

**Burkina Faso : Ministère des enseignements secondaire, supérieur et de la  
recherche scientifique**

**ORSTOM : Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en  
Coopération**

<p><b>PROJETS MARAICHERS DES ONG AU BURKINA FASO</b> <b>Une évaluation économique</b></p>
---

**Elisabeth RETAILLEAU**

*Ce rapport d'un stage effectué en 1993/1994 au Centre ORSTOM de  
Ouagadougou a fait l'objet, dans une version légèrement plus complète, d'un  
mémoire soutenu en décembre 1994 à l'Université de Rennes 1 (DESS « Analyse  
de projets industriels et agricoles »). Les annexes signalées dans le document ci-  
après figurent dans le mémoire universitaire*

**Centre ORSTOM de Ouagadougou**  
**Programme de recherche : "politiques et développement agricoles et agro-industriels au  
Burkina Faso". Responsable : Y.-A. FAURE**  
**Document n°9**  
**Novembre 1994**

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	p.6
---------------------	-----

<b>Chapitre I : MILIEU ETUDIE ET METHODE D'EVALUATION UTILISEE</b>
--

<b>INTRODUCTION</b>	p.9
<b>Section I : LE BURKINA FASO</b>	p.10
<b>I SITUATION GEOGRAPHIQUE</b>	p.10
<b>II SITUATION CLIMATIQUE</b>	p.10
<b>III SITUATION DEMOGRAPHIQUE</b>	p.11
<b>IV SITUATION ECONOMIQUE</b>	p.12
<b>Section II : LES DEUX PRINCIPAUX CENTRES D'INTERET DES EVALUATIONS</b>	p.14
<b>I LES ONG ET LEURS ACTIVITES</b>	p.14
A) L'importance des ONG au Burkina Faso	p.14
B) Les domaines d'intervention des ONG	p.15
<b>II LE MILIEU AGRICOLE AU BURKINA FASO</b>	p.18
A) L'agriculture traditionnelle	p.18
B) L'essor du maraîchage	p.20
a) <i>Naissance du maraîchage</i>	p.20
b) <i>L'impact actuel du maraîchage</i>	p.21
c) <i>Les entraves au développement du maraîchage</i>	p.24
<b>Section III METHODOLOGIE</b>	p.28
<b>I TERMES DE REFERENCE</b>	p.28
A) Principe global des évaluations	p.28
B) Les critères d'évaluation	p.29
<b>II SPECIFICITES DU MILIEU ETUDIE ET METHODE D'EVALUATION</b>	p.31
A) Conséquences de l'environnement sur la procédure d'enquête	p.32
a) <i>Un accueil parfois mitigé de la part des ONG</i>	p.32
b) <i>Particularités du contenu et de la forme du questionnaire</i>	p.32
c) <i>La prévention de quelques biais</i>	p.33
B) La constitution du compte de résultat	p.33
<b>CONCLUSION</b>	p.35

<b>Chapitre II : EVALUATION DU PROJET DE TOUROUM : UNE ACTIVITE MARAICHERE OPPORTUNISTE</b>
---

<b>INTRODUCTION</b>	p.36
<b>Section I : ENVIRONNEMENT ET REALISATION DU PROJET</b>	p.37
<b>I CADRE ET CONCEPTION DU PROJET</b>	p.37
A) Situation de référence	p.37
<i>a) Situation géographique</i>	p.37
<i>b) Région climatique</i>	p.37
<i>c) Situation démographique</i>	p.37
<i>d) Les activités économiques</i>	p.39
B) Genèse du projet	p.40
C) Stratégie d'intervention	p.41
<b>II REALISATION ET ORGANISATION DU PROJET</b>	p.45
A) Les objectifs opérationnels : évaluation de la réussite	p.45
B) Aspects organisationnels et institutionnels	p.47
<i>a) Organisation des activités du projet</i>	p.47
<i>b) Analyse du fonctionnement des groupements</i>	p.48
<b>Section II IMPACTS, SURPLUS ET EFFETS DU PROJET</b>	p.50
<b>I IMPACT SUR L'ECOSYSTEME ET LE SYSTEME AGRAIRE</b>	p.50
A) Impact sur l'écosystème	p.50
<i>a) Effets sur la végétation</i>	p.50
<i>b) Effets sur les ressources halieutiques</i>	p.50
<i>c) Effets sur la qualité et la quantité d'eau disponible</i>	p.51
B) Impact sur le système paysan	p.52
<i>a) Infirmité de l'hypothèse d'accroissement des rendements en mil</i>	p.52
<i>b) Effets sur les techniques de production</i>	p.52
<i>c) Impact sur le travail</i>	p.53
<i>c1) Pour les hommes</i>	p.53
<i>c2) Pour les femmes</i>	p.55
<i>c3) Effets sur les stratégies migratoires de retour</i>	p.55
<b>II LE SURPLUS ECONOMIQUE DEGAGE</b>	p.57
A) Apports financiers du projet	p.57
<i>a) Pour les pêcheurs</i>	p.57
<i>b) Pour les maraîchers</i>	p.58
<i>b1) Surplus financier créé par le maraîchage au niveau individuel</i>	p.58

	3
<i>b2) Surplus financier créé par le maraîchage au niveau collectif</i>	p.60
B) Utilisation des surplus financiers	p.61
<i>a) Utilisation des surplus financiers créés par l'activité piscicole</i>	p.61
<i>b) Utilisation des surplus financiers créés par le maraîchage</i>	p.61
<i>b1) Utilisation du surplus financier individuel</i>	p.61
<i>b2) Utilisation du surplus financier collectif</i>	p.62
C) Le surplus non marchand créé et son utilisation	p.64
<i>a) L'intensification de l'élevage</i>	p.64
<i>b) L'auto-consommation de produits maraîchers</i>	p.65
<b>III EFFETS POTENTIELS DU PROJET A MOYEN ET LONG TERMES</b>	p.66
A) La viabilité du projet	p.66
<i>a) Viabilité sociale</i>	p.66
<i>b) Viabilité organisationnelle</i>	p.67
<i>c) Viabilité financière</i>	p.67
<i>d) Viabilité technique</i>	p.68
B) Potentiel de diffusion et de reproductibilité du projet	p.69
<b>CONCLUSION</b>	p.73
<b>LEÇONS</b>	p.75
<b>RECOMMANDATIONS</b>	p.76

<b>Chapitre III : EVALUATION DU PROJET DE KOAGMA : UNE ACTIVITE COLLECTIVE PEU CONCLUANTE</b>
---

<b>INTRODUCTION</b>	p.77
<b>Section I : ENVIRONNEMENT ET REALISATION DU PROJET</b>	p.78
<b>I CADRE ET CONCEPTION DU PROJET</b>	p.78
A) Situation de référence	p.78
<i>a) Situation géographique</i>	p.78
<i>b) Région climatique</i>	p.78
<i>c) Situation démographique</i>	p.78
<i>d) Les activités économiques</i>	p.78
B) Genèse du projet	p.80
C) Stratégie d'intervention	p.80
<b>II REALISATION ET ORGANISATION DU PROJET</b>	p.82
A) Atteinte des objectifs	p.82
B) Aspects organisationnels et institutionnels	p.83

<b>Section II IMPACTS, SURPLUS ET EFFETS DU PROJET</b>	p.84
<b>I IMPACT SUR L'ECOSYSTEME ET LE SYSTEME AGRAIRE</b>	p.84
A) Impact sur l'écosystème	p.84
B) Impact sur le système agricole	p.84
a) <i>Effets sur les techniques de production</i>	p.84
b) <i>Impact sur le travail</i>	p.84
<b>II LE SURPLUS DEGAGE</b>	p.86
A) Apports financiers du projet	p.86
a) <i>Au plan individuel</i>	p.86
b) <i>Au plan collectif</i>	p.88
B) Utilisation des surplus	p.89
a) <i>Au plan individuel</i>	p.89
b) <i>Au plan collectif</i>	p.89
<b>III EFFETS POTENTIELS DU PROJET A MOYEN ET LONG TERMES</b>	p.90
A) La viabilité du projet	p.90
a) <i>Viabilité sociale</i>	p.90
b) <i>Viabilité organisationnelle</i>	p.91
c) <i>Viabilité financière</i>	p.91
B) Potentiel de diffusion et de reproductibilité du projet	p.92
<b>CONCLUSION</b>	p.93
<b>LEÇONS</b>	p.95
<b>RECOMMANDATIONS</b>	p.95

<b>Chapitre IV : EVALUATION DU PROGRAMME : "BOULIS EN OUDALAN" : UNE STRATEGIE A REVISER</b>
--

<b>INTRODUCTION</b>	p.96
<b>Section I : ENVIRONNEMENT ET REALISATION DU PROJET</b>	p.97
<b>I CADRE ET CONCEPTION DU PROJET</b>	p.97
A) Situation de référence	p.97
a) <i>Situation géographique</i>	p.97
b) <i>Région climatique</i>	p.97
c) <i>Situation démographique</i>	p.98
d) <i>Les activités économiques</i>	p.98
B) Genèse du projet	p.99
C) Stratégie d'intervention	p.100

<b>II REALISATION ET ORGANISATION DU PROJET</b>	p.103
A) Atteinte des Objectifs opérationnels	p.103
B) Aspects organisationnels et institutionnels	p.103
<i>a) Comité de Gorom-Gorom</i>	p.104
<i>b) Comité de Doumam</i>	p.104
<b>Section II : IMPACTS, SURPLUS ET EFFETS DU PROJET</b>	p.106
<b>I IMPACT SUR L'ECOSYSTEME ET LE SYSTEME AGRAIRE</b>	p.106
A) Impact sur l'écosystème	p.106
B) Impact sur le système agricole	p.106
<i>a) Effets sur les techniques de production</i>	p.106
<i>b) Impact sur le travail</i>	p.107
<b>II LE SURPLUS ECONOMIQUE DEGAGE</b>	p.110
A) Apports financiers du projet	p.110
<i>a) Gorom-Gorom</i>	p.110
<i>b) Doumam</i>	p.112
B) Utilisation des surplus financiers	p.113
C) Le surplus non marchand et son utilisation	p.114
<b>III EFFETS POTENTIELS DU PROJET A MOYEN ET LONG TERMES</b>	p.116
A) Viabilité du programme	p.116
<i>a) Viabilité sociale</i>	p.116
<i>b) Viabilité organisationnelle</i>	p.116
<i>c) Viabilité financière</i>	p.116
<i>d) Viabilité technologique</i>	p.117
B) Potentiel de diffusion et de reproductibilité des projets	p.117
<b>CONCLUSION</b>	p.120
<b>LEÇONS</b>	p.122
<b>RECOMMANDATIONS</b>	p.122
<b>CONCLUSION GENERALE</b>	p.123
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	p.126
<b>RESUME</b>	p.127
<b>MOTS CLES</b>	p.128
<b>LISTE DES SIGLES</b>	p.129

## INTRODUCTION

Les premières Organisations Non Gouvernementales (ONG) ont été fondées dans les années 60. A cette époque, les courants confessionnels catholique et protestant étaient à l'origine de la plupart de ces créations. Au cours de la décennie suivante cette particularité s'estompera rapidement avec la multiplication des naissances des organisations de cette nouvelle forme. Jusqu'alors, les ONG intervenaient essentiellement en situation d'urgence (aide alimentaire, soins médicaux...) mais les années 80 verront leur activité se réorienter vers une aide plus axée sur la mise en oeuvre de projets de développement.

Comme le montrent les termes choisis pour former la dénomination Organisation Non Gouvernementale, ces associations veulent impérativement se démarquer des coopérations gouvernementales et inter-gouvernementales qu'elles jugent trop peu efficaces, génératrices d'une domination des bénéficiaires et de leur dépendance vis à vis de l'aide. Ce détachement par rapport aux Etats et organismes gouvernementaux se manifeste au travers des buts qu'elles se sont fixés, des types d'interventions menées et de leur mode de financement (les ONG s'autofinancent en grande partie par l'intermédiaire de collectes, dons d'origine privée et legs).

Ainsi, pour tenter de pallier aux défaillances des autres formes de coopération, les ONG ont défini leurs objectifs par opposition aux lacunes de l'aide traditionnelle. Par exemple, elles se veulent présentes auprès des plus pauvres, dans les régions les plus déshéritées, c'est à dire dans les milieux où les Etats et les organismes inter-étatiques n'interviennent pas. C'est pourquoi les "projets ONG" sont le plus souvent destinés à des ruraux puisque c'est en zone rurale que l'on trouve les populations les plus délaissées par les politiques de développement. D'ailleurs cette particularité des ONG est maintenant connue et reconnue car on fait de plus en plus appel à elles pour essayer d'atténuer les méfaits sociaux engendrés par les PAS.

De même, pour ne pas tomber dans les travers causés par une aide dispensée par une organisation trop pyramidale, les ONG accordent une importance toute particulière aux relations tissées avec les populations. Pour

éviter toute domination des bailleurs de fonds sur les bénéficiaires elles prônent l'instauration d'une relation de partenariat entre ces deux protagonistes. Il s'agit alors de faire participer les populations à la mise en place du projet mais aussi à sa conception. A l'inverse de la dépendance créée par le type d'interventions habituelles de la coopération gouvernementale, cette responsabilisation et cette implication des populations leur permettraient de prendre en main leur propre développement.

Les ONG ont aussi conçu un nouvel instrument de travail adapté à leurs objectifs et à leurs moyens financiers : la micro-réalisation. Une nouvelle fois, cet outil peut être défini par opposition aux grands projets mis en place par les autres formes de coopération. Sa principale caractéristique réside dans sa petite taille. A l'inverse de ce qui se faisait précédemment, les ONG n'interviennent pas au travers de quelques réalisations importantes et coûteuses (routes, usines...) mais plutôt en générant une multitude de projets d'envergure beaucoup plus modeste nécessitant des moyens financiers moindres (achat de moulins à mil, aménagements anti-érosifs...). La petite taille de ces interventions présente de nombreux avantages. La "dimension humaine" chère aux ONG, ne risque pas d'être écrasée, inhibée par le gigantisme du projet. En outre, la micro-réalisation suscite une participation plus importante des bénéficiaires. Elle permet aussi une réduction de la bureaucratie, une souplesse et une rapidité d'action importantes et un système d'intervention plus léger. Il existe donc, au moins en théorie, une possibilité de modifier les objectifs du projet en cours et de le réorienter.

On l'aura compris, "la méthode ONG" était très novatrice. Elle s'est avérée porteuse d'espoir pour le développement et très attrayante. Le phénomène ONG s'est répandu à une vitesse impressionnante. En 1985, B. KOUCHNER estimait qu'il en existait près de 5.000<sup>1</sup>. A la même époque, B. SCHNEIDER évaluait à 100 millions<sup>2</sup> la population rurale ayant bénéficié de micro-réalisations. Or, malgré l'importance numérique de ces organisations et le foisonnement de projets qu'elles ont généré, on ne sait presque rien des effets que ceux-ci ont obtenus. A ce propos M.C. GUENEAU notait, en 1986 "on ne trouve aucun ouvrage d'étude des micro-réalisations ; seuls quelques articles ou documents internes aux ONG donnent un éclairage partiel du sujet"<sup>3</sup>. Trente ans après l'apparition des premières ONG rien ne nous permet de présumer de leur efficacité. Les petits projets ont-ils eu des effets à la hauteur de ceux qu'on attendait d'eux ?

C'est pour tenter d'apporter quelques éléments de réponse à ces interrogations, aussi modestes soient-ils, que nous avons choisi d'évaluer quatre micro-réalisations mises en oeuvre par trois ONG différentes. Pour cela, nous avons effectué un stage d'un an au centre ORSTOM (Institut Français de Recherche Scientifique pour le Développement en Coopération) de Ouagadougou (capitale du Burkina Faso) au sein de l'équipe scientifique travaillant sur le

<sup>1</sup> B. KOUCHNER, Charité business, 1985

<sup>2</sup> B. SCHNEIDER, La révolution aux pieds nus, 1985

<sup>3</sup> M.C. GUENEAU, Afrique, les petits projets de développement sont-ils efficaces ?, 1986

programme de recherche : "Politiques agricoles et développement au Burkina Faso ; le rôle des ONG".

Dans le domaine concerné, le Faso constitue un très bon terrain d'étude car il fait partie des pays bénéficiant du plus grand nombre de projets<sup>4</sup>. En 1990, environ 180 ONG<sup>5</sup> étaient implantées dans ce pays et l'Office National de la Promotion de l'Emploi (ONPE) estimait leur investissement annuel, sur place, à quelque 10 milliards de FCFA.

Quant à la sélection des micro-réalisations évaluées, tout d'abord, nous nous sommes focalisés sur des projets agricoles parce que ceux-ci constituent le domaine d'intervention de prédilection des ONG mais aussi par souci d'intégration au programme de recherche grâce auquel ce stage a pu avoir lieu. Puis, après cette première restriction du champ d'étude, notre choix s'est porté sur des projets maraîchers car, comme nous le verrons plus tard, ce type d'interventions a suscité beaucoup d'intérêt de la part des ONG. Qui plus est, par rapport à d'autres micro-réalisations, l'évaluation de ces projets permettait d'optimiser l'apport d'un économiste car le maraîchage est une activité productive génératrice de revenus. De ce fait il comporte de nombreux aspects purement économiques. Par la suite, les ONG auxquelles nous nous sommes intéressés ont été choisies au hasard parmi celles agissant dans le domaine voulu. La même démarche a été adoptée pour sélectionner les projets à évaluer, la seule contrainte fixée étant que l'activité ait été lancée depuis au moins trois ans.

Ainsi nous avons retenu quatre micro-réalisations ayant trait au maraîchage. La première d'entre elles a été financée par plusieurs bailleurs de fonds, dont une ONG belge. Elle comprend l'aménagement d'un périmètre maraîcher mais aussi le lancement de deux autres activités. La seconde, conçue par une ONG burkinabè, consiste à appuyer une activité maraîchère déjà existante à l'aide de formations concernant diverses techniques culturales qui seront expérimentées sur une parcelle exploitée collectivement. Les deux derniers projets ont été réunis dans une même évaluation car ils font tous deux partie d'un programme à l'origine duquel se trouve une ONG locale. Celui-ci avait pour objectif de mettre en place 15 périmètres légumiers dans une zone du pays particulièrement aride et donc, *a priori*, peu adaptée à une telle production.

Nous avons pour objectif que ce document présente les mêmes spécificités que la formation dans le cadre de laquelle il a été réalisé, c'est à dire qu'il soit, conformément à la finalité du DESS, une étude à caractère professionnel basée sur des acquis théoriques. C'est dans cet esprit que nous avons réalisé et rédigé les rapports d'évaluation qui vont suivre mais, au préalable, il nous a semblé nécessaire, d'un point de vue universitaire, de s'attarder sur les caractéristiques du milieu étudié ainsi que sur certaines préoccupations méthodologiques.

---

<sup>4</sup> M.C. GUENEAU, op. cit.

<sup>5</sup> Donnée provenant du Ministère du plan et de la coopération

## Chapitre I :

### MILIEU ETUDIE ET METHODE D'EVALUATION UTILISEE

De nombreux documents, concernant l'évaluation *ex ante*, ont été publiés alors qu'à l'inverse, très peu de manuels ont été écrits sur les méthodes d'évaluation *ex post*. Si l'on réduit le champ d'investigation à l'analyse des effets des petits projets, seuls trois ouvrages peuvent alors être retenus<sup>6</sup>. Dans ce domaine, nous n'avons donc pas à notre disposition, de référent établi comme il en existe pour l'analyse de projets *ex ante* (méthode des prix de référence et méthode des effets). Par conséquent, il nous a fallu délimiter le principe et les termes de référence des évaluations menées. Pour cela, nous allons, au préalable, nous intéresser aux caractéristiques globales du Burkina Faso, puis revenir plus en détails sur les deux principaux centres d'intérêt des évaluations. C'est à dire, d'une part le monde des ONG et l'importance prise par l'aide qu'elles apportent à ce pays et d'autre part le milieu agricole du Faso. Ceci afin de pouvoir apprécier, au cours des chapitres suivants, la qualité de l'insertion des projets évalués dans leur milieu d'implantation ainsi que la pertinence des objectifs qui leur ont été attribués.

---

<sup>6</sup> Ces trois ouvrages sont : M.C GUENEAU, Les projets de développement sont-ils efficaces ? 1989, J. TENDLER, Turning private voluntary organizations into development agencies : questions for evaluation et Commission des Communautés Européennes (CCE), Guide méthodologique pour l'appui aux actions de développement à la base, 1990

## Section I .LE BURKINA FASO

La présentation qui suit est une brève synthèse du contenu des documents que nous avons rassemblés et des entretiens menés sur ce thème, lors des premières semaines de notre stage.

### I SITUATION GEOGRAPHIQUE<sup>7</sup>

Le Burkina Faso est un pays de la frange sud de la zone sahélienne. Il est frontalier au Niger à l'est, au Mali à l'ouest, à la Côte d'Ivoire, au Ghana, au Togo et au Bénin au sud. Sa superficie se monte à 274.200 km<sup>2</sup> <sup>8</sup>. Ouagadougou est sa capitale et la deuxième ville du pays est Bobo-Dioulasso (elle se situe au sud-ouest).

N'ayant accès ni au segment navigable du fleuve Niger ni à l'Océan Atlantique, le Burkina Faso s'en trouve fortement enclavé. Cette caractéristique constitue une contrainte importante en ce qui concerne son commerce extérieur.

### II SITUATION CLIMATIQUE<sup>9</sup>

De par sa situation géographique, le Burkina Faso se définit comme un pays "soudanien". Il comprend trois sous régions climatiques<sup>10</sup> :

- la zone soudanienne (au sud), est la plus tempérée et la plus humide (elle bénéficie de 900 mm à 1.300 mm de pluie par an)
- la zone soudano-sahélienne couvre tout le centre du pays, c'est à dire environ la moitié de sa superficie, elle est délimitée par les isohyètes 900 (au sud) et 600 mm (au nord)
- la zone sahélienne (au nord) est la région la plus sèche (la pluviométrie annuelle peut descendre en dessous de 150 mm par an) et la plus chaude (on y a relevé des températures supérieures à 47°C).

De manière générale, le Burkina Faso est marqué par l'alternance d'une saison sèche, qui s'étale sur huit mois au nord et six mois au sud, et d'une saison des pluies, aussi appelée hivernage, qui dure de juin à septembre au nord et d'avril à octobre au sud. Cette dernière se caractérise par des averses violentes et des coups de vent pouvant atteindre 120 km/h. Ces deux éléments sont de puissants facteurs d'érosion des sols.

---

<sup>7</sup> cf. carte en annexe 1

<sup>8</sup> J.P. GAGNON Le Burkina Faso, la patrie de l'homme fier, 1989

<sup>9</sup> cf. carte en annexe 2

<sup>10</sup> Les données qui vont suivre sont tirées de Les atlas jeune Afrique, Burkina Faso, 1993

### III SITUATION DEMOGRAPHIQUE

Le recensement démographique de 1985 avait dénombré 7.964.705 burkinabè. En 1987, cette population était estimée à 8,4 millions<sup>11</sup>. Elle devrait dépasser les 12 millions en l'an 2000<sup>12</sup>. Entre 1973 et 1982, le taux annuel moyen de croissance de la population du pays n'a pas dépassé 2,1%. Il était le plus faible de la région du Sahel<sup>13</sup>. Malgré ce taux de croissance, qui comparativement à d'autres pays de la zone peut paraître faible, certaines provinces<sup>14</sup> du Faso sont fortement surpeuplées (celle du Kouritenga compte 122 habitants au kilomètre carré).

C'est sur le plateau central, peuplé par l'ethnie Mossi, que l'on observe les plus fortes densités. Dans cette région, la forte densité de population constitue un des principaux facteurs de la rapide dégradation des sols cultivables. Cet espace est devenu, depuis quelques années, une zone de départ de migrants. Ceux-ci vont à la recherche de terres d'accueil moins densément peuplées comme les provinces du sud-ouest, du sud-est et du nord-est.

Ce phénomène de migrations internes est actuellement très prégnant dans le pays. De même, les migrations externes sont nombreuses puisqu'en 1984 on estimait que 1,6<sup>15</sup> millions de burkinabè vivaient à l'étranger, notamment en Côte-d'Ivoire où ils émigrent dans le but de trouver un emploi dans une plantation ou dans un chantier forestier. Cet exode massif a de graves conséquences pour le pays car il touche particulièrement les jeunes hommes, c'est à dire les éléments de la société les plus susceptibles d'être vecteur d'innovations. Cette main d'oeuvre dynamique est ainsi mise à l'écart de tout processus de développement national.

La langue officielle du pays est le Français, mais en réalité, il n'est parlé que par une minorité et principalement en milieu urbain. Or, le Burkina Faso est le pays le moins urbanisé de la région. Seulement 11% de l'ensemble de sa population vit en ville. Les langues effectivement utilisées sont numériquement presque aussi diverses que les ethnies présentent sur le territoire. Elles sont une soixantaine à y cohabiter (les deux principales sont : les Mossi et les Peuls qui représentent respectivement 52% et 11%<sup>16</sup> de la population totale).

---

<sup>11</sup> J.P GAGNON, op. cit., p. 7.

<sup>12</sup> Ce chiffre varie en fonction de la source d'information considérée. La Banque Mondiale, dans son Rapport sur l'état dans le monde, 1987 fait état de 10 millions d'habitants, l'Atlas jeune Afrique, de 12 millions et le PNUD dans Indicateurs du développement humain, 1991 (tableau 21) prévoit 12,1 millions d'habitants au Burkina Faso en l'an 2000.

<sup>13</sup> J.P GAGNON, op. cit., p. 10.

<sup>14</sup> Du point de vue administratif, le pays est divisé en trente provinces.

<sup>15</sup> J.P GAGNON, op. cit., p. 7.

<sup>16</sup> Jeune Afrique, op. cit., p. 33

#### IV SITUATION ECONOMIQUE

D'après diverses classifications des différents pays du monde en fonction de leurs niveaux de richesse et de développement, le Burkina Faso appartient au groupe des Pays les Moins Avancés (PMA). La faiblesse de son Produit Intérieur Brut (PIB), 930 millions de \$US en 1985<sup>17</sup>, est révélatrice des difficultés économiques qu'il connaît.

L'insuffisance des ressources naturelles du Faso ainsi que son enclavement géographique constituent deux handicaps majeurs qui entravent de manière non négligeable son développement.

En moyenne, les rendements agricoles obtenus sont faibles. Dans le plan de développement 1986-90, les caractéristiques de l'agriculture Burkinabé étaient résumées par ces quelques termes : "extensive", "peu performante" et "consommatrice d'espace". La médiocrité des productions récoltées peut, au moins en partie, être expliquée par l'insuffisance des pluies, parfois combinée à la pauvreté des terres utilisées. Environ 25%<sup>18</sup> de la surface du pays est composée de sols peu profonds, comprenant peu d'éléments nutritifs. Ceux-ci sont théoriquement, considérés comme inaptes à la mise en culture mais, dans les faits, ils sont, malgré tout, exploités dans les zones où la croissance de la densité de population a rendu cela nécessaire (comme par exemple en pays Mossi).

Le secteur industriel burkinabé est encore embryonnaire. La part du PIB qui lui est imputable ne dépasse pas 12,6%<sup>19</sup>. Un des seuls potentiels intéressants dont dispose ce pays réside dans son sous-sol qui recèle des ressources minières variées (manganèse, cuivre, or, phosphates, zinc, bauxite...) parmi lesquelles certaines sont assez recherchées (or, manganèse). Cependant, un faible pourcentage d'entre elles sont exploitées. Pour cette activité comme pour l'industrie, l'enclavement géographique du pays représente un facteur limitatif important. A cause de l'étroitesse du marché local, l'avenir de tels secteurs repose sur les débouchés extérieurs potentiels. Or, le Burkina Faso n'a pas d'accès à la mer et aucun de ses cours d'eau n'est navigable toute l'année, de plus ses réseaux de communication ferroviaire et routier ne sont pas assez développés pour compenser cette lacune. Le tableau ci-dessous renforce l'idée selon laquelle les difficultés économiques que rencontre le Faso sont fortement corrélées à l'absence d'un littoral sur son territoire. Dans la même zone géographique, le Mali et le Niger, présentent aussi ces deux caractéristiques.

---

<sup>17</sup> Banque Mondiale, op. cit.

<sup>18</sup> Estimation faite sur la base de la carte, p. 13, de l'Atlas Jeune Afrique Burkina Faso

<sup>19</sup> JP GAGNON, op. cit., p. 23

PIB réel /habitant du Faso et de quelques pays avoisinants<sup>20</sup>

	PIB réel/hb - \$ ajustés - 1985-88
<u>Pays n'ayant pas accès à l'Atlantique :</u>	
Burkina Faso	650
Mali	500
Niger	610
<u>Pays ayant accès à l'Atlantique :</u>	
Bénin	1150
Côte d' Ivoire	1430
Guinée	910
Mauritanie	960

En plus de cet handicap, les entreprises doivent aussi faire face à une autre contrainte importante : le coût de l'énergie qui est particulièrement élevé au Burkina Faso.

\*

\*      \*

L'enclavement du Faso, le faible développement de son réseau de communication, son climat qui se caractérise par un fort ensoleillement associé à une faible pluviométrie et la cherté de l'énergie à l'intérieur des frontières sont des facteurs qui défavorisent l'investissement sur place des capitaux étrangers, la création et le développement des entreprises locales ainsi que la réussite de l'agriculture.

---

<sup>20</sup> tableau constitué à partir de données tirées de : PNUD, Indicateurs du développement humain, 1991, tableau 1

## Section II LES DEUX PRINCIPAUX CENTRES D'INTERET DES EVALUATIONS

Après cette rapide présentation du pays dans sa globalité, il nous a semblé nécessaire de revenir plus en détail sur les domaines plus spécialement concernés par ce rapport. Le milieu agricole et le monde des ONG constituent les deux principaux objets d'étude des chapitres suivants.

### I LES ONG ET LEURS ACTIVITES

#### A) L'importance des ONG au Burkina Faso

C'est dans les années 60, au moment des indépendances africaines, que les ONG sont apparues au nord. Le comité international de la croix rouge a été fondé en 1963. S'il ne s'agit pas là, véritablement de la première ONG, ce comité peut être considéré comme un des premiers modèles du genre. Depuis lors, leur nombre s'est considérablement accru. En 1981, le répertoire OCDE dénombrait 1701 ONG réparties dans le monde<sup>21</sup>. Un rapport du Club de Rome estimait qu'il en existait 2277 en 1984<sup>22</sup>, alors que B. KOUCHNER en recensait près de 5000. Au sud, des créations d'ONG n'ont pu être observées qu'à partir des années 80. Elles ont, entre autre, vu le jour pour répondre au désir des ONG du nord de travailler avec des partenaires locaux organisés.

Le flou qui règne autour de l'estimation du nombre d'ONG actives, ce qui semble pourtant constituer une donnée de base, a probablement une double origine : le caractère parfois informel de certaines d'entre elles et par ailleurs, la diversité des structures qui peuvent être regroupées sous cette "appellation" ONG. On y trouve des organismes spécialisés d'envergure mondiale ainsi que des petites associations lancées par quelques bénévoles. Les ONG sont de toutes formes et de toutes tailles.

Concernant le Burkina Faso, grâce à une étude qui a été menée par le Ministère du plan et de la coopération, en collaboration avec le Secrétariat Permanent des ONG (SPONG) et le Bureau de Suivi des ONG (BSONG), de précieux renseignements, tirés d'une enquête réalisée auprès des ONG en 1990, ont été mis à la disposition du public. L'existence même des deux structures mentionnées ci-dessus est un indicateur de l'importance prise par les ONG au Burkina Faso.

Le BSONG est une structure gouvernementale. Elle a été mise en place en avril 1984 pour soutenir et améliorer l'efficacité des interventions des ONG. A ce titre il informe le gouvernement sur leurs activités et les ONG sur les politiques et les options de développement du gouvernement.

---

<sup>21</sup> B. KOUCHNER, *Charité business*, 1985, p. 109

<sup>22</sup> B. SCHNEIDER, *La révolution aux pieds nus*, 1985, p. 2

Le SPONG est un collectif d'ONG qui a été créé en janvier 1975. Il se veut une plate-forme d'échange d'informations et d'expériences pour ses membres afin de coordonner leurs actions, d'éviter la duplication et la dispersion des énergies sur le terrain. Le SPONG a aussi pour objectif de renseigner le gouvernement Burkinabé et les bailleurs de fonds sur les actions des organisations adhérentes.

Même si, après une dizaine d'années d'existence, ces deux structures se révèlent moins actives qu'il ne l'était prévu, elles restent malgré tout révélatrices de l'implication et de l'implantation des ONG dans l'économie ainsi que d'une volonté bilatérale, de la part des ONG et du gouvernement, de coordonner leurs actions.

C'est en 1973, lorsque les effets de la sécheresse ont commencé à se faire durement sentir, que les ONG sont intervenues en masse dans le pays. D'après le rapport cité plus haut, la compilation des informations disponibles au SPONG et au BSONG a permis la réalisation d'une liste exhaustive des ONG siégeant dans le pays. Celle-ci prend en compte toutes les organisations auxquelles le BSONG a accordé le statut et le label d'ONG, ce qui, jusqu'au 11 juillet dernier donnait droit à des avantages fiscaux et douaniers. Ce listing, datant de 1990, faisait état d'un peu plus de 180 organisations. Selon M.C. GUENEAU, le Burkina Faso ferait partie des pays bénéficiant du plus grand nombre de projets mis en oeuvre par des ONG<sup>23</sup>.

Dans le cadre de l'enquête qui leur a été adressée par le Ministère du plan et de la coopération 53 ONG ont répondu aux questions concernant le coût des projets qu'elles ont réalisés sur place en 1989. Au total, elles ont déclaré avoir investi plus de 4,8 milliards de FCFA cette année là. De son côté l'Office National de la Promotion de l'Emploi (ONPE) estime que cet investissement annuel environne 10 milliards de FCFA.

De par leur importance numérique et la manne financière qu'elles drainent, les ONG tiennent aujourd'hui une place non négligeable dans la vie économique burkinabé.

## **B) Les domaines d'intervention des ONG**

Grâce à l'enquête réalisée auprès des ONG, nous avons pu déterminer quels étaient les domaines dans lesquels elles intervenaient en 1990 :

---

<sup>23</sup> M.C. GUENEAU, op. cit., p. 109

### Répartition des ONG en fonction du type d'interventions pratiquées

Domaine	Nombre d'ONG	Nbre d'ONG en % de l'échantillon
Formation	66	59%
Agriculture	65	58%
Santé	62	55%
Hydraulique	57	51%
Promotion féminine	46	41%
Forêt	38	34%
Elevage	35	31%
Infrastructure	27	24%

Les ONG interviennent donc prioritairement dans les trois domaines suivants : formation, agriculture et santé. On notera que le taux d'alphabétisation des adultes n'excède pas 14,5%<sup>24</sup>. Son agriculture est peu performante. Le taux de mortalité infantile s'élève encore à 135 pour mille<sup>25</sup> et en moyenne, il n'y a qu'un médecin pour plus de 28.000 habitants<sup>26</sup> (de plus, le personnel médical est fortement concentré dans les provinces du Kadiogo et du Houet qui comprennent les deux plus grandes villes du pays, c'est à dire respectivement, Ouagadougou et Bobo Dioulasso).

Le secteur qui nous intéresse plus particulièrement, l'agriculture, constitue donc le deuxième domaine d'activité privilégié par les ONG. Il mobilise 58% d'entre elles. Parmi celles-ci, 60% mettent en oeuvre des projets maraîchers. Elles représentent 35% de l'ensemble des enquêtés. C'est dans le domaine du maraîchage que les ONG sont intervenues en plus grand nombre au cours de l'année 1989<sup>27</sup>. C'est la raison majeure pour laquelle nous avons choisi de sélectionner les 4 projets évalués parmi ce type de micro-réalisations.

De manière générale, la "politique de développement des cultures maraîchères adoptée par les ONG passe plus par l'introduction de plantes potagères (pommes de terre, choux, carottes, tomates...) et de techniques culturales (utilisation d'engrais chimiques, semis en ligne...) européennes que par l'amélioration, la valorisation de variétés locales traditionnelles (gombos, patates douces, ignames...). Par ailleurs, le contenu des formations se limite essentiellement à l'apprentissage de ces nouvelles méthodes. La plupart du temps, seuls les points de vues techniques et agricoles sont abordés tandis que les questions commerciales (recherche de débouchés) et économiques (rentabilité de la production des différentes variétés, leur coût de revient, le bénéfice de l'activité) sont éludées. Au passage nous noterons que, pour le maraîchage, la frontière entre les différents domaines retenus par l'enquête de 1990 est assez mobile, au regard des éléments présentés ci-dessus. Il est parfois difficile d'établir

<sup>24</sup> PNUD, op. cit.

<sup>25</sup> PNUD, op. cit.

<sup>26</sup> Jeune Afrique, op. cit., p. 49

<sup>27</sup> Ministère du plan et de la coopération, BSONG, SPONG, op. cit., p. 11 et 13

si un projet doit être classé parmi les projets agricoles ou parmi les projets de formation

\*

\* \*

De par le nombre d'ONG installées au Burkina Faso, les capitaux qu'elles drainent et investissent sur place chaque année, ces organisations dans leur ensemble peuvent être considérées comme un acteur économique du pays à part entière. Cet acteur, actuellement quasiment incontournable, s'est fixé pour rôle de pallier aux défaillances de l'Etat.

## II LE MILIEU AGRICOLE AU BURKINA FASO

### A) L'agriculture traditionnelle

Le Burkina Faso est avant tout un pays agricole. Ce secteur emploie 87,8% de la population active. Il était à l'origine de 89%<sup>28</sup> des exportations en 1985 et fournissait 39%<sup>29</sup> de la production intérieure. Cependant, les méthodes culturales utilisées sont, dans l'ensemble encore relativement rudimentaires et peu performantes. Par exemple, rares sont les paysans qui épandent de l'engrais sur leurs champs, seulement 3% des sols sont fertilisés selon les normes en vigueur. Il en est de même pour la culture attelée, elle n'est pratiquée que par 8 à 9% des agriculteurs<sup>30</sup>.

A cause des caractéristiques pluviométriques que présente le pays les champs ne peuvent être mis en culture que pendant l'hivernage. L'activité agricole proprement dite cesse quelques semaines après les dernières pluies. La période qui suit est consacrée à des travaux auxiliaires comme :

- la réfection des habitations et des greniers à céréales endommagés par la violence des précipitations
- le commerce de céréales ou d'animaux
- la confection d'objets artisanaux divers, (chapeaux, pagnes, nattes...) chaque région ayant plus ou moins une spécialité
- le maraîchage
- pour les jeunes hommes, la recherche de travaux saisonniers dans les grandes villes du pays ou même dans les pays frontaliers (notamment dans les plantations ivoiriennes).

C'est au cours de cette deuxième période, la saison sèche, que les agriculteurs constituent la majorité de leur revenu monétaire annuel grâce aux activités saisonnières rémunératrices citées ci-dessus.

La production agricole est essentiellement constituée de cultures vivrières. Huit dixièmes des superficies exploitées y sont destinées. Plus précisément, elle est surtout composée de céréales et en particulier de mil et de sorgho. A elles seules ces deux espèces ont représenté, en moyenne sur les récoltes de 1985 à 1993, plus de 85%<sup>31</sup> de la production céréalière totale du pays. Celle-ci est presque entièrement auto-consommée. Coton, arachide, karité, riz et à un degré moindre ignames, fruits et légumes sont les principales cultures de rente. Elles sont surtout cultivées dans le sud-ouest qui constitue la région la mieux desservie et la plus favorisée par le climat. Grâce à cela, les agriculteurs de cette zone disposent de revenus monétaires supérieurs à la moyenne nationale<sup>32</sup>.

---

<sup>28</sup> Banque Mondiale, op. cit.

<sup>29</sup> J.P. GAGNON, op. cit.

<sup>30</sup> Plan de développement 1986-90

<sup>31</sup> Données ORSTOM

<sup>32</sup> Jeune Afrique, op. cit.

Malgré les lacunes que connaît le secteur agricole, le bilan céréalier<sup>33</sup> moyen des 5 dernières années est positif<sup>34</sup>. Ceci ne signifie pas que le Burkina Faso n'importe pas de céréales. Par exemple, il ne produit pas de blé et peu de riz alors que la demande de ces deux denrées alimentaires va croissante en milieu urbain. C'est pourquoi une quantité importante de céréales, provenant de l'étranger, entre chaque année dans le pays<sup>35</sup>.

L'élevage prend une grande place dans l'économie Burkinabé. Premier produit d'exportation jusqu'en 1975, il est maintenant au troisième rang après le coton et le karité. Cette activité a connu dans les années 70 une relative prospérité, mais elle est actuellement en crise. Après une évolution positive de la croissance du cheptel, la sécheresse des années 1983-84 a décimé une part importante des troupeaux dans les régions où ils étaient le plus concentrés. En conséquence, les exportations d'animaux sur pieds qui se montaient à 8,5 milliards de FCFA en 1981, ont chuté à 3,9 milliards de FCFA en 1983<sup>36</sup>. Mais, cette diminution du cheptel n'a pas suffi à résoudre le problème de surpâturage car les surfaces disponibles ont énormément régressé.

La technique d'élevage est encore extensive, transhumante et parfois nomade (dans le Sahel, à l'extrême nord du pays, les pasteurs pratiquent systématiquement le nomadisme), sauf pour les petits ruminants (ovins et caprins) qui sont gardés près des villages. Alors que l'élevage de bovins est fortement concentré dans le nord, celui du petit bétail est généralisé. Ce dernier constitue une source permanente de revenus monétaires potentiels tandis que l'on se sépare plus difficilement d'une tête du cheptel bovin. Le troupeau de boeufs s'apparente plus à un patrimoine permanent.

Les facteurs limitant le développement de l'agriculture sont de plusieurs ordres. Les premiers découlent des caractéristiques naturelles du pays et tout particulièrement de la faiblesse des précipitations ainsi que de l'inadéquation qui existe entre la répartition des sols disponibles et celle de la population. Sur le plateau central notamment, le déséquilibre est tel que les agriculteurs ne disposent plus de suffisamment de terres pour pouvoir continuer à pratiquer la jachère. Il en résulte un appauvrissement certain des sols.

Il existe aussi des contraintes technologiques (insuffisance du matériel agricole disponible, absence d'un système de formation adapté, coût élevé des intrants modernes) qui s'allient à une donnée plus sociologique, la réticence des

---

<sup>33</sup> Définition de la notion de "bilan céréalier"

BC = P - PS - S - NN

BC : bilan céréalier

P : production céréalière nationale annuelle

PS : perte de céréales occasionnée par le stockage

S : quantité de céréales non consommée car stockée pour être semée l'année suivante

NN : norme nutritionnelle, quantité de céréale nécessaire pour alimenter la population

burkinabé pendant un an. Le minimum vital est estimé à 180 kg / personne / an

<sup>34</sup> Données ORSTOM

<sup>35</sup> D'après le PNUD 25.000 tonnes de céréales ont été importées en 1985

<sup>36</sup> Ministère du commerce et de l'approvisionnement du peuple

paysans à l'égard de l'introduction de nouvelles techniques par peur du risque qu'un changement de technologie comporte.

## B) L'essor du maraîchage

### a) Naissance du maraîchage

L'activité maraîchère a pris beaucoup d'ampleur, au Burkina Faso, ces dix dernières années, aussi bien en zone péri-urbaine qu'en brousse bien que des superficies encore relativement modestes y soient consacrées. Une enquête réalisée par le Ministère de l'agriculture et des ressources animales, en 1992, faisait état d'une superficie minimale de 3.409<sup>37</sup> hectares utilisée à cet effet contre 2,5 millions d'hectares destinés aux céréales. Cependant, pour apprécier ces deux chiffres à leur juste valeur, il faut noter que contrairement aux productions traditionnelles, le maraîchage donne lieu à un mode de culture intensif. Comparativement, cette spécialité nécessite donc moins d'espace, toute chose égale par ailleurs. Si les ONG et aussi, nous le verrons l'Etat Burkinabé, ont autant spéculé sur les effets escomptés de cette activité c'est parce que ses apports peuvent être d'ordre très variés : économique, nutritionnel, financier, social ...

Les premiers jardins sont apparus autour des villes de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso avec l'arrivée des colons. Par la suite, le maraîchage s'est diffusé grâce à l'appui conjugué des ONG (qui comme nous l'avons vu, sont massivement intervenues dans ce domaine) et plus généralement des organismes de développement, mais aussi du gouvernement local.

Dans un premier temps, au début des années 80, ce dernier a mis sur pieds un plan visant à multiplier les points d'eau dans le pays. Bien qu'à l'origine ce programme n'ait pas été conçu dans l'optique de favoriser l'essor du maraîchage, en définitive les réalisations qui en ont découlé ont parfois constitué le point de départ incontournable de la conception d'un projet légumier : l'approvisionnement en eau.

C'est en 1983 que l'objectif d'appui au maraîchage est officiellement énoncé par le gouvernement. Les ministères de l'Agriculture et de la Question paysanne sont chargés de la promotion de cette nouvelle activité de saison sèche. Ils mettent à la disposition des paysans des techniciens agricoles spécialisés qui devront former et encadrer les producteurs. De plus, des intrants sont distribués aux maraîchers. A partir de 1985 des aides spécialement destinées aux maraîchères sont débloquées par le Ministère de l'Essor familial et l'union des femmes Burkinabè. De cette période naîtra la devise : "une famille, un jardin potager".

---

<sup>37</sup> Résultat de l'enquête maraîchère, campagne agricole année 1991/92, 1992. Cette enquête n'est pas réellement exhaustive puisqu'on peut lire dans le rapport effectué que les résultats obtenus doivent être considérés comme "une saisie plus ou moins complète des superficies totales occupées par le maraîchage."

Aujourd'hui, l'encadrement des périmètres maraîchers comme d'ailleurs celui de l'ensemble des activités agricoles est du ressort des Centres Régionaux de Promotion Agro-pastoral. Les CRPA ont été créés par Kiti AN V 228 du 17 mai 1988 après l'avènement du front populaire. Il s'agit d'établissements publics à caractère industriel et commercial. Ces structures déconcentrées du ministère de l'agriculture bénéficient d'une autonomie financière et de la personnalité morale ce qui, en conséquence, les distingue des services propres de l'Etat. L'ensemble des 30 provinces du Burkina Faso est encadré par 12 CRPA. Il est à noter que ces services décentralisés sont le prolongement des anciens Organismes Régionaux de Développement (ORD) supprimés lors de la révolution sankariste. En plus de la vulgarisation de thèmes techniques et l'encadrement des paysans (notamment au travers de champs-école), les CRPA sont chargés, en partie, de récolter les données statistiques en vue de la constitution des bilans céréaliers et maraîchers. Ils sont des relais des politiques publiques agricoles. Chaque CRPA est subdivisé en Services Provinciaux Agricoles (SPA), puis en Zone d'Encadrement Agricole (ZEA) et enfin en Unité d'Encadrement Agricole (UEA). Ainsi l'ensemble du monde paysan est censé être suivi et encadré par cette structure en cascade.

Les mesures publiques en faveur du maraîchage ont été adoptées dans le but de diversifier et d'équilibrer l'alimentation de la population, de générer une rentrée de devises grâce à l'exportation de certains légumes et d'offrir aux agriculteurs la possibilité d'exercer une activité de contre saison pouvant engendrer des revenus intéressants tout en espérant ainsi limiter l'émigration en proposant aux jeunes une alternative financière à l'exode.

#### *b) L'impact actuel du maraîchage*

Cela fait maintenant une dizaine d'années que le maraîchage bénéficie d'aides d'origine et de natures diverses, mais les résultats effectifs de ces mesures sont encore très peu connus car jusqu'à présent, peu d'études ont été menées dans ce sens. Si on exclut les informations ponctuelles concernant un périmètre donné à une date t, les données disponibles sont pour la plupart d'ordre agronomique.

En 1991 plus de 1347 sites maraîchers étaient opérationnels. Ils étaient mis en culture par environ 49.000<sup>38</sup> exploitants qui, majoritairement sont aussi et d'abord des agriculteurs ; c'est à dire qu'ils partagent leur temps entre la culture de céréales en hivernage et le maraîchage durant la saison sèche. Chacune des 30 provinces du pays compte au moins quelques hectares aménagés pour la production légumière, 6 d'entre elles en ont plus de 100 à leur disposition. La province du Sourou (au nord-ouest<sup>39</sup>), qui a fait l'objet d'un vaste et couteux projet d'irrigation est la mieux dotée avec 458 ha destinés au maraîchage.

Durant la campagne 1990/91 plus de 40.000 tonnes de légumes ont été produites sur le territoire burkinabé. Si la plus grande partie de cette production

<sup>38</sup> Ministère de l'Agriculture et des ressources animales, op. cit.

<sup>39</sup> cf carte en annexe 1.

est soit autoconsommée, soit échangée sur le marché local, certains légumes, en particulier le haricot vert, sont exportés. Jusqu'en 1986, ceci rapportait annuellement 500 millions de FCFA<sup>40</sup> au Burkina faso. Dans ce cadre, les exportateurs locaux ont de grandes difficultés à respecter les contraintes de qualité et de régularité de l'approvisionnement imposées par les importateurs européens. C'est pourquoi la durabilité de ce débouché n'est pas du tout assurée.

#### Production Maraîchère<sup>41</sup>

Cultures	Superficies (en m <sup>2</sup> )	Productions (en tonnes)
Haricot vert	5.529.000	3.161
Tomate	5.095.200	12.155
Oignon	4.288.700	10.135
Aubergine	1.695.300	3.778
Chou	1.588.800	6.496
Pomme de terre	966.200	3.406
Piment	415.400	308
Laitue	313.400	728
Carotte	265.000	518
Autres	3.873.800	

Les quelques chiffres ci-dessus résument ce que l'on sait actuellement de l'impact national du maraîchage.

Au plan individuel, les connaissances concernant les apports de cette activité sont beaucoup plus floues. Aucune étude portant sur les effets du maraîchage au niveau individuel et utilisant un échantillon représentatif n'a été menée.

Du point de vue nutritionnel, il paraît évident et incontestable que, de manière globale, la famille proche des producteurs accroît considérablement sa consommation de légumes par rapport à la situation *ex ante* et ainsi améliore la qualité et la variété de son alimentation. Cependant, il est impossible de dire si oui ou non on peut généraliser cette observation à l'ensemble de la population (y compris les non maraîchers) des villes et des villages qui bénéficient de périmètres aménagés. On ne sait pas si la consommation de légumes dépend plutôt des habitudes alimentaires locales traditionnelles, ou du prix auquel sont disponibles les produits maraîchers sur le marché, ou bien encore seulement de leur proximité géographique par rapport aux consommateurs potentiels (existence ou non de ces biens sur le marché du village ou celui des villages avoisinants).

Concernant l'étude de l'impact social du maraîchage - hiérarchie, organisation, distribution du pouvoir de décision, etc, à l'intérieur du village et de la cellule familiale - tout reste à faire. Seule V. AUTISSIER, dans une étude

<sup>40</sup> Valérie AUTISSIER, *Etude des cultures maraîchères en Afrique centrale et occidentale*, 1988

<sup>41</sup> Tableau constitué à partir de : Ministère de l'agriculture et des ressources animales, *Campagne agricole 1990/91, résultats de l'enquête maraîchère*, 1991

réalisée en 1988, apporte un premier élément d'analyse. Pour elle "les cultures maraîchères, peut-être parce qu'elles représentent encore, au Burkina Faso, une innovation socialement valorisante, sont en majorité réalisées par les hommes, aidés des enfants"<sup>42</sup>. Sur la base de notre travail de terrain qui, globalement, confirme cette hypothèse, nous pouvons cependant apporter quelques nuances à ce propos. Tout d'abord, nous avons constaté qu'il existe (au moins) une zone, dans le nord du pays autour de la ville de Gorom-Gorom, où les femmes sont plus nombreuses que les hommes à pratiquer le maraîchage.

Deuxièmement, à notre sens, un second facteur bride au moins autant le taux de représentation des femmes sur les périmètres que celui mentionné par V. AUTISSIER : en milieu rural elles consacrent un grand nombre d'heures aux travaux domestiques. C'est pourquoi elles ne souhaitent, voire même ne peuvent pas allonger leur journée de travail en se lançant dans la culture de légumes.

Quant aux retombées économiques et plus particulièrement financières du maraîchage elles se révèlent être extrêmement variables. Mais en reprenant la typologie de V. AUTISSIER on peut classer par ordre croissant de bénéfice dégagé, les différents groupes d'exploitants qu'elle a définis :

#### Les maraîchers amateurs

Pour cette catégorie de producteurs le maraîchage est plus perçu comme un moyen de consommer des légumes, en engageant peu de dépenses, que comme une source potentielle de revenus. Les surfaces cultivées sont souvent inférieures à 100 m<sup>2</sup>. Le cycle de production est court, de novembre-décembre à février-mars. Une part importante de la production est autoconsommée ou donnée, le surplus n'étant commercialisé que sur le marché du village le plus proche.

#### Les maraîchers performants disposant de peu de moyens

Ils se caractérisent par la faiblesse des moyens techniques dont ils disposent. Néanmoins, les maraîchers font des efforts réels afin de diminuer la pénibilité de cette activité, d'accroître les revenus qu'elle crée et d'étendre leur réseau de commercialisation malgré l'inexistence de centres urbains à proximité. Pour atteindre ces objectifs ils sont prêts à y consacrer beaucoup de temps et des moyens financiers non négligeables.

#### Les maraîchers antirisques

A l'inverse du groupe précédent, ces exploitants travaillent dans de bonnes conditions (arrosage facile, potentialités commerciales plus importantes). Ils peuvent être assimilés à des agents "risque aversifs" car ils utilisent le potentiel dont ils disposent sans se risquer à investir du temps et de l'argent afin de le développer. Les superficies mises en culture sont limitées (400 m<sup>2</sup> en moyenne).

---

<sup>42</sup> V AUTISSIER, op. cit., p. 44

Les revenus dégagés peuvent atteindre 100.000 FCFA, ce qui fait du maraîchage la première source de liquidité du producteur.

### Les maraîchers expérimentés

Ils peuvent être considérés comme des professionnels mais qui continuent à partager leur temps entre l'agriculture traditionnelle en saison sèche et la culture de légumes pendant l'hivernage (jusqu'en mai-juin). Ils emploient des salariés, réalisent des investissements, choisissent les espèces à produire en fonction de leur rentabilité. Ce sont à la fois des techniciens agricoles, des gestionnaires et des commerciaux. Pratiqué sur 1.500 m<sup>2</sup> environ, le maraîchage procure à ces producteurs l'essentiel de leur revenu annuel puisque celui-ci peut atteindre quelques centaines de milliers de FCFA.

Reste une catégorie de maraîchers définie par l'auteur que nous n'avons pas pu classer par rapport à celles mentionnées ci-dessus car il ne nous a pas été possible de lui attribuer un revenu moyen.

### Les maraîchers sous contrat

Autour de certaines retenues d'eau, de grands périmètres ont été aménagés dans le but d'approvisionner des coopératives en produits maraîchers. Par exemple, à Ouahigouya et Kongoussi, les producteurs passent en début de saison, un accord avec l'Union des Coopératives Burkinabè d'Agriculture et de Maraîchage (UCOBAM) qui s'engage à acheter leur production. Ce contrat porte essentiellement sur des haricots verts destinés à l'exportation. Ces producteurs exploitent de grandes surfaces, de 1.000 à 6.000 m<sup>2</sup> par personne. L'embauche de salariés n'est pas rare. Cette activité, de par le temps qu'elle nécessite et les revenus qu'elle génère, prend une place importante dans la vie professionnelle des exploitants. Pour eux le problème principal réside dans leur dépendance vis à vis du grossiste. Si comme cela arrive parfois<sup>43</sup> ce dernier décide de rompre ses engagements, les maraîchers doivent se débrouiller pour écouler leur production sur le marché local. Ceci n'est pas aisé lorsqu'elle est essentiellement composée de haricots verts, légume peu consommé par les burkinabè.

Actuellement, nous l'avons vu, l'impact connu du maraîchage se résume à peu de choses. Seules quelques grandeurs d'ordre national ont été chiffrées, les autres informations disponibles sont très parcellaires et incomplètes.

### *c) Les entraves au développement du maraîchage*

Après le retrait de l'aide un nombre non négligeable de projets périclitent pour diverses raisons : défaillances dans la conception de l'action entreprise dues à une mauvaise appréciation de la situation sur le terrain ; manque d'informations

---

<sup>43</sup> A la fin de l'année 1993, lors d'un entretien avec des maraîchers de Kongoussi, nous avons appris que suite à des problèmes financiers, le grossiste ne leur avait pas encore réglé les légumes enlevés durant la saison 1992-93 et cet exemple n'est pas un cas isolé.

et/ou de formation des bénéficiaires qui sans cela n'ont pas les compétences requises pour assumer seuls la gestion, l'organisation, l'entretien de ce qui a été mis en place ; contraintes (techniques, météorologiques...) trop difficiles à aplanir... Les projets maraîchers ne sont pas exempts de ce types de problèmes.

Les producteurs burkinabè ont à faire face à différentes contraintes techniques. Certaines d'entre elles sont liées au climat du pays. Le fort ensoleillement qui le caractérise peut engendrer le dessèchement ou l'éclatement des légumes. Ceci est d'autant plus fréquent lorsque la réserve d'eau destinée aux plantes se tarit en fin de saison, ou bien quand la pénibilité de l'exhaure manuel rapportée aux capacités physiques de l'exploitant limite la quantité d'eau distribuable journalièrement. A cela il faut ajouter les délais d'approvisionnement imprévisibles, le prix élevé et la qualité moyenne des semences et produits de traitement contre les parasites. Par ailleurs, la divagation des ovins, bovins et caprins cause parfois des dégâts importants dans les périmètres.

Cependant, les difficultés associées à la culture des légumes ne sont pas majeures comparées aux problèmes que rencontrent actuellement les maraîchers dans la phase suivante de leur activité, la commercialisation de leur production. Lorsqu'on observe le marché de ces biens alimentaires sur une année, deux périodes se détachent nettement :

- de janvier à mars, les légumes sont abondants et leur prix est faible
- d'avril à décembre, les légumes sont plus rares et plus chers.

En quelques semaines on passe d'une situation de surproduction à une situation de sous-production, les prix doublent voire même triplent. Cet état de fait est la résultante de plusieurs facteurs.

Tout d'abord, les bailleurs de fonds ont multiplié et continuent à multiplier les projets maraîchers sans comparer au préalable la capacité productive du futur périmètre à la demande potentielle des populations alentours. Nous verrons au cours du chapitre IV qu'une telle négligence peut avoir de graves conséquences.

En second lieu, la surproduction passagère est aussi fortement corrélée à l'absence d'étalement de la production dans le temps. Si tous les légumes n'arrivaient pas sur le marché au même moment, le problème serait bien moindre. En avril-mai, l'offre décroît car les sources d'eau de certains périmètres sont asséchées. Puis, comme la plupart des exploitants sont avant tout des cultivateurs, ils préfèrent, en saison des pluies, délaissé le maraîchage pour l'agriculture traditionnelle afin de constituer le stock de céréales qui servira de base à l'alimentation de la famille pendant une bonne partie de l'année. Outre cet argument lié à la stratégie propre aux agriculteurs, il faut citer une autre contrainte purement pratique : la multiplication des parasites en saison des pluies rend la culture légumière plus difficile qu'en contre saison.

Troisièmement, ce déséquilibre est accentué par l'insuffisance des réseaux de communication locaux. En effet, dans le même temps il peut y avoir

surproduction de légumes dans une région du pays et sous-production dans une autre car les échanges commerciaux sont considérablement freinés par le manque de moyens de transport.

Quelles sont les solutions proposées pour parer à ce problème de vente des légumes ?

Certains sont partisans de la méthode libérale, c'est à dire de laisser fonctionner les mécanismes d'autorégulation de l'économie sans intervenir, ainsi le jeu de la concurrence aboutira à l'élimination, des maraîchers non compétitifs.

D'autres préconisent d'intervenir sur l'offre. Différentes voies sont alors envisageables :

- mettre en place une nouvelle structure chargée d'organiser la commercialisation des légumes et la vente des intrants nécessaires aux producteurs, pour cela on pourrait se référer au fonctionnement et au rôle qu'a l'Office National des Céréales (OFNACER) auprès des céréaliers burkinabè

- perfectionner les techniques de transformation existantes (comme le séchage solaire), en développer d'autres et tenter d'accroître la durée de stockage possible des légumes frais afin d'étaler l'offre dans le temps

- inciter les maraîchers à produire en saison des pluies car à cette époque là de l'année il existe une demande insatisfaite (expatriés, fonctionnaires burkinabè) prête à payer les légumes à un prix élevé.

Il est aussi possible d'essayer de stimuler la demande par l'intermédiaire de séances d'animation-formation proposées aux femmes. Au cours de celles-ci, des plats dont la composition comprendrait des légumes frais ou séchés, seraient réalisés. Pour que cette "publicité" ne soit pas vaine il faudrait veiller à ce que ces recettes soient adaptées aux goûts alimentaires et au pouvoir d'achat de l'auditoire.

\*

\*      \*

Dans un pays classé parmi les PMA et qui a donc terriblement besoin d'accroître le niveau de vie de sa population, le maraîchage, à ses débuts, est apparu comme une formidable opportunité, autant du point de vue économique que nutritionnel. C'est pourquoi les bailleurs de fonds étrangers ont financé de nombreux projets maraîchers. En 1989 ceux-ci constituaient le type d'interventions qui mobilisait le plus grand nombre d'ONG. Il est à noter que cela s'intégrait très bien à la politique du gouvernement local qui, lui aussi s'est beaucoup investi afin de développer cette nouvelle activité de saison sèche. Cependant le rôle joué par les ONG dans la multiplication des projets maraîchers, est difficile à cerner car parmi les périmètres existants certains ont été lancés et financés par des ONG, l'Etat burkinabé ou des organismes internationaux tandis

que d'autres, plus rares sont apparus spontanément, sans aides extérieures. Or, il n'existe aucune statistique indiquant le nombre de périmètres respectivement créés par les différents acteurs mentionnés ci-dessus. Il est donc impossible d'isoler le rôle joué par les ONG dans le développement du maraîchage.

Actuellement on commence à prendre conscience des problèmes que cette activité rencontre. L'évaluation *ex-post* permettrait d'accéder à une meilleure connaissance des effets du maraîchage et des difficultés sur lesquelles il bute. Ceci constitue un passage obligé avant toute tentative efficace d'amélioration de ce type de projets.

## Section III METHODOLOGIE

Bien souvent l'évaluation *ex-post* est envisagée comme un outil de contrôle aux mains des bailleurs de fonds. Dans cette optique, elle est amputée de son rôle primordial puisqu'ainsi on passe outre sa "fonction d'appui interne à la conduite d'une action"<sup>44</sup>. L'évaluation devrait donc aussi être considérée comme un instrument de gestion des projets. Pour cela, il faudrait qu'elle soit conçue de manière à ce que l'analyse critique rétrospective soit systématiquement alliée, voire même supplantée par une analyse dynamique constructive visant à améliorer le fonctionnement et l'efficacité de l'aide. Pour réussir au mieux ce "dosage" nous nous sommes inspirés de la méthode d'évaluation de M.C. GUENEAU et du Guide méthodologique de la CCE. Dans le but de préciser la démarche adoptée, il semblait nécessaire de présenter les termes de référence définis ainsi que certaines particularités méthodologiques découlant des spécificités du milieu étudié.

### I TERMES DE REFERENCE

#### A) Principe global des évaluations

Les évaluations que nous avons menées ont pour but de comparer les objectifs, définis *ex-ante*, des projets étudiés à leurs effets réels observables *ex-post*, de mettre en évidence les facteurs de réussite ou d'échec des interventions considérées, puis d'émettre des recommandations, des suggestions concernant l'action elle-même ou plus généralement les pratiques et méthode de l'ONG qui est en cause. Ainsi, les deux fonctions de l'évaluation exposées ci-dessus sont respectées.

On peut dire que, grossièrement, la méthode choisie s'apparente à une analyse coûts-avantages. Cependant, il existe une différence majeure entre ces deux démarches. La seconde ne prend en compte aucun facteur non monétaire tandis que celle qui a été adoptée se veut à la fois quantitative et qualitative. De nombreux aspects non pécuniaires et non chiffrables seront pris en considération (changement sociaux, amélioration des repas du point de vue nutritif, satisfaction des bénéficiaires...).

Le contenu des évaluations sera donc relativement pluridisciplinaire mais, dans le même temps, nous avons voulu porter l'accent sur les aspects économiques du problème. Cette prédilection s'explique par la teneur même des interventions évaluées. En effet, les projets maraîchers sont des projets productifs auxquels, les ONG comme les bénéficiaires, impartissent généralement pour objectif l'amélioration des revenus des exploitants. Comment alors ne pas accorder une attention particulière à l'examen de la santé financière de l'activité (rentabilité, revenus générés) afin de confirmer ou d'infirmer l'adéquation des

---

<sup>44</sup> CCE, op. cit.

résultats effectifs à l'objectif exprimé ? D'ailleurs, pour les co-auteurs du Guide méthodologique "l'analyse des comptes d'exploitation est un point fort de l'évaluation des actions génératrices de revenus".

Il nous a donc semblé légitime d'adopter une démarche non exclusivement quantitative mais résolument économique puisque les projets évalués affichaient des finalités qui présentaient elles mêmes ces caractéristiques.

## B) Les critères d'évaluation

Pour couvrir le champ d'investigation délimité plus haut, un seul critère n'aurait pas suffi. Une batterie de huit critères a été utilisée pour mener à bien les évaluations. Parmi eux, certains ont été empruntés aux travaux de M.C. GUENEAU, d'autres aux recherches effectuées par A. PIVETEAU<sup>45</sup>. Mais la présentation de ces outils fera appel à quelques termes qu'il était nécessaire de définir au préalable

- les objectifs opérationnels sont des réalisations purement techniques  
*ex : construction d'un barrage, aménagement d'un périmètre maraîcher de x ha*

- les buts de l'action indiquent ce qu'il est prévu d'atteindre à moyen terme  
*ex : diversifier et équilibrer l'alimentation des populations, augmenter les revenus des bénéficiaires*

- les finalités font référence aux intentions premières des géniteurs du projet  
*ex : améliorer la qualité de vie des populations, limiter l'exode rural.*

### La réussite

Mesure la coordination entre les objectifs opérationnels et les réalisations effectives.

### Les résultats

Évaluent l'atteinte des buts définis *ex-ante*.

### L'efficacité

Compare les finalités du projet aux changements réels dont il est à l'origine.

Pour trois projets sur quatre, l'appréciation de ces critères s'est heurtée à une difficulté majeure : une définition très vague des buts, objectifs et finalités à atteindre.

---

<sup>45</sup> A. PIVETEAU, Organisations non gouvernementales : l'efficacité des petits projets de développement - la question de l'évaluation, mémoire de DEA, université de Bordeaux I, 1991.

### L'impact

Mesurer l'impact d'un projet consiste à analyser tous ses effets. Du point de vue économique, il s'agit d'évaluer les effets d'entraînement qu'a provoqués l'intervention, que ceux-ci soient d'ordre monétaire ou non. Bien entendu, le critère d'impact prend aussi en compte tous les changements sociaux, culturels, organisationnels, écologiques et techniques dont le projet est à l'origine.

D'ailleurs, l'hétérogénéité des éléments qui le composent et la pluridisciplinarité attachées à ce critère rendent souvent son appréciation délicate. Mais d'un autre côté, ce mélange d'effets chiffrables et non chiffrables, monétaires et non monétaires, se rapportant à des domaines très variables était nécessaire à une évaluation qui ne se voulait pas qu'économique.

### L'efficience

Apprécier l'efficience revient à rapporter les résultats obtenus par le projet aux moyens mis en oeuvre. Pour être complète cette comparaison ne devrait pas s'arrêter aux coûts et avantages strictement financiers. Ainsi, il faudrait qu'elle intègre les coûts de fonctionnement de l'ONG imputables à l'intervention concernée, les moyens humains et matériels engagés, une valorisation de la participation villageoise ainsi que les autres coûts et avantages non marchands.

Mais, la plupart du temps, atteindre ce degré de précision se révèle impossible par manque de données ou à cause des difficultés que comporte l'estimation de la valeur monétaire d'un ou plusieurs éléments cités ci-dessus. Dans notre cas, nous n'avons jamais évalué très finement ce rapport résultats/coûts car les avantages monétaires quantifiables se sont toujours avérés trop peu nombreux par rapport aux avantages non monétaires ou/et extrêmement faibles comparés aux coûts du projet.

### La stratégie d'intervention

Il s'agit de vérifier la justesse des hypothèses à partir desquelles l'action a été conçue de juger l'adéquation du type d'intervention choisi (technique et matériel utilisés, mode de financement, importance accordée à la participation des bénéficiaires, existence ou non d'un suivi ...) au milieu et au(x) besoin(s) au(x)quel(s) l'ONG voulait répondre.

Ce critère est particulièrement intéressant car il pourrait être très utile aux bailleurs de fonds et améliorer l'efficacité de l'aide. Pour cela, il faudrait que leurs interventions soient systématiquement évaluées et que les conclusions de ces rapports soient centralisées plutôt qu' "exclusivement réservées à l'usage interne". On pourrait ainsi savoir que dans la région Y, x projets sur X présentant les caractéristiques W ont eu tel type de résultats. Cela éviterait que la même erreur soit répétée n fois.

### Participation/ satisfaction des bénéficiaires

S'intéresser à la participation des bénéficiaires ne suffit pas à mesurer leur intérêt pour l'activité lancée. Il est nécessaire que ces derniers puissent s'exprimer sur ce sujet et donner leur avis afin, s'il y a lieu, de connaître les aspects du projet qui ne les satisfont pas ainsi que les solutions qu'ils envisagent.

A ce niveau là de l'évaluation, il arrive parfois que l'on ait du mal à savoir réellement ce que la population pense de l'intervention de l'ONG car certains enquêtés ont peur que les critiques qu'ils pourraient formuler aient pour conséquence le retrait de l'aide.

### Viabilité/reproductibilité

Il s'agit là d'évaluer les chances de survie de l'activité après le retrait de l'aide, d'estimer le degré d'autonomie des bénéficiaires vis à vis de l'ONG et d'apporter une réponse aux questions suivantes : est-il souhaitable et possible que ce type d'actions soit reproduit ? le projet a-t-il eu un effet "tache d'huile" ?

Ce critère doit être examiné avec beaucoup d'attention car il traite du problème de la dépendance des populations par rapport à l'aide. De cette analyse peuvent découler des leçons essentielles pour les bailleurs de fonds.

\*

\*      \*

En théorie, le cycle d'un projet se compose de quatre phases : l'identification, la programmation, le suivi et l'évaluation. Cette dernière étape devrait donc être prévue dès la conception du projet afin de mettre en place, au travers du suivi, un système permanent de recueil d'informations qui serviront à l'évaluateur (ex : remplissage régulier de fiches de suivi) . Or, dans la réalité, cette préparation est rarement effectuée. Quant au suivi, il se limite souvent aux questions purement techniques. Bien que ce soit un handicap, ceci ne constitue pas un obstacle insurmontable car ces informations peuvent être reconstituées *ex-post*, mais cela nécessite beaucoup de temps. Il reste donc tout à fait possible de réaliser des évaluations de qualité à condition que la méthode utilisée soit adaptée au milieu étudié.

## **II SPECIFICITES DU MILIEU ETUDIE ET METHODE D'EVALUATION**

Au nord, le travail de recueil de données est relativement facile car chaque entreprise, chaque ménage, chaque organisme privé ou public détient dans ses bureaux une mine d'informations. Par exemple, n'importe quelle association française peut fournir, presque sur le champ, une liste des membres de son bureau, le montant des subventions et cotisations perçues l'année précédente, l'état actuel exact de ses finances... Le plus souvent, au sud, ce type de documents n'existe pas. Il incombe à celui qui en a besoin de reconstituer le puzzle, de faire

naître lui-même l'information. Dans ce cas, la phase de récolte de données est ardue et exige beaucoup de temps. Dans un tel environnement, les méthodes d'enquêtes habituelles ainsi que certains outils comptables ne sont plus adéquats et doivent donc être remaniés.

## A) Conséquences de l'environnement sur la procédure d'enquête

### a) *Un accueil parfois mitigé de la part des ONG*

Dans le principe, l'idée selon laquelle l'évaluation *ex-post* est nécessaire et peut participer à l'amélioration de l'efficacité de l'aide, passe de mieux en mieux auprès des ONG. Mais dans les faits, toutes ne sont pas prêtes à ce qu'un évaluateur externe - et qui plus est proposant une analyse axée sur les aspects économiques du problème - vienne juger leur travail. Il semble que certaines aient eu peur que l'économiste porte un regard trop froid, trop exclusivement financier sur leurs projets en oubliant leurs apports sociaux. Les termes de rentabilité, d'efficacité, de bénéfice ne sont pas toujours très bien perçus quand ils sont utilisés au sujet d'aides au développement.

### b) *Particularités du contenu et de la forme du questionnaire*

Le contenu du questionnaire était modulable en fonction des finalités exprimées par l'ONG et des spécificités du projet évalué. Par exemple, l'appréciation de l'activité maraîchère du village de Touroum a nécessité l'addition - par rapport au questionnaire type - d'interrogations concernant la consommation d'eau, la pêche, le périmètre arboricole, la migration et l'élevage.

S'agissant du type de l'enquête, nous nous sommes appuyés sur les observations faites par M.C. GUENEAU à propos d'un questionnaire fermé qu'elle avait essayé de faire passer auprès d'Africains : "bâti selon la logique et la précision occidentales, le jeu serré d'une série de réponses possibles inhibait l'interlocuteur africain qui se sentait obligé de choisir entre des schémas qui ne lui correspondaient pas forcément. L'interviewé désignait alors la moins mauvaise réponse"<sup>46</sup>. C'est pourquoi nous avons fait le choix d'un questionnaire ouvert, même si habituellement, il est évité tant que possible, car beaucoup moins aisé à traiter.

Quant à la formulation, nous avons utilisé un vocabulaire et des tournures de phrases très simples afin de simplifier la tâche du traducteur et d'éviter des contresens éventuels dus à la traduction car les subtilités de la langue française sont parfois difficiles à transcrire.

---

<sup>46</sup> M.C. GUENEAU, op. cit., p 203.

*c) La prévention de quelques biais*

La traduction par un intermédiaire peut générer des biais important. Or comme plus de 90% des maraîchers enquêtés ne parlaient pas français, ce risque pouvait être élevé. Il était donc nécessaire de s'assurer des compétences linguistiques du traducteur et de vérifier qu'il n'y avait pas d'ambiguïté sur le sens de certaines questions de l'enquête.

Pour tenter de contrecarrer ce biais ainsi que d'autres causés par le recueil de données incomplètes ou dénaturées (volontairement ou non), il a été nécessaire de recouper aussi fréquemment que possible les informations récoltées en fonction de leur origine (bénéficiaires, non bénéficiaires, documents internes à l'ONG, animateurs, chef de village, président de groupement, femmes...).

**B) La constitution du compte de résultat**

Au nord, la profusion de données écrites (livres de comptes, factures, extraits de comptes bancaires...) permet de reconstruire facilement les indicateurs comptables classiques. Dans notre cas, mis à part deux maraîchers, aucun autre ne disposait de traces écrites des coûts et recettes annuels relatifs à leur activité. Il nous a donc fallu reconstituer oralement, un à un, les éléments constitutifs d'un compte de résultat en faisant appel à la mémoire des enquêtés. Ceci dans le but de présenter un compte annuel moyen pour chaque projet afin d'apprécier ce que rapporte réellement la culture maraîchère aux exploitants.

Voici le schéma type des grandeurs que nous avons évaluées avec chaque enquêté<sup>47</sup> :

	Auto-consommation		
			Semences
			Pesticides
Production	Pertes		Engrais
		C.I.	Huile
			Essence
	Ventes		Cotisation
			Salaires
		V.A.	
Amortissement			
			<b><u>Résultat Net</u></b>

C.I. : consommations intermédiaires

V.A. : valeur ajoutée.

<sup>47</sup> Toutes les données sont exprimées en FCFA. Comme les évaluations portent sur des campagnes agricoles antérieures à la dévaluation du 12 janvier 1994, 1 FCFA équivalait alors à 0,02 FF.

Parmi ces données, les plus difficiles à apprécier étaient : la production, l'auto-consommation, les pertes (engendrées par une mévente obligeant le stockage de denrées très périssables dans des endroits peu appropriés pour cette utilisation), les ventes et l'amortissement.

En ce qui concerne les trois premières grandeurs, le problème principal résidait dans l'imprécision et l'hétérogénéité des unités de mesure locales. Sur les périmètres, la production de légumes ne se compte pas en kilogrammes mais en sacs, "tines"<sup>48</sup>, seaux, plats ou tas. Nous avons donc construit un tableau d'équivalences entre ces différentes unités de mesure afin de pouvoir chiffrer et homogénéiser une quantité de légumes égale à  $n$  sacs +  $p$  "tines" +  $s$  plats. De plus l'auto-consommation a été plus souvent approximée que quantifiée précisément car la partie de la récolte destinée à l'alimentation de la famille était prélevée au jour le jour par plusieurs personnes différentes (le maraîcher, sa ou ses femme(s), ses enfants).

Quant aux recettes, nous les avons estimées en reconstituant, avec chaque enquêté, le montant de ses ventes annuelles, spéculation par spéculation. Après avoir testé le questionnaire, cette méthode, bien que longue et fastidieuse, nous est apparue comme étant la plus fiable. En effet, nous nous sommes rapidement aperçus que les maraîchers n'avaient pas forcément totalisé les recettes issues de leur activité. En conséquence, lorsque nous leur demandions directement d'estimer le montant global de leurs ventes les réponses obtenues semblaient très approximatives par rapport au résultat auquel on arrivait lorsqu'ensuite nous effectuions ensemble la démarche de reconstituer ce chiffre. C'est pour cette raison que nous avons privilégié cette dernière méthode qui, de prime abord, peut paraître peu efficace du point de vue temporel.

Nous voulions que le résultat net affiché pour chacun des projets soit révélateur de ce qu'en moyenne gagne effectivement un maraîcher par an. Dans cette optique, nous avons inclus, dans les coûts de fonctionnement, l'amortissement du petit matériel nécessaire à l'exploitation d'une parcelle (ex : arrosoirs, seaux...) puisque dans la réalité ces instruments sont régulièrement renouvelés par les bénéficiaires. Pour calculer cette charge annuelle non décaissable nous avons recensé tous les outils utilisés, leur coût et une estimation de leur durée de vie. A l'inverse, nous avons choisi de ne pas retenir, parmi les charges, l'amortissement de l'investissement de départ réalisé par l'ONG (ex : amortissement de la retenue d'eau, de l'aménagement du périmètre...) car dans les faits, il n'était jamais prévu que les bénéficiaires remplacent les équipements initiaux par leurs propres moyens.

Au vu des limites exposées ci-dessus, nous avons conscience que les chiffres composant les comptes de résultat constitués ne peuvent pas être considérés comme des données précises. Selon M.C. GUENEAU ils doivent plutôt être perçus comme des "estimations les moins mauvaises possibles". D'ailleurs, prétendre le contraire paraîtrait peu vraisemblable au regard du

---

<sup>48</sup> terme employé pour désigner un certain type de plats en fer.

nombre d'informations qui doivent être reconstituées. La cause de cet état de fait étant que le suivi des opérations se limite aux questions techniques et qu'au niveau individuel il n'existe aucun document pouvant servir de base à une analyse comptable.

\*

\* \*

L'intérêt que suscitent les projets maraîchers contraste fortement avec la méconnaissance actuelle des effets qu'a pu avoir l'aménagement de ces périmètres. Il semble presque paradoxal, au regard du nombre de bailleurs de fonds ayant financé de telles interventions et de l'importance des sommes qui leur ont été consacrées que les résultats obtenus soient aussi méconnus. Aujourd'hui, après une dizaine d'années d'engouement aveugle pour cette activité, on ne sait presque rien de l'impact des centaines de périmètres qui ont été aménagés et on commence à peine à se rendre compte que certains sites connaissent de graves problèmes. Dans un tel contexte, l'évaluation *ex-post* pourrait avoir un rôle déterminant à jouer puisque, lorsqu'elle est bien conçue, cette analyse permet d'effectuer un bilan et d'améliorer non seulement l'efficacité du projet évalué mais aussi celle des interventions futures.

<p style="text-align: center;"><b>Chapitre II : EVALUATION DU PROJET DE TOUROUM :</b></p> <p style="text-align: center;"><b>UNE ACTIVITE MARAICHERE OPPORTUNISTE</b></p>
--

## INTRODUCTION

Le "projet de Touroum" se compose de différents aménagements hydro-agricoles et d'activités articulées autour de la construction d'une retenue d'eau. Il était prévu, au départ, trois réalisations principales : la construction d'un barrage (mis en eau en 1985), l'aménagement d'un périmètre destiné au maraîchage et d'une zone consacrée à la riziculture irriguée.

Nous nous intéresserons essentiellement, au cours de cette évaluation, au maraîchage qui aujourd'hui représente l'activité productive principale. Nous ne ferons donc qu'aborder rapidement les autres volets qui sont venus successivement s'y greffer.

La population bénéficiaire englobait les habitants de Touroum ainsi que ceux de cinq villages environnants n'ayant, en saison sèche, qu'un accès à l'eau limité et incertain.

Quatre bailleurs de fonds ont participé au financement des diverses opérations mises en oeuvre dans le cadre du projet de Touroum : la Banque Mondiale (BM), le SLCD (Service Laïque de Coopération au Développement, ONG belge), le Fonds Européen de Développement (FED) et la Mission de Coopération Française à Ouagadougou (MCF).

L'évaluation présentée ci-dessous repose sur un travail d'enquêtes effectué auprès des populations bénéficiaires<sup>1</sup> des six villages concernés, confronté à l'analyse des documents de projet.

---

<sup>1</sup> cf. liste des personnes interrogées en annexe 3

## Section I : ENVIRONNEMENT ET REALISATION DU PROJET

### I. CADRE ET CONCEPTION DU PROJET

#### A) Situation de référence

##### a) Situation géographique

Touroum est situé à 160 km au nord-est de Ouagadougou, en zone rurale dans la province du Sanmatenga et à 6 km de Pissila<sup>2</sup>, chef lieu du département du même nom. Touroum est proche d'un des principaux axes routiers du Burkina Faso. Celui-ci est bitumé jusqu'à Kaya, chef lieu de la province. Si l'accessibilité à Pissila est très bonne toute l'année, la piste qui rejoint le village de Touroum est d'une praticabilité moindre pendant l'hivernage. Pendant cette période les véhicules autres que les deux roues peuvent avoir quelques difficultés à circuler. La retenue est donc implantée dans une zone non enclavée relativement à la situation de nombreux villages dans le pays. La proximité des marchés de Pissila, Kaya voire même de Ouagadougou constitue au départ un atout non négligeable en terme de potentiel de commercialisation des produits maraîchers.

##### b) Région climatique

Les six villages appartiennent à la zone sahélienne<sup>3</sup>. Il s'agit de la région climatique la moins pluvieuse du Burkina Faso. Proche cependant de la zone soudano-sahélienne, la province du Sanmatenga bénéficie d'une pluviométrie moyenne avoisinant les 600 mm par an<sup>4</sup>. L'accroissement des disponibilités en eau n'en reste pas moins un besoin majeur exprimé par les populations. Dans une lettre de demande de réalisation d'une retenue à Touroum, adressée au directeur de l'Hydraulique, de l'Aménagement et de l'Equipement Rural (H.A.E.R) et signée par les six chefs de villages on peut lire : "*Cette retenue, pourrait favorablement changer les conditions de vie de nos populations ...*". De même le sous-préfet de Pissila en 1982, appuyant cette demande auprès du même HAER, déclare : "*La retenue d'eau dans cette région [...] pourrait sauver la vie des 10 054 âmes que compose la population des villages concernés*".

##### c) Situation démographique

Les Moose (Mossi dans sa forme francisée et Moaga au singulier) constituent l'ethnie dominante de la zone. Ils se caractérisent par une organisation

<sup>2</sup> cf. cartes en annexe 1 et 5.

<sup>3</sup> cf. carte en annexe 2.

<sup>4</sup> ORSTOM, Données agricoles par province sur la période 1984-1992, 1993. Les extrêmes furent pour la saison 1984/85 de 472 mm et en 1988/89 de 757 mm avec une moyenne de 570 mm par saison.

étatique fortement hiérarchisée dans laquelle le chef de village détient l'autorité principale à l'échelle locale. On relève d'ailleurs que l'expression des besoins des populations s'est faite au travers de la chefferie traditionnelle qui, et cela est sans doute révélateur, emploie dans la lettre de demande l'adjectif possessif de la première personne du pluriel pour faire référence aux habitants des six villages : *"Nos populations déjà sensibilisées, mobilisées et très motivées ..."*.

D'après le recensement de 1975, la population des 6 villages concernés se répartissait comme suit :

Doungou, Nabitenga	936
Poullalé	2.625
Roumba Mossi	1.361
Roumba Yarsés	383
Tibtenga	1.948
Touroum	<u>826</u>
Total	8.079

Dans la lettre du sous-préfet de Pissila en 1982, il est précisé que la population totale des six villages comprenait "10.054 âmes". La source de cette information n'a pas pu être vérifiée même s'il s'agit là d'un chiffre officiel puisque transmis par le responsable administratif de la sous-préfecture et de surcroît construit à partir de données démographiques connues pour chaque village. Ceci pose question car lors du recensement de 1985 on dénombre seulement 9.423 habitants. Nous nous heurtons précisément à une des difficultés récurrentes au cours de cette évaluation, à savoir la faible concordance, entre les sources, de données portant sur le même objet et, le plus souvent, l'impossibilité d'expliquer les fondements de tels écarts.

Outre ces problèmes, l'analyse des données du recensement de 1975 met en évidence l'importance des migrations dans la zone du projet. Le Sanmatenga est la deuxième province du Burkina Faso la plus touchée par les migrations après le Yatenga. On a calculé que, dans la tranche d'âge des 15-44 ans des six villages, la population émigrée<sup>5</sup> masculine représentait en 1975 près de 22 % de la population résidente masculine. En outre, ce phénomène d'autant plus prégnant à moyen terme car portant essentiellement sur la fraction la plus dynamique de la population, est selon l'Institut National des Statistiques et de la Démographie (INSD) sous-évalué.

La pression démographique en terme de densité de population au km<sup>2</sup> est relativement forte puisqu'elle atteint près de 40 hab/km<sup>2</sup> alors qu'en moyenne elle est de 29 hab/km<sup>2</sup> pour tout le pays<sup>6</sup>. On notera cependant que la moitié Nord du

<sup>5</sup> définie comme "résidant à l'étranger depuis plus de 6 mois, ou depuis moins de 6 mois mais ayant l'intention d'y résider plus de 6 mois".

<sup>6</sup> INSD, Recensement général de la population Burkina Faso 1985 : analyse des résultats définitifs, p.194, Mars 1990.

Sanmatenga, dans laquelle est implantée le projet, est significativement moins peuplée que la moitié Sud<sup>7</sup>.

*d) Les activités économiques*

Comme dans la plupart des zones rurales du pays, la population active du Sanmatenga est composée à plus de 97 % d'actifs agricoles<sup>8</sup>. Le mil et le sorgho se partagent 80 % de la surface des terres cultivées<sup>9</sup>. Sur les 20 % restant, on trouve du maïs, des arachides et un peu d'aubergines locales (essentiellement sur les champs de case<sup>10</sup>). Il faut noter que la culture de riz pluvial, selon les déclarations des personnes enquêtées, est pratiquée de façon sporadique. Bien sûr, les résultats infimes, en terme de volume, obtenus par cette production n'apparaissent pas dans les statistiques du Ministère de l'agriculture. Pour l'ensemble des cultures pluviales l'outil principal voire même souvent unique reste, aujourd'hui encore, la *daba*<sup>11</sup>. Sur les champs de village et de brousse, le labour et l'utilisation de la fumure, sont assez rares. Seuls les champs de case bénéficient de l'apport des déchets domestiques.

Les travaux des champs débutent habituellement vers le mois de mai, après les premières pluies significatives, pour se terminer par les récoltes qui prennent fin aux alentours du mois de décembre. Si l'hivernage est entièrement consacré aux travaux des champs, le reste de l'année, contrairement aux idées reçues et largement diffusées par les ONG, ne s'assimile pas à une période d'inactivité. Il est vrai que la saison sèche marque une rupture dans le temps de travail et dans le rythme des travaux agricoles. Ceux-ci cessent presque totalement et font place pour les hommes à des travaux domestiques tels que la réfection des cases et des greniers mais également à des activités, génératrices de revenus, aussi bien artisanales, commerciales qu'agricoles tels que le tissage et la teinture, le commerce de bétail (chèvres et moutons) et de céréales et enfin la culture (dans les bas-fonds) et la vente de tabac. Les jeunes garçons, pour certains d'entre eux, vont chercher en ville des emplois saisonniers.

La liste de ces occupations de saison sèche n'est pas exhaustive. On s'est simplement basé sur les déclarations des enquêtés. Dans le cadre de l'évaluation du maraîchage, pratiqué exclusivement en saison sèche, on détaillera davantage cette information. Mais d'ores et déjà il apparaît faux de considérer que les cultivateurs sont inactifs plusieurs mois de l'année et ceci l'est d'autant plus lorsque l'on tient compte du surtravail fourni par les populations pendant l'hivernage. La saison qui suit a donc aussi une fonction de régénération de la force physique.

<sup>7</sup> G. LACLAVERE (Sous le patronage de), *Atlas du Burkina Faso*, Edition Jeune Afrique, p. 25, 1993.

<sup>8</sup> INSD, 1990, op. cit., p. 224.

<sup>9</sup> ORSTOM, op. cit., 1993.

<sup>10</sup> Champ de case : champ à proximité immédiate de la concession.

Champ de village : champ plus éloigné mais restant dans les limites du village.

Champ de brousse : champ éloigné de toutes habitations.

<sup>11</sup> Outil servant à retourner, manuellement, la terre.

\*

\* \*

L'étude documentaire du projet, des caractéristiques de la province et des villages concernés ainsi que les enquêtes menées auprès des populations fait ressortir comme principaux problèmes *ex ante* :

- les difficultés d'approvisionnement en eau
- l'émigration des hommes adultes.

## **B) Genèse du projet**

En 1960, le Plan de développement national programme la construction d'une quarantaine de retenues d'eau, dont une à Touroum. Pour des raisons non précisées ce projet est par la suite abandonné. En 1981, sous l'impulsion de Mr. Arouna OUEDRAOGO, chef traditionnel du village de Touroum, les habitants des 6 villages reprennent cette idée à leur compte. Ils forment une association, baptisée Nong Taaba, et commencent à ramasser cailloux et graviers qui serviront de matière première pour la construction de la digue du barrage. Ils veulent ainsi prouver leur motivation et leur détermination aux bailleurs de fonds potentiels. L'association se donne alors les objectifs suivants :

- favoriser la construction du barrage
- aménager un périmètre maraîcher et une zone rizicole
- reboiser le long du barrage
- introduire et développer la pisciculture.

En utilisant sa fonction et ses relations (précisons qu'il est un ancien migrant de Côte-d'Ivoire ayant travaillé à Abidjan dans un organisme français de coopération scientifique) le chef de Touroum contacte tout d'abord P. BARON, un enseignant de l'Institut Supérieur Polytechnique de Ouagadougou qui monte le premier dossier du projet (étude technique et présentation des coûts) qui sera le principal support aux demandes de financements. Mr. Arouna OUEDRAOGO expose son projet au chef de Pissila qui se montre réservé (ce dernier possède actuellement une parcelle sur le périmètre maraîcher), au haut commissaire, au sous-préfet et au directeur du Centre Régional de Promotion Agro-Pastorale (CRPA) à la suite de quoi le barrage est à nouveau inscrit dans le Plan de développement, grâce à l'intervention du préfet. Toujours par l'entremise de différentes personnes de sa connaissance il sollicite l'aide de bailleurs de fonds potentiels comme Oxford Famine Relief Fund (OXFAM) et le Fonds Monétaire International (FMI) qui refusent, la Mission de coopération française et enfin la BM qui à l'époque tient un colloque sur l'analyse des petits projets de développement. La BM dans le cadre d'une formation de ses agents confie l'évaluation *ex ante* du projet de Touroum à une de ses équipes.

Sur la base du dossier de P. BARON repris et affiné par le Fonds de Développement Rural (FDR<sup>12</sup>) alors maître d'oeuvre dans de nombreux projets hydrauliques. Le FDR calcule le Taux de Rentabilité Interne du projet de Touroum sur la base de la mise en place des activités maraîchères et rizicoles. La BM refera sensiblement le même travail et conclura à la rentabilité financière d'une telle opération. En 1983, elle donne son accord pour le financement de la retenue sous forme de subventions (on notera la contradiction entre la conclusion de l'évaluation et son impact sur le mode de financement retenu) en souhaitant faire de Touroum un exemple d'investissement rentable en matière de plan d'eau aménagé pour des activités productives. Le contact avec le SLCD, l'ONG belge, se fera par l'entremise d'un chercheur en pharmacopée ayant travaillé quelque temps dans le village de Touroum et souhaitant remercier sa population en la mettant en relation, via son chef traditionnel, avec une ONG de son pays. C'est donc grâce aux relations de Mr OUEDRAOGO que le SLCD est intervenu à Touroum.

La retenue est mise en eau en 1985. A cette étape du projet le tableau suivant résume le rôle de chacun des acteurs de l'intervention ainsi que ce qu'on attendait d'eux pour les phases à venir :

<b>ACTIONS PASSEES</b>	<b>PARTICIPATION</b>	<b>SOURCES</b>
Initiative de l'opération	Les bénéficiaires sous l'impulsion du chef du village de Touroum	Entretiens + Documents
Conception	Philippe BARON - Professeur	Documents
Réalisation	Les bénéficiaires ont fourni la main d'oeuvre non qualifiée nécessaire L'entreprise burkinabè Kanazoé : maître d'oeuvre	Entretiens + Documents
Financement	La BM pour le barrage La Mission de coopération française et le SLCD pour les aménagements annexes	Documents
<b>ACTIONS FUTURES</b>	<b>PARTICIPATION PREVUE</b>	<b>SOURCES</b>
Gestion des opérations	Un groupement de bénéficiaires pour chaque activité	Entretiens
Suivi - Formation	Le SLCD pour le maraîchage	Entretiens
Pas d'évaluation prévue		Documents

### C) Stratégie de l'intervention

Le schéma suivant présente les objectifs - buts - finalités définis par le FDR et/ou la BM dans leur rapport d'évaluation *ex ante* respectif (mentionnés plus haut).

<sup>12</sup> Le Fond de Développement Rural est aujourd'hui scindé avec le HAER au sein d'une structure dépendant du ministère de l'eau et de l'équipement rural, le FEER : Fonds de l'Eau et de l'Equipement Rural.

## STRATEGIE D'INTERVENTION

Objectifs	Buts	Finalités
	<b><i>Reboiser</i></b>	
Pépinière	Lutter contre la désertification	
<b><i>Barrage :</i></b> longueur de la digue prévue 870m	Alimenter en eau les 6 villages	<b><i>Améliorer la qualité de vie</i></b>
	<b><i>Intensifier* l'élevage</i></b>	
	Accroître * le rendement des cultures traditionnelles sur champs	
<b><i>Périmètre maraîcher irrigué aménagement prévu 10 ha</i></b>	<b><i>Améliorer* l'habitat</i></b>	<b><i>Limiter l'exode rural</i></b>
Périmètre rizicole irrigué aménagement prévu 10 ha	<b><i>Accroître les revenus paysans</i></b>	
	<b><i>Equilibrer et diversifier la consommation alimentaire</i></b>	
	Changer le rythme et le temps d'occupation des populations	

Légende :

\* : buts cités uniquement par la Banque Mondiale, les autres sont mentionnés par la Banque Mondiale et par le FDR

*Gras et italique* : énoncé par les six chefs de village au nom des populations

*Gras et italique* : énoncé uniquement par les six chefs de village  
: effet direct

Il est utile de préciser par quels mécanismes certains effets devaient être déclenchés. L'amélioration de l'habitat devait avoir lieu grâce à la proximité et la facilité d'accès à l'eau (comparée à un puits), les cases étant fabriquées à partir de terre humidifiée et de paille.

Le sixième but exprimé est explicité en ces termes dans le rapport de la Banque Mondiale : "*Le rendement du mil par l'effet de l'humidité avoisinante sera légèrement modifié et passera à 850 kg/ha à la place des 500 kg/ha actuellement*". On ne peut que remarquer l'inadaptation flagrante du qualificatif "léger" appliqué à un accroissement de 70% du rendement en mil ! L'effet qui devait jouer en ce cas tenait uniquement à l'augmentation de l'humidité dans l'air par la présence de la retenue d'eau favorisant ainsi la croissance des plantes. Suite à un entretien auprès de G. SERPENTIE, agronome de l'ORSTOM, il apparaît que l'augmentation de l'humidité dans l'air est tout à fait possible mais son impact sur les rendements ne pouvait être que marginal. On notera pour notre part que sur 9 campagnes, les rendements moyens du mil dans la province du Sanmatenga varient entre 300 et 776 kg/ha ce qui tend à démontrer que les chiffres de la BM ne sont pas fondés. On le verra, les déclarations des agriculteurs renforcent cette critique. Cette erreur d'appréciation nous amène à douter du sérieux de l'évaluation de la BM bien que les autres effets prévus soient cohérents.

\*

\* \*

Le projet s'est donc implanté dans un milieu relativement austère caractérisé par des méthodes culturales restées traditionnelles, une quantité d'eau disponible incertaine et imprévisible surtout en saison sèche bloquant la croissance de certaines activités, et par l'inexistence de pôle potentiel de développement : pas de ressources dans le sous-sol, pluviométrie et qualité des sols insuffisantes pour permettre des cultures de rente, aucun potentiel touristique, pas d'industries. Tous ces facteurs se conjuguent pour alimenter le flux de départ des hommes vers les pays attenants (Côte-d'Ivoire principalement).

C'est probablement ce marasme de la situation qui a généré chez les bénéficiaires une telle motivation et cette volonté de s'impliquer dans la mise en place, la réalisation et la gestion du projet. Mais il ne faut pas négliger le rôle majeur joué par le chef de village, doté d'une autorité non négligeable sur les populations et d'un réseau de connaissances important. Grâce à ses contacts et à sa connaissance des règles implicites qui régissent le montage et l'obtention de financements des projets de développement rural, il a été le vecteur principal d'une expression cohérente des besoins des populations - du point de vue des bailleurs de fonds en général (cf. le schéma de stratégie des intervenants) - et particulièrement attractive pour une ONG, sur le plan de la mobilisation des populations. On comprend de ce fait, que le projet de Touroum ait bénéficié au fil des ans de l'intervention de différents "partenaires".

## II. REALISATION ET ORGANISATION DU PROJET

### A) Les objectifs opérationnels : évaluation de la réussite

La présentation des aménagements et activités prévus et réalisés nous fournit ci-dessous un instrument précieux pour éclairer les résultats du projet.

	Aménagements				Coûts (en millions de FCFA)				Bailleurs de fonds
	Prévu	Réalisé	Ecart	% réalisé	Prévu	Réalisé	Ecart	% réalisé	
Barrage : longueur de la digue	870 m	390 m	-480 m	45 %	28	24,3	-3,7	87 %	BM (don)
Hectares aménagés pour riziculture	10 ha	0 ha	-10ha	0 %	3,3				SLCD
Aménagements pour le maraîchage dont :	10 ha	5 ha	- 5ha	50 %	2,2	0,9	-0,5	64 %	SLCD (don))
- système d'irrigation					1,4	?			SLCD (don)
- grillage					0,8	?			SLCD (don)

	Réalisations non prévues	Coût	
Pépinière et périmètre fruitiers	1 ha	1,8	MCF (don) SLCD (don)
Activité de pêche :	- 2 pirogues	0,23	FED (Prêt)
	- petit matériel (filets, hameçons...)	0,15	
	- alevinière	0,08	
	- motopompe	?	

De profonds écarts entre les prévisions et ce qui a été réalisé apparaissent. Pour le barrage on constate un très mauvais rapport "réalisation effective/coût" comparé à ce qui était prévu. Ceci est lié à l'une des premières phases du projet : la conception du barrage. En effet, plusieurs semaines après le début des travaux d'aménagement de la retenue, on a découvert que Philippe BARON avait fait des erreurs importantes, du point de vue technique, dans son dossier. Or, celui-ci servait alors de base à la construction du barrage.

Au plan du maraîchage, seulement 50 % de ce qui était projeté a été aménagé. Les raisons de cette perturbation du programme initial n'ont pas pu être reconstituées.

Pour la pépinière et l'activité de pêche, bien que les objectifs de reboisement et de lancement d'une activité piscicole aient été clairement explicités par l'association villageoise, ni le rapport du FDR ni celui de la Banque Mondiale ne s'étaient penchés sur la question des moyens à mettre en oeuvre (malgré le fait que tous les deux soulignent l'importance du reboisement pour la lutte contre la désertification !). Grâce aux démarches d'Arouna OUEDRAOGO c'est finalement la Mission de coopération française de Ouagadougou qui a financé la pépinière et le périmètre fruitiers. En ce qui concerne le matériel de pêche il a été octroyé à crédit par le Fonds Européen de Développement (FED) dans le cadre du programme "Valorisation du Potentiel Halieutique du Burkina Faso" lancé en 1986.

Au sujet du périmètre rizicole, deux points de vue s'affrontent. D'après le SLCD - l'ONG belge qui devait couvrir le coût de cet aménagement - une étude effectuée *ex ante* par un de ses spécialistes aurait révélé que l'activité rizicole ne pouvait avoir qu'une rentabilité potentielle négative. Selon le chef de Touroum, cette étude tardive n'aurait servi qu'à masquer les raisons réelles de l'abandon de ce volet du projet. Pour lui, celles-ci résident dans le conflit qui l'oppose au SLCD. L'ONG, dans un rapport, aurait mis l'activité arboricole à l'actif de son intervention alors qu'en réalité elle a été cofinancée par la Mission française de coopération. Mr. OUEDRAOGO aurait réfuté ouvertement cette information. Donc, le reniement des promesses faites par le SLCD au sujet du périmètre rizicole ne serait qu'une riposte face à un acteur trop regardant des pratiques de cette ONG.

Par ailleurs, conformément aux prévisions, 3 groupements villageois ont été constitués, un pour chacune des activités (maraîchage, pêche et reboisement).

L'ONG a successivement affecté plusieurs coopérants à Pissila, pour le suivi du maraîchage et de la pépinière. Cependant on peut dès à présent signaler que d'après les paysans enquêtés aucun coopérant ne se serait déplacé à Touroum depuis au moins 2 ans.

\*

\* \*

La réussite du projet (atteinte des objectifs opérationnels) est donc faible. Dans ces conditions, sans tenir compte des erreurs quant aux hypothèses fondatrices des évaluations *ex ante*, leur conclusion commune quant à la rentabilité économique du projet est, avant même l'analyse des résultats, fortement remise en cause. Une des explications de la divergence entre ce qui était prévu et ce qui a été effectivement réalisé réside selon nous dans le caractère "artificiel" des prévisions qui, en ce qui concerne les aménagements, ne

conditionnaient aucunement la recherche de financements. La population, via ses chefs traditionnels, a donc exprimé une volonté de voir se mettre en place un projet de développement de la zone formalisé ensuite par des agents externes au milieu qui ne se sont pas impliqués pleinement dans la mise en place des fonds et du suivi nécessaires. Les réalisations effectives sont alors moins la résultante d'un projet pensé et présenté comme un système cohérent de mesures devant permettre la création de richesses qu'une juxtaposition de volets mis en oeuvre au gré des opportunités recherchées par le chef du village de Touroum.

## **B) Aspects organisationnels et institutionnels**

### *a) Organisation des activités du projet*

L'activité arboricole a débuté en 1988. La même année le "groupement de reboisement" est né. Les 9 hommes le composant ont été formés par un coopérant du SLCD. Ils pratiquaient cette activité bénévolement. Mais en quelques années le groupement s'est disloqué, ses membres expliquant *ex post* cet état de fait par leur faible motivation pour un travail d'intérêt collectif sans possibilité aucune de recevoir une compensation financière individuelle. La structure n'a donc réellement existé qu'un an. Actuellement la pépinière a été reprise à son compte par un ancien membre du groupement qui tente d'en faire, avec, il est vrai, peu de réussite, une activité rémunératrice.

L'activité piscicole a quant à elle été mise en place en 1986. Un groupement de 25 participants s'est alors créé. Depuis la formation dispensée par le FED, ils n'ont reçu aucune aide. On verra que la désaffection progressive des membres relève du même phénomène que celui du groupement précédent.

Le maraîchage a été lancé en 1986. Les premiers aménagements du périmètre ont consisté dans la construction de canaux d'irrigation en terre que chacun devait refaire tous les ans. Le SLCD n'avait pas encore acheté les motopompes. Environ 200 maraîchers s'étaient dans un premier temps, installés un peu anarchiquement autour de la retenue (les parcelles n'étaient pas encore délimitées). L'eau était puisée au seau dans le barrage. Après la première récolte, désastreuse du fait de dégâts occasionnés par la présence de criquets, beaucoup d'entre eux se sont découragés, trouvant le travail trop dur physiquement relativement aux avantages dégagés. La première expérience sanctionnée pour beaucoup par un échec a été fondatrice d'une auto-sélection.

Quand les motopompes ont été installées en 1988, il ne restait déjà plus qu'une cinquantaine de maraîchers en activité sur le périmètre. Ils ont alors formé un groupement se fixant pour objectifs principaux de régler les problèmes liés à l'activité et à la distribution des parcelles et de prélever une cotisation de 2.500 F auprès de chaque maraîcher. Le fond de roulement ainsi constitué servirait à couvrir les frais d'entretien des motopompes. Comme nous l'avons vu, le SLCD appuyait le groupement en dispensant par l'intermédiaire d'un coopérant résidant

à Pissila un ensemble de conseils techniques mais aussi en achetant de l'engrais pour les maraîchers qui ne remboursaient l'ONG qu'en fin de récolte, les commerçants n'acceptant pas l'achat à crédit.

Cette aide technique ainsi que le préfinancement des avances ont depuis lors cessé. Ils étaient liés en fait à la personnalité du coopérant envoyé par l'ONG chaque deux ans. Le dernier en date ne s'intéressant plus au maraîchage dans le contexte de crise ouverte entre l'ONG et le chef de Touroum, ainsi que signalé plus haut, le groupement ne bénéficie plus actuellement d'aucune forme d'aide ; le retrait de l'ensemble des activités présentées est total.

#### *b) Analyse du fonctionnement des groupements*

Les groupements sont tous structurés et organisés de la même manière. Il existe pour chacun d'entre eux un président élu en principe parmi les membres et un bureau constitué d'un trésorier, de secrétaires et de différents autres responsables. Les critères d'entrée sont en théorie relativement souples puisqu'il suffit de participer à une activité pour devenir membre d'un des groupements.

Les entretiens auprès d'anciens membres du groupement de pêcheurs, qui n'en compte actuellement plus que 9, nous ont permis de mettre en évidence certaines attitudes révélatrices de l'influence du milieu sur le fonctionnement réel de structures associatives, organisées en apparence selon un modèle connu au Nord (président, bureau ...). La pêche, traditionnellement peu pratiquée par les populations burkinabè, n'a pas attiré spontanément suffisamment de personnes. Les chefs de village ont donc imposé la participation de certains membres de la communauté en les désignant autoritairement. Leur entrée dans le groupement ne relève donc pas d'un choix des individus concernés.

D'après le règlement officiel du groupement maraîcher, pour obtenir une parcelle il suffit :

- d'appartenir à un des 6 villages bénéficiaires
- de payer la cotisation annuelle de 2.500 FCFA.

Dans les faits une sélection automatique s'est opérée sur la base de groupes sociaux nettement différenciés dans les sociétés rurales. Nous avons observé que les femmes et les cadets sont rarement détenteurs de parcelles. Sur le périmètre on retrouve la même distribution que parmi les propriétaires de champs qui sont, la plupart du temps, chefs de concessions. En 1992, et pour la première fois, le groupement a octroyé une parcelle à un groupe de femmes. Cependant elles n'ont pas osé demander aux hommes l'accès à la motopompe alors que la parcelle que les hommes responsables du groupement leur avaient accordée était éloignée des rives du barrage. Elles ne l'ont jamais mise en culture. Pourtant elles disent avoir participé à 3 réunions du groupement et avoir joui d'une totale liberté d'expression. Donc, également en ce domaine, le fonctionnement réel du

groupement est calqué sur l'organisation sociale et le jeu des pouvoirs dans le village, bien qu'en apparence la structure associative et les modalités de ses réunions permettent l'expression de tous.

Il en va de même pour la gestion des conflits fonciers. Le chef du village de Touroum reconnaît qu'à chaque fois que les maraîchers sont confrontés à un problème important, ils font appel aux pouvoirs traditionnels (dont il est le principal représentant) pour le régler. Les groupements, dans leur aspect externe, ont donc mis en place des caractéristiques novatrices en terme de prise de décisions, mais dans les faits elles ne sont que très rarement appliquées.

\*

\* \*

L'ONG a su laisser les bénéficiaires libres de gérer les différentes activités comme ils l'entendaient ; elle n'est pas à l'origine de la création des groupements (ce sont les bénéficiaires qui en ont pris seuls l'initiative) et n'a pas cherché à en influencer l'organisation. Ceci constitue un atout car des structures "importées" du nord et imposées, se désagrègent en général rapidement après le retrait de l'aide. Ici elles se sont maintenues en fonctionnant en fait selon les règles habituellement en vigueur dans un village mossi. Nous verrons plus loin si le mode de gestion actuel des groupements est favorable ou non à la viabilité du projet.

## Section II : IMPACT, SURPLUS ET EFFETS DU PROJET

### I. IMPACT SUR L'ECOSYSTEME ET LE SYSTEME AGRAIRE

#### A) Impact sur l'écosystème

##### a) Effets sur la végétation

Deux modes différents de lutte contre la désertification, par limitation de la dégradation des sols, étaient envisagés par la Banque Mondiale.

Le premier était un phénomène naturel, ne nécessitant pas d'intervention humaine. Le barrage devait faciliter l'instauration d'un couvert végétal qui diminuerait le ruissellement de l'eau et freinerait l'érosion éolienne. Nous avons effectivement pu observer que l'herbe est plus dense sur les rives du barrage. Mais ceci ne vaut que pour la bande de terre, large de quelques mètres, suivant le contour de la retenue d'eau. L'effet est donc minime.

Le second effet devait être généré par le volet arboricole du projet. Mais nous avons vu que le groupement de reboisement n'a vraiment été actif qu'une ou deux saisons. D'ailleurs, bien que les populations soient conscientes de la gravité et de l'ampleur du phénomène d'érosion des sols comme de la nécessité de planter des arbres, le reboisement a souvent été cité comme l'activité la moins importante du projet<sup>13</sup>. Ce jugement n'est probablement lié qu'aux faibles résultats obtenus par le groupement.

L'effet global du projet sur le couvert végétal et la lutte contre la dégradation des sols est donc apparemment assez faible. Mais il est vrai que ce point n'était pas au centre de notre évaluation.

##### b) Effets sur les ressources halieutiques

Le FED a empoissonné le barrage en 1986. L'effet premier de la réalisation a été la création d'un potentiel halieutique inexistant *ex ante* (exception faite des faibles réserves que constituait le marigot couvert aujourd'hui par la retenue). Cependant depuis 1991, la quantité de poissons présents dans la retenue d'eau est très faible. Depuis 3 saisons la prise moyenne quotidienne des pêcheurs n'excède pas un kilo. Le barrage aurait donc besoin d'être à nouveau empoissonné. Mais si cela n'a pas encore été fait, c'est, entre autres, parce que les pêcheurs sont persuadés de l'inutilité d'une telle opération dans l'état actuel des choses. Pour eux l'origine du problème réside dans le sort jeté sur ce barrage par un vieil homme avec lequel le groupement est en désaccord.

Dans les villages, les croyances animistes sont encore très ancrées, même dans les familles chrétiennes ou musulmanes, et prennent parfois le pas sur des

---

<sup>13</sup> cf. protocole Annexe

explications plus rationnelles. Dans notre cas, cette explication magico-religieuse freinant la recherche d'amélioration de la gestion du potentiel halieutique est en partie responsable du fort ralentissement que connaît l'activité de pêche depuis 2 ans.

*c) Effets sur la qualité et la quantité d'eau disponible*

Interrogés sur les problèmes rencontrés dans le cadre de leur activité, environ 50 % des maraîchers ont mentionné "un manque d'eau". Cependant le barrage ne tarit jamais complètement. Il faut donc plutôt interpréter cela comme l'expression d'un manque de moyen matériel pour puiser l'eau. En effet, sur les 3 motopompes dont ils ont bénéficié au départ, une seule est encore en état de marche sans que d'autres n'aient été achetées. Le passage en 1988 de l'arrosage manuel à l'arrosage mécanique a donc provoqué un effet de cliquet. Il semble que l'accès à une technologie diminuant la charge de travail empêche nombre de maraîchers d'imaginer poursuivre le maraîchage dans le cas où ils seraient contraints d'arroser au sceau.

L'eau destinée à la consommation alimentaire, aux tâches ménagères et à l'hygiène provient de puits ou de forages. Nous avons tenu à vérifier que les engrais utilisés sur les parcelles ne diminuaient pas la qualité de l'eau à Touroum. D'après les femmes, aucune nouvelle maladie n'est apparue et elles ne constatent pas de maux de ventres plus nombreux. Pour confirmer cette approche partielle il serait utile de faire analyser l'eau des forages.

Ce qui a le plus changé pour elles, c'est le temps passé à aller chercher l'eau et la quantité disponible en fin de saison sèche. Elles déclarent qu'elles n'ont plus à restreindre la quantité puisée qui est ainsi multipliée par deux en moyenne par rapport à la situation avant le barrage à la même époque de l'année. Le gain de temps s'élève à près de 2 heures par jour par rapport à la situation précédente où les femmes devaient attendre que le niveau de l'eau remonte dans les puits et forages. Le barrage permet donc à la nappe phréatique de se réalimenter plus vite en favorisant l'infiltration de l'eau.

En fin de saison sèche, quand l'eau commence à se faire rare, quelques vendeurs d'eau de Pissila préfèrent, pour gagner du temps, venir à Touroum et la prendre directement sur les rives du barrage quand celui-ci est à son plus bas niveau et donc dans des circonstances où l'eau est particulièrement boueuse et sale. Elle est ensuite vendue aux habitants de Pissila. Les risques sanitaires ne sont pas nuls mais cette situation n'a sans doute pas été modifiée avec la construction du barrage, les vendeurs d'eau n'ayant pas, avant la mise en place du projet, accès à un point d'eau de meilleure qualité en saison sèche.

## B) Impact sur le système paysan

### a) Infirmité de l'hypothèse d'accroissement des rendements en mil

Nous avons déjà noté la nature irréaliste de cet effet décrit et prévu dans le rapport d'évaluation de la BM. Les enquêtes menées auprès des exploitants agricoles confirment l'analyse précédente. A la question de savoir s'ils avaient observé une variation des volumes céréaliers produits chaque année, aucun des cultivateurs n'a répondu positivement. On peut donc affirmer que si l'humidité de l'air a sans doute augmenté elle n'a pu en aucun cas avoir un effet observable sur les rendements céréaliers.

### b) Effets sur les techniques de production

La question était de savoir si les conseils et formations dispensés par le coopérant du SLCD dans le cadre du maraîchage, principalement axés sur l'utilisation d'engrais et/ou de fumure animale ainsi que sur le semis en ligne, sont maintenant appliqués aux cultures traditionnelles.

L'ensemble des personnes interrogées ont déclaré ne pas avoir modifié leurs techniques de production sur les champs de céréales.

D'après les maraîchers, même s'il est incontestable que les engrais chimiques accroissent considérablement la fertilité de la terre, il leur est financièrement impossible d'en utiliser sur leurs champs exploités en cultures pluviales. Dans ce cas, la diffusion d'innovations techniques se heurte à une contrainte économique majeure : le coût trop élevé de son application sur des surfaces plus grandes qu'une parcelle de 600 m<sup>2</sup> en moyenne. Concernant la fumure, elle n'apparaît pas actuellement disponible en quantité suffisante et ne fait pas l'objet d'un échange marchand mais seulement d'un troc entre les agriculteurs et les éleveurs. On notera d'ailleurs qu'à variation de rendement égale il n'est pas certain que le passage de cet intrant au statut de bien marchand se fasse à un coût plus faible que l'utilisation d'engrais.

En définitive, les techniques enseignées représentent pour l'exploitant un coût de production et une intensité de travail plus importants. Leur application sur l'ensemble des surfaces cultivées réclame une intensification du système de production qui induit lui même une prise de risque nouvelle pour les agriculteurs toujours soumis aux aléas climatiques. Le transfert des techniques maraîchères sur une plus grande échelle et leur diffusion sont donc difficiles par simple imitation. Selon nous, ils ne peuvent être envisagés qu'avec la mise en place d'un suivi et d'un encadrement des paysans qui eux-mêmes doivent percevoir la possibilité d'obtenir *in fine* une prime de risque. Ces conditions ne sont absolument pas réunies dans le cas de Touroum.

### *c) Impact sur le travail*

En pays Mossi, la répartition des tâches en fonction du sexe varie peu quelle que soit la concession observée.

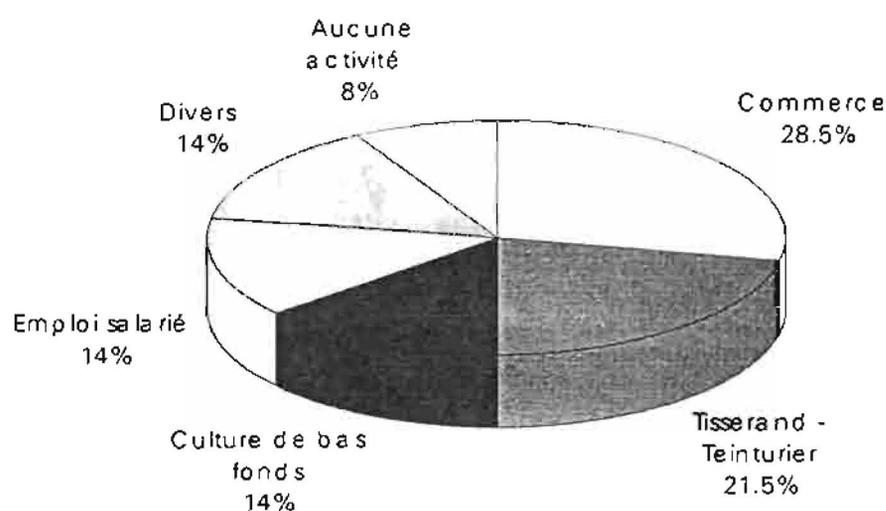
#### *c1) Pour les hommes*

L'activité de bouvier est exclusivement masculine. La construction du barrage a rendu ce travail nettement plus facile pour les gardiens des troupeaux alentour. Ceux-ci n'ont plus, ni à se déplacer de village en village avec les animaux pour changer de source d'approvisionnement en eau afin de ne pas assécher les puits, ni à puiser pour abreuver les bêtes. C'est pourquoi ce travail qui se résume maintenant à la surveillance n'est plus confié à des adultes ou adolescents mais à des enfants âgés de 5 à 10 ans. L'intervention a donc eu pour effet d'accroître la population active par l'abaissement de l'âge plancher. Cet effet s'assimile de fait à un surplus de travail pour les enfants en bas âge mais facilite aussi, toutes choses égales par ailleurs, la scolarisation des plus grands. Nous n'avons pas pu mesurer ces effets mais tenions cependant à en présenter les modalités.

En ce qui concerne le maraîchage, la saison dure de 4 à 7 mois en fonction de la situation de la parcelle sur le périmètre. Sur les parcelles qui ne sont pas inondables, les activités commencent à partir du mois d'août, les dernières récoltes ayant lieu en février-mars. Dans le cas contraire les semis ne peuvent être faits que lorsque l'eau s'est retirée, c'est-à-dire au plus tard, en janvier. Une partie des légumes n'arrive alors à maturité qu'en Avril. Il est difficile de quantifier plus finement le temps de travail qu'implique l'exploitation d'une parcelle. Bien que les enquêtés déclarent en moyenne passer quotidiennement environ 10 h sur leur parcelle, d'après Arouna OUEDRAOGO, une fois décomptées les périodes de repos et le repas de midi, le temps de travail effectif varierait entre 2 et 6 h par jour selon la période. Comme cela ne constitue pas le cœur de l'évaluation nous ne tenterons pas de quantifier ce facteur, plus précisément.

Peu de femmes participent régulièrement aux travaux de maraîchage. Dans 60% des cas les responsables masculins de parcelles exploitent leur jardin seuls, les autres se font aider occasionnellement par leur(s) femme(s) ou leur(s) enfant(s). Par ailleurs, pour 92 % des maraîchers, cette nouvelle occupation n'a induit qu'un surplus de travail faible, voire même nul car ils avaient une autre activité de saison sèche avant que le projet soit mis en place et cette activité n'a généralement pas été reprise par d'autres personnes. Les temps de travail présentés ci-dessus peuvent donc difficilement être assimilés à des créations nettes d'heures de travail.

Répartition des maraîchers en fonction de leur activité en saison sèche  
avant le maraîchage



Ces chiffres révoquent l'idée préconçue, largement diffusée au nord parmi les bailleurs de fonds, selon laquelle les paysans sont inactifs plusieurs mois de l'année. Le rapport de la Banque Mondiale reprenait ce lieu commun : *"Il est à noter que les paysans ne disposent d'aucun revenu alternatif (au maraîchage) pendant la saison sèche, et que la main d'oeuvre est nettement sous-employée (3 mois sur 12)"*. Ceci est catégoriquement démenti par le résultat de nos enquêtes. En ajoutant au 8 % d'inactifs les 10,5 % d'actifs qui produisent essentiellement pour auto consommer (ex : tissage de pagne, culture de bas fonds), restent 71,5 % des maraîchers actuels qui disposaient auparavant d'un revenu en saison sèche.

De plus, sans être véritablement des commerçants, certains cultivateurs se procuraient (et se procurent encore) des liquidités par la vente de céréales, de volailles, de bovins, ovins, ou caprins. Ceci est confirmé par les études de

revenus ruraux. Ainsi M. REARDON ET M.MERCADO-PETERS<sup>14</sup> ont pu montrer, au Burkina Faso, que les activités non-agricoles des paysans (petit commerce et petit artisanat notamment) procurent 4/5 de leurs liquidités annuelles, donc 1/5 seulement provenant de la vente de céréales, du cheptel et enfin des crédits et transferts communautaires éventuellement obtenus.

La plupart des responsables de parcelle n'étaient pas "nettement sous-employés" en saison sèche. Dans leur cas, le projet leur a offert une alternative supplémentaire. Ceci représente pour eux un effet positif non négligeable bien qu'il soit très différent des créations nettes d'activités présentées dans les rapports d'évaluation de la BM et de l'ancien FDR. Un maraîcher sur deux explique son changement d'activité par la recherche d'une moindre pénibilité du travail.

### *c2) Pour les femmes*

Le projet a eu pour effet de diminuer le temps de travail des femmes résidant dans les villages les plus proches de Touroum. Celles-ci se trouvent, on le rappelle, déchargées d'environ 2h de corvées ménagères par jour pendant un ou deux mois. Ces 2 heures gagnées augmentent vraisemblablement leur temps de repos puisque peu d'entre elles participent à des activités productives de contre-saison et notamment au maraîchage. Il faut cependant rester prudent. Il n'est pas certain que les activités domestiques des femmes n'aient pas proportionnellement augmenté par transferts de charges.

Nous considérons la diminution du temps consacré pour aller chercher l'eau comme un effet positif du projet car les femmes manquent de temps de récupération entre le travail des champs en hivernage, la fatigue engendrée par les grossesses et les tâches ménagères (chercher et porter le bois de chauffe, extraire de l'eau, laver le linge, s'occuper des enfants, préparer les repas, nettoyer la cour et la concession).

### *c3) Effet sur les stratégies migratoires de retour*

Lorsque nous interrogeons quelqu'un nous lui demandons si lui-même était déjà allé à l'étranger pour travailler et si parmi ses fils et/ou ses frères certains l'avaient fait et à quelle époque. Voici les résultats que nous avons obtenus auprès des enquêtés de Touroum, Doungou et Roumba Mossi (il y a moins de 10 maraîchers originaires des 3 autres villages, l'impact sur l'immigration y sera donc plus faible) :

---

<sup>14</sup> REARDON et MERCADO-PETERS, "Self-financing of Rural Household Cash Expenditures in Burkina Faso : the Case of Net Cereal Buyers", in Ohio State University, CIRAD, CEDRES, INERA et CNCA, Finance et développement rural en Afrique de l'ouest, Actes du XIIe séminaire d'économie rurale (21-25 octobre 1991, Ouagadougou), Montpellier, Cirad, 1993, pp. 31-46.

Sont rentrés après la création du barrage	6 personnes
Sont partis après la création du barrage	3 personnes
Sont partis avant la création du barrage et sont toujours absent	8 personnes

Sur les 6 personnes qui sont rentrées après 1985, au moins 4 d'entre elles sont revenues au village à cause du barrage<sup>15</sup>. Voici les raisons qu'elles ont avancées : *"Maintenant la vie est plus facile au village et on peut gagner de l'argent avec le maraîchage"* et *"je préfère gagner moins d'argent mais ne plus vivre en Côte-d'Ivoire car là-bas la vie est trop difficile"*.

Il ne serait pas très rigoureux de tirer des conclusions générales à partir de ces quelques chiffres alors que nous ne disposons pas de base comparative exhaustive au niveau des villages, afin d'estimer l'ampleur des phénomènes observés. Le recensement ne propose que des données en "stock" et non pas en flux de migration, de plus le dernier a été réalisé en 1985. Nous pouvons malgré tout avancer que, bien que le projet n'ait pas endigué le flux des départs, il a dans quelques cas, constitué une raison suffisante pour retourner au village ajoutée cependant aux difficultés du pays d'accueil.

\*

\*      \*

Les effets réels de l'intervention ne sont pas toujours ceux que l'on attendait. Pour 92 % de maraîchers qui avaient déjà une activité de saison sèche, le projet n'a pas vraiment modifié leur rythme de vie ou du moins pour certains d'entre eux dans le sens opposé à ce qui était attendu au départ. Rappelons que 50 % des enquêtés ont déclaré avoir choisi le maraîchage pour diminuer la pénibilité de leur travail non agricole !

L'autre effet majeur de l'action réside dans l'allègement des tâches ménagères des femmes.

---

<sup>15</sup> Pour les 2 personnes restantes, l'enquêté ne connaissait pas les raisons du retour du fils ou du frère.

## II. LE SURPLUS ECONOMIQUE DEGAGE

Il s'agit d'estimer les surplus créés dans le cadre des activités productives du projet, que ces surplus soient financiers ou non, individuels ou collectifs ; mais toujours en axant notre analyse sur le maraîchage (le volet arboricole n'a pas été pris en compte car avant que la pépinière soit reprise par un privé, aucun échange marchand ne se faisait dans ce cadre : les plants n'étaient ni achetés ni vendus et les membres du groupement travaillaient bénévolement).

### A) Apports financiers du projet

#### a) Pour les pêcheurs

Deux modes de répartition des produits de la pêche se sont succédés. Au départ la totalité du produit des ventes allait au groupement qui finançait ainsi des investissements sociaux. Les pêcheurs travaillaient gratuitement pour, selon leurs propres termes, "l'intérêt public". Mais en 5 ans, 16 membres ont démissionné, lassés de ce mode de fonctionnement. En 1991, les 9 membres restants ont décidé que désormais ils se répartiraient entre eux les 2/3 des recettes, le dernier tiers devant alimenter la caisse du groupement. Or, depuis 1991, le barrage est très peu empoissonné. Les recettes financières n'ont jamais dépassé 15.000 FCFA par saison, ce qui représente par individu un revenu maximum de 1.600 FCFA. Ceci équivaut à 3 ou 4 jours de salaire pour un journalier, alors que la pêche nécessite une dizaine d'heures par semaine et par personne pendant 4 mois !

Par contre, il est plus difficile d'évaluer le cumul des recettes encaissées par l'association. En fonction de la source d'information utilisée nous arrivons à deux résultats très différents :

- si on effectue la reconstitution à partir des sommes versées sur le livret d'épargne ouvert pour le groupement, auxquelles on ajoute les dépenses réalisées directement sans que les sommes concernées n'aient été au préalable placées en banque, nous arrivons à un total de 525.000 FCFA depuis le début de l'activité. Le risque inhérent à cette méthode réside dans la possibilité que les pêcheurs aient oublié, volontairement ou non, de signaler un certain nombre de dépenses de ce type.

- si on s'appuie sur l'évaluation des quantités pêchées réalisée pour le FED dans le cadre du programme "valorisation du potentiel halieutique du Burkina Faso" et qu'on multiplie par le prix de vente moyen calculé à partir des déclarations des personnes enquêtées, on obtient une somme globale de 1.460.000 FCFA soit pratiquement le triple du premier total annoncé. Là, le calcul est biaisé par l'absence de prise en compte des invendus et des pratiques réelles du groupement en matière de vente et d'autoconsommation (y compris les dons).

Pour résumer, la première méthode doit sous-estimer les sommes encaissées par le groupement, tandis que la deuxième les surestime. Quoi qu'il en soit les recettes réelles se situent inmanquablement entre les deux extrêmes présentés ci-dessus. Ceci met en exergue la difficulté de reconstituer de telles informations alors que les données sont souvent partielles et proviennent de sources différentes.

En conclusion, le cumul des bénéfices financiers réalisés au niveau individuel est modeste. Mais, à l'échelle collective, quel qu'en soit le montant exact, il est relativement important comparé aux 230.000 FCFA investis au départ en matériel de pêche. L'activité est donc rentable, ou du moins l'était durant les 5 premières années d'exploitation puisque 95 % des bénéfices ont été dégagés sur cette période.

*b) Pour les maraîchers*

Le groupement prélève une cotisation annuelle de 2.500 FCFA par parcelle. L'exploitant utilise ensuite comme il veut le surplus financier dégagé.

*b1) Surplus financier créé par le maraîchage au niveau individuel*

En 1993, il y avait une cinquantaine de maraîchers sur le périmètre. Chacun d'eux disposait d'une ou parfois de deux parcelles de 500 m<sup>2</sup> l'une. Ainsi, seuls 3 ha étaient occupés sur les 5 aménagés. Ceci étant dû à la faiblesse des demandes de parcelles.

En suivant la méthode que nous avons explicitée en première partie, nous avons reconstitué le compte de résultat moyen par exploitant qu'il dispose d'une ou de deux parcelles.

Emplois F. CFA		Ressources F.CFA
<u>Coûts de production :</u>		Ventes : 33.650
Semences	1.850	
Engrais	6.450	
Essence-Huile	9.100	
Cotisation <sup>16</sup>	3.050	
	20.450	
<u>Valeur Ajoutée</u>	13.2	
Amortissement	650	
<u>Résultat net</u>	<b>12.550</b>	
	33.650	33.650

<sup>16</sup> La cotisation moyenne n'est pas égale à 2500 FCFA, qui est le montant de la cotisation pour une parcelle, car plusieurs maraîchers en exploitent deux.

L'amortissement comptabilisé est destiné à renouveler le petit matériel de jardinage (pelle, râteau, pioche, *daba*...). Nous avons choisi de ne pas tenir compte de l'amortissement des motopompes et nous verrons que cela se justifie par la stratégie du groupement, l'utilisation des cotisations et les solutions recherchées quand se pose le problème du renouvellement de l'investissement.

On remarque en premier lieu la faiblesse du résultat net moyen. Ces 12.550 FCFA sont l'équivalent de la moitié du salaire mensuel minimum fixé au Burkina Faso, ou ce qui est plus pertinent de 25 jours de travail pour un journalier (lorsqu'une personne adulte est embauchée pour travailler au champ, elle est souvent rémunérée aux alentours de 500 FCFA/jour). L'activité de maraîchage couvre une période de 4 à 8 mois selon que la parcelle soit inondable ou non. Ce mauvais résultat financier est lié en premier lieu à l'importance des coûts qui s'explique par la solution technique adoptée pour l'arrosage. La consommation en essence et en huile pour les motopompes représente 45 % des coûts de production.

Il existe des méthodes alternatives pour lesquelles le coût d'utilisation est très faible (ex. pompage de l'eau grâce à une éolienne). Leur application dans le cadre de ce projet induirait une augmentation du résultat net d'environ 70 %. Mais la motopompe reste le système d'exhaure de l'eau le moins pénible pour les maraîchers et, comme nous l'avons vu, pour cette raison, ils ne veulent pas en changer. Il faut signaler d'ailleurs qu'au début de l'activité de maraîchage, l'arrosage se faisait à l'aide de pompes manuelles qui n'ont été utilisées qu'une saison et rouillent actuellement au bord du barrage. Il y a eu avec les premières motopompes un effet d'éviction d'une technologie manuelle - qui s'explique par la diminution de l'intensité de travail - sans pour cela entraîner une augmentation des surfaces cultivées par maraîcher.

Par ailleurs, le résultat net dépend aussi de la quantité de légumes autoconsommée et donnée. C'est un choix que font les maraîchers en prélevant en moyenne 35 % de leur production puisque actuellement ils n'ont pas de problèmes majeurs pour écouler leurs produits. Au moment de la récolte, ils mettent d'abord de côté la quantité nécessaire à l'alimentation de la famille, puis vendent la part restante.

La médiocrité des bénéfices dégagés doit donc être tempérée par le fait que dans chacune des 50 concessions comptant un maraîcher parmi ses membres, les femmes disposent d'autant de légumes qu'elles le désirent pour préparer les repas dont l'élément de base restent les céréales. La satisfaction de toute la famille s'en trouve accrue ainsi que sa qualité de vie. On peut ainsi compléter l'approche financière précédente en valorisant la part autoconsommée de la production ce que nous avons fait auprès de chaque enquêté. La valeur moyenne, au prix de marché, de l'autoconsommation est de 18.500 FCFA. Si on l'ajoute au résultat net obtenu précédemment, on obtient 31.050 FCFA. Ce chiffre, qu'on appellera résultat net corrigé, correspond plus à un indicateur économique que financier.

A ce propos, nous avons constaté que les rapports de la Banque Mondiale et du FDR ne prennent pas en compte l'autoconsommation dans les calculs destinés à déterminer la rentabilité de l'activité. Ainsi, pour obtenir le résultat des ventes, ils multiplient directement le rendement potentiel de chaque spéculation par l'estimation de leur prix respectif sur le marché, sans effectuer aucune déduction. L'efficacité du projet présenté sous la forme d'un Taux de Rentabilité Interne (TRI) s'assimile en fait à une approche économique puisque sont valorisées certaines productions non marchandes.

Sur le maraîchage, le résultat net corrigé effectif (qui correspond alors à l'approche retenue dans les évaluations *ex ante*) ne représente que 40 % de celui estimé par le FDR<sup>17</sup> pour une même surface mise en culture. Pour le reste, il nous est difficile de juger de la pertinence des rendements et des prix estimés *ex ante* car nous utilisons auprès des enquêtés une comptabilité en unités de mesures locales (plats, tines, tas...) valorisées au prix moyen de marché.

Bien que le bénéfice effectif, en année de croisière, soit loin d'atteindre celui qui était prévu, les maraîchers se montrent satisfaits de leur nouvelle activité, elle n'est pas trop pénible et permet de satisfaire le besoin en légumes de la famille, tout en créant des ressources monétaires.

#### *b2) Surplus financier créé par le maraîchage au niveau collectif*

Le trésorier du groupement des maraîchers a reçu une formation en "comptabilité" de quelques jours. On lui a appris à noter dans un cahier adéquat les recettes, les dépenses et la répartition de la production entre ventes et autoconsommation et enfin à enregistrer les cotisations encaissées ainsi que la manière dont elles sont utilisées. Mais, après vérification, les cahiers sont restés vierges. Il n'a donc pas pu nous dire exactement ce que le groupement a perçu depuis que le système de cotisation a été mis en place en 1989. Cette somme devrait avoisiner les 660.000 FCFA si, comme en 1993, 53 maraîchers ont versé 2.500 FCFA chaque année depuis 5 ans.

\*

\*      \*

Au niveau individuel les surplus financiers créés sont donc relativement faibles ; à l'inverse, les groupements centralisent des sommes non négligeables qui, réinvesties, pourraient être à l'origine d'effets multiplicateurs.

---

<sup>17</sup> Il est inutile de chercher à comparer le résultat net effectif à celui évalué *ex ante* par la Banque Mondiale puisqu'il est basé sur une erreur de calcul faussant tous les résultats. Voici ce qu'on peut lire dans ce rapport : "Le projet se propose de mettre à la disposition de chaque famille [...] une parcelle de cultures maraîchères et de riz irrigué, calculée en moyenne, sur la base de 50 familles exploitantes et des surfaces aménagées, soit 10 hectares en maraîchage et 10 hectares en riz irrigué, ce qui mettrait à la disposition de chaque exploitation 0,4 hectare de cultures maraîchères et 0,4 hectare de riz irrigué". Dix divisé par 50 n'a jamais été égal à 0,4 mais plutôt à 0,2 ! Ensuite tous les calculs sont effectués sur la base de 0,4 hectare cultivé par maraîcher.

## B) Utilisation des surplus financiers

### a) Utilisation des surplus financiers créés par l'activité piscicole

A l'échelle individuelle, ils sont trop médiocres (1.600 FCFA/an/pêcheur) pour mériter une analyse. Par contre, au cours de nos entretiens nous avons essayé de retracer le plus précisément possible l'utilisation faite de la caisse du groupement :

UTILISATION DE LA CAISSE		Valeur en FCFA
Dépenses sociales	Financement du toit de l'école de Touroum	50.000
	Achat de mil	75.000
Dépenses liées à l'activité	Païement de pêcheurs professionnels pour avoir dispensé 2 sessions de formation à Touroum	130.000
	Rachat de filets et hameçons	75.000
	Remboursement au FED d'une partie de l'emprunt contracté	135.000
Epargne	Placés en banque sur un livret d'épargne	45.000

En 1986, le FED a financé par prêt, deux pirogues pour le groupement. Les pêcheurs disent que l'une d'elles est arrivée endommagée à Touroum, la deuxième s'est fracassée contre la digue du barrage lors d'un violent orage en 1993. Ils ne disposent donc plus d'embarcation pour commencer la saison 1994. En plus des 45.000 FCFA placés en banque, il leur manque 30.000 FCFA pour pouvoir en racheter une. Il aurait donc suffi que les dépenses sociales soient réduites de 30 % (par exemple, nous le verrons plus tard, la caisse du groupement des maraîchers aurait facilement pu cofinancer le toit de l'école à hauteur de 30.000 FCFA) pour que le groupement puisse se sortir de la crise grave qu'il traverse actuellement.

### b) Utilisation des surplus financiers créés par le maraîchage

#### b1) Utilisation du surplus financier individuel

Pour 100 % des maraîchers la première dépense dans le temps, mais aussi la plus importante quantitativement, effectuée avec les ressources monétaires induites par le maraîchage est l'achat de mil. La fonction primordiale de l'activité est donc l'amélioration de l'alimentation grâce à un double mécanisme. On a tout d'abord un effet direct, lié à la consommation de légumes qui accroît la qualité et la variété nutritionnelle des repas. On a ensuite un effet de levier, la part de la

production vendue permet d'acquérir du mil qui implique, toutes choses égales par ailleurs, une amélioration quantitative de l'alimentation.

L'argent restant sert à acheter des vêtements, des animaux, à payer la scolarisation des enfants et à couvrir les frais engendrés par les fêtes familiales (naissances, mariages, funérailles). Dans 27 % des cas, la somme nécessaire au versement de la cotisation pour la saison prochaine est mise de côté et un seul maraîcher épargne d'une année sur l'autre le montant global des dépenses à effectuer lors de la mise en culture de la parcelle (engrais, semences, carburant, lubrifiant). Plus de 64 % des exploitants ne font aucun lien entre les charges et les produits de leur activité, car la plupart des décaissements sont faits en début de saison, alors que les encaissements ont lieu à la fin. Après la récolte, ils utilisent les recettes du maraîchage pour acheter des biens de consommation courante, puis vendent une partie de leur petit élevage (poulets ...) pour pouvoir démarrer l'activité.

La majeure partie des recettes est donc affectée à la consommation. Cependant, 30 % des maraîchers ont, au moins une fois, immobilisé une partie des recettes en acquérant des têtes de bétail. On peut assimiler cette pratique à la constitution ou à l'accroissement d'une épargne de précaution. En effet, la vente des animaux se fait dans la plupart des cas pour subvenir à des dépenses imprévues. La reproduction du cheptel peut être interprétée comme un mode de rémunération du capital immobilisé. Mais nous n'avons recensé aucune forme d'investissement directement productif.

### *b2) Utilisation du surplus financier collectif*

A l'origine, les cotisations versées devaient servir à couvrir les frais d'entretien des motopompes et d'éventuels déplacements pour des visites, formations... Dans les faits, nous n'avons pas réussi à savoir comment avait été utilisé le contenu de la caisse : aucune dépense conséquente ne semble jamais avoir été engagée (ni en réparation, ni en formation). La seule utilisation de l'argent mentionnée par les enquêtés est l'attribution de prêts à des maraîchers. Ceci laisse supposer qu'une grande partie des cotisations collectées depuis 5 ans, ce qui au total doit représenter environ 660.000 FCFA, a été dispersée entre différents débiteurs dont le taux de remboursement ne doit pas être élevé jusqu'à présent, puisqu'en octobre 1993 le groupement n'était plus en possession que de 75.000 FCFA !.

Ceci, en soi ne constitue pas une mauvaise utilisation de la masse monétaire accumulée car les bénéficiaires n'ont pas d'autres alternatives pour obtenir des prêts. Ces prêts peuvent générer des investissements ou bien augmenter la qualité de vie des emprunteurs en leur facilitant l'accès à certains biens de consommation.

Mais cette utilisation est révélatrice de la mauvaise gestion de la caisse. En effet, sur les 3 motopompes dont a bénéficié le groupement en 1988, 2 sont en panne depuis plus d'un an. Les réparations pourraient se faire à Ouagadougou. A la question de savoir pourquoi personne n'avait fait cette démarche (alors que chaque semaine plusieurs bus desservent la capitale depuis Pissila), les responsables du groupement ont répondu qu'ils ne s'étaient pas déplacés car personne n'était capable d'évaluer les dégâts et donc qu'ils ne pouvaient pas savoir si l'argent de la caisse collective suffirait à payer la réparation ! Celle-ci contenait à l'époque l'équivalent de 45 % du prix d'achat d'une motopompe neuve et la plupart des maraîchers n'avaient pas encore versé leur cotisation pour la saison 1993/94. La solution adoptée a été de demander de l'aide au SLCD, qui la leur a refusée.

De son côté, Mr. A. OUEDRAOGO a fini par trouver dans son entourage une personne qui a offert une nouvelle motopompe. Ceci va permettre à l'activité maraîchère de ne pas s'éteindre. Mais, dans le même temps, le dynamisme du chef de Touroum est, en partie, à l'origine du manque d'initiative des responsables du groupement. Si l'autonomie par rapport à l'aide avait fait partie de leurs objectifs, nous avons calculé que la caisse du groupement aurait pu, grâce aux 660.000 FCFA collectés sur 5 ans, financer 3 motopompes neuves et rester créditeur de 135.000 FCFA. En réalité, le mode de gestion des fonds du groupement ne prévoit pas les réparations potentielles et qui plus est le renouvellement de l'investissement. Tacitement, chacun sait qu'il sera toujours possible d'avoir recours à une aide extérieure gratuite. Le groupement et la pérennité du maraîchage sont donc très dépendants des financements extérieurs.

\*

\*      \*

Le projet n'est donc pas à l'origine d'investissements productifs qui auraient pu créer une "chaîne de développement" puisque les responsables de parcelle(s) leur préfèrent les dépenses de consommation, tandis que les responsables de groupement optent plutôt pour des dépenses à caractère social (financement du toit de l'école, don de mil, et prêt à taux d'intérêt nul). Ils fournissent ainsi de nouveaux services. Ce type d'utilisation des surplus est, d'un certain côté, positif puisqu'il entraîne une augmentation de la qualité de vie des participants, mais, nous l'avons vu, ils peuvent devenir néfastes lorsqu'ils prennent le pas sur des investissements de renouvellement et mettent ainsi en péril la durabilité de l'activité ou du moins la lie à l'obtention d'une nouvelle aide.

### C) Le surplus non marchand créé et son utilisation

#### a) *L'intensification de l'élevage*

L'effet du projet sur la taille et la qualité des troupeaux est forcément fonction de la distance qui sépare le lieu de pâturage - souvent situé à proximité de la concession du propriétaire des animaux - du barrage. Son impact est donc variable selon les villages. Nous en avons enquêté quatre.

A Poullalé, village le plus éloigné de Touroum, la construction de la retenue d'eau n'a pas eu d'effet sur l'élevage car les animaux ne vont pas s'y abreuver : ils se fatigueraient en parcourant journallement 16 km.

Par contre, à Roumba-Mossi, Doungou Nabitenga et Touroum les propriétaires de bétail sont satisfaits. Leurs bêtes peuvent maintenant boire à satiété en toute saison sans trop se déplacer. Les pertes sont moins importantes et les bêtes sont, d'après les déclarations des éleveurs, plus grasses. Leur prix de vente s'en trouve accru. Mais il semble que l'effet quantité joue dans le sens opposé puisque le nombre de têtes vendues iraient en diminuant (toujours d'après leur propos que l'on n'a pas pu quantifier). Les éleveurs semblent donc maintenir le niveau des recettes précédentes. Les deux effets, prix et quantités, se compensent. L'accroissement de la valeur du capital permanent n'a alors pour résultat que d'accroître la sécurité des agents.

Pour les quelques maraîchers qui possèdent un troupeau, le produit de leur parcelle permet, par un double mécanisme, d'intensifier l'élevage :

- certaines bêtes sont achetées grâce aux recettes du maraîchage

- ce nouveau revenu sert aussi, on l'a vu, à acquérir du mil en période de soudure. Nous raisonnions précédemment toutes choses égales par ailleurs alors qu'avant que le périmètre ne soit aménagé les maraîchers, pour atteindre une quantité fixe de céréales par habitant de la concession, vendaient dans le cas d'une mauvaise récolte des chèvres et/ou des moutons pour acheter les céréales manquantes. L'effet de levier sur la consommation de céréales est de fait diminué d'autant et se reporte sur l'augmentation de l'épargne de précaution. Un gain monétaire lié aux différentiels de prix selon les saisons est probablement capté par les maraîchers qui peuvent acheter le mil à son prix le plus bas et vendre une partie du petit élevage aux prix les plus élevés pendant les périodes de fêtes. Ce gain est permis par l'accroissement de la sécurité des maraîchers.

Le barrage et le maraîchage ont donc induit une croissance des troupeaux dans les villages les plus proches de Touroum. Mais il ne nous a pas été possible de préciser ces indications ordinales par des informations cardinales car ceci aurait nécessité une enquête spécifique sur les mécanismes décrits plus haut. De plus, les raisons de l'augmentation ou de la diminution de la taille d'un troupeau sont fonction des besoins monétaires de son propriétaire et donc d'événements

aléatoires comme une mauvaise récolte de mil, l'hospitalisation ou les funérailles d'un membre de la famille... qui restent difficiles à évaluer.

*b) L'auto-consommation de produits maraîchers*

Dans la région, la culture d'aubergines locales sur champ de case est assez répandue. Mais les surfaces cultivées et les rendements obtenus sont généralement faibles. La production récoltée par concession ne dépasse pas quelques dizaines de kilogrammes par an, et est destinée à l'autoconsommation. Avant la mise en place du projet ces aubergines étaient les seuls légumes entrant régulièrement dans la composition des repas des habitants des 6 villages étudiés. Pour s'en procurer d'autres, il fallait se rendre au marché de Pissila où ils étaient relativement chers comparés au pouvoir d'achat des cultivateurs. Les produits maraîchers étaient assez rares. Dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres seul le village de Solmenore en cultivait autour d'un barrage.

Nous n'avons rencontré qu'un seul maraîcher qui nous a dit ne jamais acheter de légumes *ex ante*. Pour les autres, la fréquence d'achat variait de 5 fois/an pour 200 à 500 FCFA chaque fois, à 2 fois/semaine pour 250 FCFA tant que le marché était approvisionné c'est-à-dire pendant 4 à 6 mois de l'année. Les produits maraîchers étaient donc consommés mais en faibles quantités.

Actuellement, dans les concessions où il y a un maraîcher, on consomme des légumes chaque jour, tout le temps que dure la récolte, et en grande quantité puisque la valeur moyenne de la part de la production auto-consommée atteint 18.500 FCFA par famille de maraîcher. Malgré cela les céréales restent l'aliment de base. Les produits maraîchers sont surtout utilisés comme condiments. Les habitudes alimentaires sont encore très ancrées et quoi qu'il en soit, légumes et céréales ne sont pas deux biens substituables mais complémentaires.

Bien sûr l'effet du projet d'un point de vue nutritif est plus important à Touroum que dans les autres villages puisque c'est là que la proportion de maraîchers, par rapport à la population totale, est la plus élevée. Mais la diversification de l'alimentation n'est pas uniquement dépendante de l'autoconsommation de légumes. Elle est aussi diffusée par leur vente ainsi que celle des poissons. Les prix pratiqués par les pêcheurs ne sont pas sélectifs et sont suffisamment faibles (175 FCFA à 300 FCFA le kg) pour que le poisson soit une denrée accessible à la plupart des ménages. Mais les moyens matériels et techniques de transport des produits de la pêche étant limités, l'aire géographique de commercialisation s'en trouve réduite. Une nouvelle fois, ce sont les populations les plus proches de Touroum qui profitent le plus des avantages fournis par le projet. Par contre les maraîchers sont présents sur le marché de Poullalé. Ils éliminent ainsi un facteur de blocage à la consommation de légumes, la distance à parcourir pour s'approvisionner, et atténuent le coût d'approvisionnement pour les ménages en pratiquant des prix moins élevés qu'à Pissila.

Les effets du projet sur l'élevage et l'alimentation des bénéficiaires s'appliquent surtout aux concessions les moins éloignées des aménagements. L'atteinte de l'objectif d'intensification de l'élevage est partielle car très variable en fonction du lieu de résidence du propriétaire du cheptel. La diversification de l'alimentation, quant à elle, a touché des zones géographiques plus éloignées de Touroum. A la question, "*qu'est-ce qui a le plus changé dans votre vie depuis le début du projet ?*", la réponse la plus fréquemment énoncée (78 %) concerne la variété et la qualité actuelle des repas. Ceci met en exergue l'importance quantitative de l'effet obtenu, mais aussi l'importance qualitative de cet impact aux yeux des populations, puisque l'apport du projet concernant l'accessibilité à l'eau n'est cité qu'à 74 % alors que le manque d'eau était considéré comme l'un des problèmes principaux de la région.

### III. EFFETS POTENTIELS DU PROJET A MOYEN ET LONG TERMES

#### A) La viabilité du projet

Nous cherchons ici, à travers l'analyse des viabilités sociale, organisationnelle, financière et technique du projet, à en estimer sa pérennité.

##### *a) Viabilité sociale*

Les retombées du projet bénéficient surtout aux habitants de Touroum. la diversification de la consommation alimentaire et l'élimination de "la peur du manque d'eau" touchent aussi, mais dans une moindre mesure, les villages les plus éloignés de la retenue. La cohésion sociale est maintenue par le rôle majeur joué par le chef de ce village et reconnu par l'ensemble des habitants de la zone.

Des conflits sont cependant apparus. Le chef de Touroum a refusé l'implantation sur le périmètre d'un nouveau groupement de maraîchers constitué par les hommes de Poulalé, village qui, nous le rappelons, fait partie intégrante du projet. Le refus personnel du chef, qui démontre ainsi son influence quant aux prises de décisions concernant le projet, était motivé par le fait que ce nouveau groupement aurait été en partie indépendant en bénéficiant pour lui seul de matériel offert par une autre ONG active dans la zone. Le fait de voir une nouvelle structure se monter et échapper à son contrôle explique selon nous son attitude. C'est lui qui a lancé les idées d'aménagements, qui a cherché et trouvé les bailleurs de fonds et c'est pour cette raison que le projet s'est implanté dans son village sans contestation. Cet équilibre pourrait alors être rompu. Actuellement les habitants de Touroum sont majoritairement présents dans tous les groupements.

Nous insisterons sur un dernier élément. L'information ne semble pas circuler au mieux à l'intérieur de l'association Nong Taaba qui réunit des représentants des six villages. En effet, les habitants de Poulalé, et parmi eux le chef de village - membre du bureau de l'association -, n'étaient pas au courant en 1993 de l'existence d'un groupement de pêcheurs sur la retenue. Ils étaient donc

exclus de cette activité ce qui pourrait générer des conflits entre villages et mettre la viabilité sociale du projet en péril.

### *b) Viabilité organisationnelle*

Nous avons vu qu'actuellement tous les volets du projet sont autonomes du point de vue organisationnel. Il n'y a plus aucune intervention extérieure. Ce sont les groupements locaux qui gèrent chacune des activités. Les associations villageoises de ce type, qui se sont multipliées au Sud - il en existe plus de 9.000 au Burkina Faso<sup>18</sup> - sous la pression des bailleurs de fonds désireux de voir les populations "s'organiser", sont à l'origine totalement importées, calquées sur les structures organisationnelles du Nord (élection, constitution de bureaux, ...). Dans notre cas l'initiative en revient aux populations qui ont adapté le fonctionnement aux règles sociales en vigueur. Ceci constitue le meilleur moyen de ne pas entrer en conflit avec le pouvoir traditionnel et ainsi de ne pas risquer un blocage du projet. En revanche, cela maintient les groupes socialement dominés dans leur situation et favorise la reproduction à l'identique du système social en place

L'autonomie recherchée le plus souvent par les ONG s'accompagne à Touroum par l'absence de changements en ce qui concerne le jeu des pouvoirs et les prises de paroles. Le projet n'a donc débouché sur aucune innovation sociale.

### *c) Viabilité financière*

L'activité piscicole a été viable financièrement pendant 5 saisons, de 1986 à 1990, mais actuellement pour qu'elle puisse se poursuivre, deux investissements majeurs seraient indispensables : un nouvel empoissonnement de la retenue d'eau et le rachat d'au moins une pirogue. Or le groupement n'a pas la somme nécessaire à son actif. Restent deux solutions :

- les 9 pêcheurs se cotisent, ce qui semble peu probable au vu de la faiblesse des surplus individuels dégagés par cette activité dans le passé et si l'on se réfère à la stratégie adoptée par le groupement des maraîchers lorsqu'un problème d'ordre financier se pose
- soit ils recherchent une aide extérieure.

Sept ans après l'intervention du FED, l'activité est retournée à son point mort, elle n'est nullement autonome et sa pérennité est conditionnée à l'intervention d'un nouveau bailleur de fonds.

Avant qu'Arouna OUEDRAOGO n'obtienne des financements extérieurs pour racheter des motopompes neuves l'association des maraîchers s'est retrouvée, à un niveau moindre, dans le même cas de figure. Le groupement avait disséminé l'argent de la caisse collective comme si les réparations et le renouvellement des motopompes n'étaient absolument pas de son ressort. Dans son mode de gestion le désir de devenir financièrement autonome n'apparaît pas. Que ce mode de gestion soit voulu, réfléchi et qu'il en soit ainsi parce que le

---

<sup>18</sup> Données ORSTOM

groupement s'appuie sur le dynamisme d'Arouna OUEDRAOGO et sur son aptitude à trouver des fonds ou qu'il ne constitue pas l'essence d'une stratégie consciente, il est l'expression d'une attitude des maraîchers contraire à ce que les bailleurs et l'ONG attendaient d'eux.

Dans le 1<sup>er</sup> cas les modalités de gestion de la caisse seraient révélatrices de l'attentisme des maraîchers. Dans le 2<sup>ème</sup> cas, elles manifesteraient leur manque de professionnalisme dans ce domaine. Quelles qu'en soient les raisons, la viabilité financière du projet n'est pas assurée.

#### *d) Viabilité technique*

Un membre du groupement a été formé à l'entretien des motopompes mais, dès qu'un problème technique un peu complexe surgit, il dépasse ses compétences. Un matériel d'arrosage moins perfectionné technologiquement et moins onéreux aurait peut-être renforcé le sentiment d'appropriation des bénéficiaires qui l'auraient plus facilement maîtrisé. Cependant nous savons que malgré le coût d'utilisation élevé des motopompes, les maraîchers ne veulent pas revenir à un procédé accroissant la force de travail nécessaire. Il est donc hors de question d'envisager un changement de technique d'autant plus que la diminution de la pénibilité du travail (changement d'activité de contre-saison, construction des cases plus aisée et forage manuel de puits devenu inutile grâce à l'existence du barrage) est un apport important du projet pour les bénéficiaires : 44 % d'entre eux ont cité cet effet parmi ceux qui ont le plus changé leur vie par rapport à la situation précédente<sup>19</sup>.

\*

\*      \*

Bien que le volet maraîchage soit rentable et que l'activité piscicole puisse l'être, leur pérennité n'est pas assurée à cause de leur mauvaise viabilité financière liée à la mauvaise gestion des fonds des groupements. Les investissements de renouvellement ne sont pas effectués alors que, nous l'avons vu, ce n'est pas un problème de moyens financiers. Il est à craindre que le maraîchage ne survive pas à un éventuel désengagement de Mr. OUEDRAOGO, ou à un épuisement de ses ressources financières par bailleur de fonds interposé.

---

<sup>19</sup> cf. questionnaire en Annexe

## **B) Potentiel de diffusion et de reproductibilité du projet**

Il s'agit de vérifier si le principe du projet a été, ou peut être imité et si au niveau financier l'action a ou peut avoir des retombées positives sur d'autres investissements ou d'autres interventions.

Un tel projet peut difficilement être reconduit ailleurs d'abord parce qu'un barrage n'est constructible que si le site choisi présente certaines caractéristiques géomorphologiques et géologiques précises (par exemple, ces conditions ne sont jamais réunies dans les 3 provinces sahéliennes du Burkina Faso : Séno, Soum, Oudalan) et ensuite parce que cela nécessite un investissement important.

Dans la définition du projet aucun effet de multiplication et de financement "d'une intervention fille" n'a été prévu. Par exemple certaines ONG installent des moulins à céréales dans des villages à condition que les participants s'engagent, grâce aux surplus financiers dégagés par leur intervention, à acheter un nouveau moulin qui sera installé dans un autre village. C'est "le moulin fille".

Une intervention peut induire un effet multiplicateur si elle est financée par prêt. En effet, si les bénéficiaires remboursent l'investissement de départ au bailleur de fonds, il a la possibilité de réengager cette somme dans une autre activité. Si les créances sont toujours recouvrées, le principe peut être répété maintes fois. Dans notre cas, mis à part les 230.000 FCFA prêtés par le FED aux pêcheurs, (ce qui ne représente que 0,8 % du coût total du projet, et d'ailleurs seulement 59 % de cette somme ont été remboursés) le reste a été financé par don diminuant ainsi les possibilités de réinvestissement des bailleurs.

L'ultime manière pour le projet d'entraîner un effet multiplicateur serait que les surplus financiers créés soient utilisés à des fins productives. Nous avons distingué deux formes différentes de surplus monétaire : le surplus individuel et le surplus dégagé au niveau des groupements. Or nous l'avons vu, dans les faits, ils sont utilisés soit dans des investissements sociaux non productifs, soit pour acheter des biens de consommation, soit pour accroître l'épargne sous forme de troupeaux.

En comparant depuis le début du projet les surplus financiers aux moyens mis en oeuvre, nous pouvons apprécier l'efficacité du projet (en millions de FCFA: M) :

Surplus du projet :

. Surplus créé par le maraîchage au niveau individuel : (200 maraîchers x 2 ans + 53 maraîchers x 6 ans) x 12.550 FCFA <sup>20</sup>	9,01M
. Surplus créé par maraîchage au niveau du groupement :	0,66M
. Surplus créé par la pêche au niveau individuel : 9 pêcheurs x 3 ans x 1.600 FCFA	0,04M
. Surplus créé par la pêche au niveau collectif <sup>21</sup>	1,46M
	11,17M

Coûts du projet

.coût total des réalisations<sup>22</sup>  
27,46 M

---

EFFICIENCE -16,29M

D'après ce rapide calcul, partiel mais révélateur du fossé qui existe entre l'importance des coûts monétaires et les recettes financières du projet, nous pouvons constater que l'efficacité de l'intervention est nettement négative. Néanmoins nous ne considérerons pas ce critère comme économiquement représentatif de la balance coûts-avantages du projet. Le chiffre auquel nous aboutissons ne prend pas en considération de nombreux effets non monétaires, qu'ils soient positifs ou négatifs.

Le tableau récapitulatif qui suit, classe les effets recensés du projet en fonction de leur inclusion ou non dans le calcul de l'efficacité.

---

<sup>20</sup> Pour effectuer ce calcul, des données sur les 2 premières années d'exploitation du périmètre nous manquaient. Nous avons donc considéré que :

- les 200 maraîchers qui ont cultivé une parcelle en 1986 sont tous restés l'année suivante puis ils se sont retirés en masse après la saison 1987.

- ces 200 maraîchers auraient dégagé un revenu net de 12.550 FCFA pendant ces 2 ans, ce qui est peu probable puisque les parcelles étaient plus petites qu'actuellement et les hommes inexpérimentés.

Le surplus calculé est donc surestimé.

<sup>21</sup> Des 2 hypothèses que nous avons émises (0,52 M FCFA et 1,46 M FCFA) nous avons retenu la plus élevée c'est-à-dire celle qui est certainement surévaluée.

<sup>22</sup> Ceci n'est que le coût très minimisé du projet car nous ne prenons pas en compte certains aménagements dont nous n'avons pas le prix exact.

ENSEMBLE DES EFFETS DU PROJET	
(1)	<u>EFFETS NEGATIFS DU PROJET</u>
++	NM. Destruction du potentiel halieutique par l'activité piscicole
+	NM. Dans les concessions proches du barrage et possédant un troupeau, transfert de l'activité de bouvier à de jeunes enfants, inactifs <i>ex ante</i>
+	NM. Consommation d'eau de mauvaise qualité en fin de saison sèche à Pissila
	<u>EFFETS POSITIFS DU PROJET</u>
+++	NM. Diversification de l'alimentation grâce à la production de légumes (autoconsommation des maraîchers, dons, ventes) et aux poissons pêchés (ventes)
+++	NM. Apport d'une source d'eau non tarissable, création d'un sentiment de sécurité
+++	NM. Le maraîchage permet de diminuer la pénibilité de l'activité de contre saison
+++	M. Apport de revenus monétaires pour les maraîchers utilisés pour :
+++	- achat de mil
++	- achat de biens de consommation
++	- achat de têtes de bétail
++	- paiement de la scolarisation des enfants
++	M. Apport de surplus financiers pour le groupement des pêcheurs :
++	- dépenses sociales
++	M. Apport de surplus financiers pour le groupement des maraîchers :
++	- possibilité de prêts
++	NM. Formation de certains bénéficiaires (sur le maraîchage, la pêche, la maintenance des motopompes, l'arboriculture, la "comptabilité" pour le trésorier du groupement des maraîchers)
+	NM. Le maraîchage donne aux hommes une possibilité supplémentaire dans le choix de leur activité de saison sèche
+	NM. Retour au village de quelques immigrés grâce au projet
+	NM. Diminution du prix de vente des légumes par rapport à la situation <i>ex ante</i> sur le marché de Pissila
+	NM. Diminution du temps de travail des femmes en fin de saison sèche
+	NM. Intensification de l'élevage
+	M. Apport de revenus monétaires pour les pêcheurs
+	NM. Plantation d'arbres par le groupement arboricole
+	NM. Diminution de la pénibilité du travail pour la construction des cases
+	NM. Végétation plus dense autour de la retenue d'eau
	NM. Organisation des populations sous forme de groupement villageois

Légende :

NM : effet non monétarisé

M : effet monétarisé

(1) Appréciation de l'importance des différents effets du projet aux yeux des bénéficiaires :

- +++ : effet très important
- ++ : effet important
- + : effet peu important

Alors que les bénéficiaires attachent une grande importance à des effets non monétaires, les évaluations avant-projet du FDR et de la Banque Mondiale mettent l'accent sur les résultats financiers du projet. Leur appréciation respective du projet *ex post* doivent donc être nettement différentes.

## CONCLUSION

Les deux tableaux ci-dessous synthétisent tous les résultats de l'analyse que nous venons de mener.

ATTEINTE DES BUTS ET FINALITES	++		-	--	EXPLICATION DES RESULTATS OBTENUS
<b>BUTS</b>					
Lutter contre la désertification				x	Le groupement arboricole n'a pas été actif suffisamment longtemps (il aurait fallu créer un système d'intéressement financier pour les participants)
Alimenter en eau les 6 villages	x				Le barrage ne tarit pas et réalimente la nappe phréatique
Améliorer l'habitat				x	Mauvaise formulation de l'objectif : le projet facilite la construction mais ne change pas la qualité de l'habitat
Accroître les revenus paysans		x	x		Il n'y a que les familles des 33 maraîchers et des quelques propriétaires de troupeaux qui ont vu leur revenu augmenter (ils ne représentent que 5 à 25% de la population des 6 villages). Manque d'attrait pour le maraîchage (seulement 3 ha du périmètre sont occupés)
Diversifier la consommation alimentaire		x			Ce phénomène touche surtout les concessions où il y a un maraîcher
Augmenter le rendement en mil				x	Objectif irréaliste
Changer le rythme et le temps d'occupation des populations			x		Mauvaise étude <i>ex ante</i> . Les hommes n'étaient pas inactifs en saison sèche avant l'intervention
Intensifier l'élevage		x			L'impact du projet est réel mais se limite aux concessions proches de Touroum
<b>FINALITES</b>					
Améliorer de la qualité de vie	x				Surtout liée à la satisfaction des populations quant à la quantité d'eau disponible
Limiter l'exode rural <sup>23</sup>			x		Trop peu de gens se sont intéressés à l'activité maraîchère.

Selon l'évaluateur : ++ = but ou finalité atteint

-- = but ou finalité très partiellement atteint

<sup>23</sup> Nous reprenons le terme utilisé dans les documents de projet. Cependant il faut rester prudent quant à la mesure de ce phénomène. Nous n'avons pu appréhender que l'impact du projet sur les migrations internationales.

APPRECIATION DES CRITERES	++	+	-	--	EXPLICATION DES RESULTATS OBTENUS
La réussite			x		- Pour le barrage, manque de sérieux de l'évaluation technique - Pour les autres aménagements du projet nous n'avons pas pu savoir, 8 ans plus tard, à quoi était dû la faiblesse du taux de réussite
Les résultats		x			- Certains buts ne pouvaient être atteints car basés sur une méconnaissance du milieu - D'autres résultats ont été faussés par rapport aux prévisions car l'activité maraîchère n'a pas eu le succès escompté auprès des villageois
Stratégie d'intervention		x			Un meilleur suivi aurait peut-être évité que le groupement arboricole se désagrège aussi vite et que le barrage se vide de sa faune
Efficacité		x			Limiter l'exode rurale était une finalité très ambitieuse vu l'ampleur et l'ancienneté du phénomène
Efficienc				x	Liée à la faible réussite du projet, aux mauvais résultats obtenus par les pêcheurs depuis 3 ans, au nombre effectif de maraîchers par rapport à ce qui était prévu
Impact		x	x		Les effets financiers du projet sont faibles tandis que son impact économique et social est souvent ciblé sur des franges restreintes de la population
Reproductibilité viabilité				x	Pas d'investissements productifs
Satisfaction des bénéficiaires	x				Les bénéficiaires privilégient certains effets non monétaires du projet.

Appréciation des critères selon l'évaluateur :  
 ++ : bon  
 + : moyen  
 - : faible  
 -- : très faible

Bien que le projet soit loin d'avoir créé les revenus que l'on en attendait on ne peut pas prétendre que ce soit un véritable échec. Les bénéficiaires en sont très satisfaits, car il a permis d'accroître leur bien-être (par exemple un maraîcher nous a dit : "Maintenant qu'il y a le barrage, il y a l'eau en abondance et je mange bien, que demander de plus ?"). Les effets positifs du projets se situent donc exclusivement dans la sphère sociale alors que sur le terrain économique, malgré l'existence d'un certain potentiel, rien ne s'est matérialisé (pas d'investissement de remplacement et d'investissement net au niveau des groupements, faiblesse des revenus individuels ...). La seule prise en compte de la satisfaction des populations pour évaluer le projet serait donc limitative.

Actuellement la pérennité de toutes les réalisations dépend d'une seule personne : A. OUEDRAOGO qui jusqu'à présent a fait preuve d'habileté et de dynamisme. Néanmoins il serait moins risqué que cette responsabilité soit répartie entre différentes personnes et que la recherche continue d'une aide extérieure fasse place, dans un réel souci d'indépendance, à une gestion plus rigoureuse des ressources des groupements. Le fait est que jusqu'à présent les stratégies des populations ont été efficaces puisqu'elles ont satisfait un besoin sécuritaire au centre de leur préoccupation.

## LECONS

- Il est important que les études *ex ante* et spécialement la conception technique d'un projet, soient réalisées par des professionnels.

- Une activité qui ne prévoit pas un système d'intéressement de ses participants n'est pas viable. On peut envisager également l'extension de ce principe aux responsables des différents volets d'un projet (trésorier et comptable, personnel de maintenance, ... ).

- Avant qu'un projet ne soit lancé, il serait utile qu'une sensibilisation de qualité soit faite auprès des bénéficiaires, afin que pour les différents acteurs, le rôle et les responsabilités de chacun soient clairement définis. Des moyens simples pour que ces objectifs soient tenus peuvent être envisagés. Mais assigner à chacun un rôle de manière plus au moins autoritaire risque d'être inefficace. A terme, l'intégration fonctionnelle des différentes activités dont, comme nous venons de le dire, chaque individu tirerait un intérêt individuel devrait rendre plus durable et efficace la clarification des rôles et responsabilités.

Dans le cas du groupement des maraîchers il aurait été bon d'insister sur le fait que l'entretien et le renouvellement des motopompes lui incombait et de prévoir que le montant des cotisations serait déposé chaque année dans la banque la plus proche, c'est-à-dire dans la ville de Kaya située à 60 km de Touroum. Ainsi, le trésorier ne disposant plus de la caisse de l'association aurait été moins sollicité pour l'octroi de prêts. L'argent serait devenu moins facile à obtenir et n'aurait peut-être pas été disséminé comme il l'a été.

## **RECOMMANDATIONS**

Soutenir et développer l'activité de maraîchage, lancer l'opération rizicole (si tant est qu'elle soit rentable) induirait un nouvel apport de fonds pour empoissonner le barrage et racheter des pirogues. Cependant, pour ne pas voir les mêmes erreurs se reproduire il faudrait que ce financement soit accompagné d'une sensibilisation des bénéficiaires, d'un suivi suffisamment durable pour en vérifier les effets. Pour cela il faudrait aussi que deux formations soient dispensées : l'une destinée à assurer une meilleure gestion des caisses des groupements, l'autre concernant la maintenance du matériel utilisé.

D'ailleurs, dans ce but, les bénéficiaires avaient projeté d'instaurer un système de cotisation pour toutes les personnes ayant accès à l'eau de la retenue. Ce serait un bon moyen de garantir un entretien continu du barrage. Disposer en permanence de fonds à cet effet, permettrait d'effectuer les réparations rapidement à condition que l'argent collecté soit géré en fonction de cet objectif. Les personnes chargées de la surveillance et des réparations devraient être compétentes, organisées, responsabilisées et d'après ce que nous avons vu précédemment, rémunérées.

## **Chapitre III : EVALUATION DU PROJET DE KOAGMA :**

### **UNE ACTIVITE COLLECTIVE PEU CONCLUANTE**

#### **INTRODUCTION**

L'Association Burkinabè d'Action Communautaire (ABAC) est une ONG Burkinabè. Créée en 1987, elle est financée par des bailleurs de fonds du nord (la plupart sont eux même des ONG comme Cathwel, le GERES) qui décident, au coup par coup, de lui accorder, ou non, une enveloppe budgétaire qui sera affectée à une action donnée, choisie par le payeur.

Le projet évalué a été mis en oeuvre en 1989 par l'ABAC dans le village de Koagma. Il consiste à appuyer une activité de maraîchage déjà existante au travers de l'aide apportée au groupement des maraîchers. Cette aide consistait à mettre en culture, un champ collectif sur lequel les membres du groupement pourraient expérimenter les nouvelles techniques et spéculations<sup>1</sup> proposées par les animateurs de l'ABAC.

Pour effectuer cette évaluation nous avons pu disposé des rapports d'activités de l'ONG des saisons 1987/88 à 1991/92. Ils sont composés d'informations succinctes sur chacune des interventions. Nous avons passé notre questionnaire auprès de 11 maraîchers faisant parti du groupement. Sachant que celui-ci compte au total 21 membres, nous avons donc atteint un taux de représentativité satisfaisant.

---

<sup>1</sup> Terme utilisé en agronomie pour désigner les différentes variétés végétales cultivées

## Section I ENVIRONNEMENT ET REALISATION DU PROJET

### I. CADRE ET CONCEPTION DU PROJET

#### A) Situation de référence

##### a) *Situation géographique*

Koagma est un village de la province du Bazèga. Il est situé près de Saponé à 40 km au sud de Ouagadougou<sup>2</sup>. Ces 2 villes sont reliées par une piste dont la qualité est variable selon la saison. Toutefois Koagma est rarement inaccessible même en saison des pluies. L'activité maraîchère de Koagma a donc un potentiel commercial important.

##### b) *Régime climatique*

Ce village appartient à la zone climatique soudano-sahélienne délimitée par les isohyètes 1000 mm au Sud et 650 mm au nord. La saison des pluies s'étale sur 4 à 5 mois. Dans cette région, le manque d'eau est donc beaucoup moins prégnant qu'au nord du Burkina Faso.

##### c) *Situation démographique*

Les mossi constituent l'ethnie principale de la zone. Entre 1975 et 1985 la population de Koagma a faiblement augmenté ; elle est passée de 1013 à 1075 habitants. Cette faible croissance est due à l'émigration. Bien que le Bazèga ne compte pas parmi les provinces du pays les plus touchées par ce phénomène, son solde migratoire est nettement déficitaire. Au plan inter-provincial les migrants se dirigent principalement vers le Kadiogo, très attractif puisqu'il comprend la capitale.

La pression démographique est importante puisque le Bazèga est la province ayant la 5<sup>ème</sup> densité la plus élevée du pays<sup>3</sup> avec 57,2 hab/km<sup>2</sup>.

##### d) *Les activités économiques*

Le Bazèga ne possède pas de centre urbain important. C'est pourquoi 97,8 % des actifs appartiennent au secteur agricole et sont plus particulièrement cultivateurs.

---

<sup>2</sup> cf. carte en annexe

<sup>3</sup> Données tirées des 2 recensements effectués au Burkina Faso.

D'après nos enquêtes, le mil est la culture prédominante. On trouve ensuite le sorgho rouge et le sorgho blanc, un peu de maïs, d'arachides, de haricots et du riz sur les rives du barrage de Koagma (construit il y a 12 ans). Hommes, femmes et enfants participent aux travaux des champs. En ce qui concerne les techniques culturales, nous avons constaté que 80 % des unités de production enquêtées possèdent une ou plusieurs charrues ainsi que les animaux nécessaires à la traction (ânes ou boeufs). Certains producteurs détiennent ce capital de longue date, d'autres l'ont acquis récemment grâce au programme "30.000 charrues"<sup>4</sup> mis en place par le Centre Régional de Promotion Agro-Pastorale (CRPA) en 1993. Le pourcentage ci-dessus ne peut pas être appliqué à l'ensemble des unités de production du village. Nous n'avons interrogé que des personnes pratiquant le maraîchage. Nous le verrons, les revenus issus de cette activité ne sont pas négligeables, ils ont probablement favorisé la réalisation de ces investissements.

Cependant, d'après l'analyse des données du recensement de 1985 faite par l'Institut National des Statistiques et de la Démographie (INSD), dans le Bazèga, une concession comprend en moyenne 9,19 personnes. Sachant qu'il y a une cinquantaine de maraîchers à Koagma, l'ensemble des membres de leur concession respective représente presque 50 % de la population totale du village. Donc, même si le capital possédé par les enquêtés est probablement plus important que le capital moyen détenu dans chaque concession, il reste représentatif d'une part importante de la population.

De même 100 % des maraîchers sont propriétaires d'une bicyclette et/ou d'une mobylette, et 45,5 % d'entre eux sont détenteurs des deux. Nous avons aussi retenu, comme indicateur du niveau de vie, le matériau utilisé pour couvrir les cases : 60 % des enquêtés ont une maison couverte d'un toit de tôles et donc seulement 40 % ne disposent que d'un toit de paille. Sur la base de ces éléments, nous pouvons conclure que nous avons affaire à une population villageoise dont le niveau de vie est relativement élevé par rapport à d'autres zones rurales du pays.

Le maraîchage est implanté à Koagma depuis, au moins, une trentaine d'années. Au départ, il n'était pratiqué qu'en saison sèche, dans le bas-fond situé à l'emplacement actuel de la retenue d'eau. Maintenant cette activité, essentiellement masculine, s'étale sur 7 à 8 mois. Deux récoltes sont effectuées annuellement. Une cinquantaine de maraîchers sont installés autour du barrage. En plus des travaux habituels de saison sèche, telle que la réfection des cases et des greniers à céréales, l'activité la plus exercée après le maraîchage est la confection de chapeaux de paille.

---

<sup>4</sup> Programme lancé par le gouvernement burkinabé en 1993. Il a été appliqué sur le terrain par l'intermédiaire des CRPA. Cette opération visait à multiplier les utilisateurs de charrues dans le pays. Pour cela des charrues étaient vendues à crédit aux agriculteurs. Pour eux, cette facilité de paiement représentait un avantage qui, autrement, leur était inaccessible.

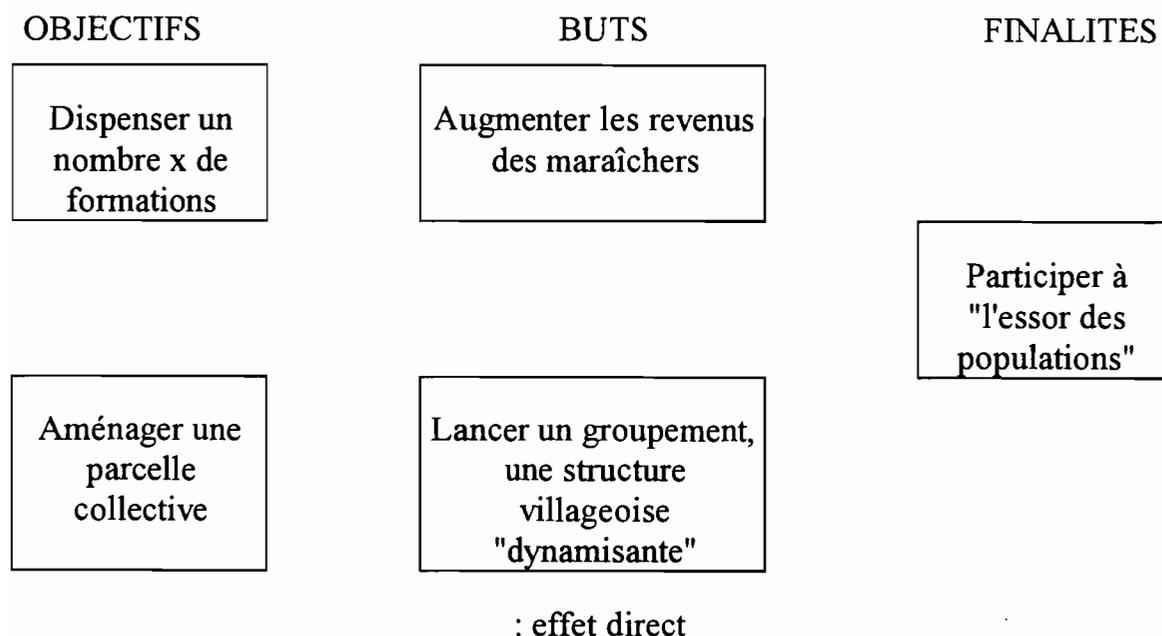
## B) Genèse du projet

Au cours de la saison 1988/89, l'ABAC intervient pour la première fois à Koagma. Elle distribue une aide alimentaire, fournit par le Cathwel<sup>5</sup>, au groupement villageois des pêcheurs qui effectue les travaux d'entretien du barrage et de son magasin de stockage. Cette présence de l'ONG suscite chez quelques maraîchers le désir d'entrer en contact avec elle. Ils prennent alors l'initiative de créer un groupement et sollicitent l'appui de l'ABAC pour leur activité. Un enquêté nous a même spécifié qu'ils avaient constitué cette association pour mieux attirer l'attention de l'ONG, "*parce que pour obtenir quelque chose il faut se présenter au nom d'un groupement*".

L'ABAC accepte de les aider et dispense différentes formations concernant le maraîchage. Leur contenu sera plus particulièrement axé sur l'apprentissage de techniques culturelles n'appartenant pas au "savoir faire maraîcher" traditionnel. Elle propose aux maraîchers d'appliquer ces formations sur une parcelle collective dont la production serait vendue ; les recettes devant alimenter la caisse du groupement.

## C) Stratégie d'intervention

Comme il existait peu de traces écrites concernant la conception du projet, nous avons reconstitué *ex post* la stratégie de l'ONG au travers d'entretiens réalisés auprès de ses responsables :



<sup>5</sup> Le Cathwel, Catholic relief service (CRS), est une ONG américaine.

Les formations devaient permettre aux maraîchers d'augmenter le rendement de leur parcelle et d'en diminuer les coûts de production, les deux effets se conjuguant pour augmenter les revenus. L'utilisation judicieuse des recettes dégagées du champ collectif devait accroître la satisfaction des bénéficiaires et générer de nouvelles sources de revenus.

Le projet se caractérise par une approche collectiviste et la recherche de résultats économiques, mais pour le reste, sa définition reste très floue.

Les bénéficiaires espéraient en particulier obtenir du grillage pour protéger leurs parcelles de la divagation des animaux. La prise de contact avec l'ONG était donc motivée par la recherche d'une aide exclusivement matérielle. Les populations, au fait des pratiques et des critères de sélection de l'ONG ont, comme on l'a vu, créé une structure associative. Mais cette initiative endogène, révélatrice de l'habileté des populations, ne s'est pas accompagnée au départ d'une expression des besoins. Les maraîchers expliquent leur stratégie très simplement : *"si quelqu'un vient nous aider cela ne se fait pas de donner une liste de nos besoins"*. Il s'agissait alors pour eux de limiter les risques de voir l'ABAC refuser de les aider, l'important résidant non pas dans le contenu du projet mais, en premier lieu, dans une sorte de contractualisation de la relation avec une ONG.

\*

\*      \*

L'ABAC a donc choisi d'intervenir en faveur d'une population relativement favorisée, de par les aménagements dont elle a déjà bénéficié et le capital qu'elle possède (barrage, charrues, diguettes anti-érosives), afin d'appuyer une activité productive déjà existante. Elle cherchait ainsi à développer ce facteur *"d'essor des populations"* que constitue le maraîchage. Cette stratégie est intéressante car assez novatrice dans le monde des ONG qui, la plupart du temps, se proposent de venir en aide aux plus pauvres. Mais l'ONG a été contrainte, du fait de la stratégie des populations, d'imposer un schéma de fonctionnement du projet dont la conception reste alors exogène aux bénéficiaires.

## II. REALISATION ET ORGANISATION DU PROJET

### A) Atteinte des objectifs

Lorsque le projet a été lancé, ses objectifs étaient peu précis. Le domaine et le nombre de formations à réaliser comme la surface de la parcelle collective n'avaient pas été fixés. Le coût des moyens à mettre en oeuvre n'avait pas non plus été estimé. Il ne nous est donc pas possible de comparer les objectifs définis aux réalisations effectives. Nous ne pouvons que lister les actions entreprises.

#### - saison 1989/90 :

La première intervention a consisté à former les maraîchers appartenant au groupement, à la fabrication du compost<sup>6</sup>, et pour ce faire, l'ABAC leur a donné du matériel (brouettes, arrosoirs, pioches).

#### - saison 1990/91 :

Une parcelle d'un hectare est mise en culture en hivernage (et non pas en contre saison comme cela se fait habituellement) car à cette période de l'année les légumes sont rares et donc plus chers. L'ABAC a fourni gratuitement les semences nécessaires. Le coût de cette opération s'est élevé à 300.000 FCFA.

En Juillet 1991, les 21 membres du groupement reprennent cette même activité. Par ailleurs, ceux-ci ayant exprimé le désir d'obtenir de l'ONG du grillage pour entourer leur parcelle individuelle, l'ABAC leur propose un système de clôture moins onéreux, la constitution de haies vives. Les maraîchers acceptent. L'ONG les forme à cette technique et leur distribue des plants pour mettre en pratique la méthode enseignée sur les parcelles de quelques exploitants. L'enveloppe financière disponible s'élevait à 4.200.000 FCFA.

#### - saison 1991/92 :

Deux puits busés<sup>7</sup> sont construits. Le coût de cette opération se monte à 800.000 FCFA.

Le groupement est doté en semences, engrais et produits de traitements pour l'exploitation, en saison sèche, de la parcelle collective dont la surface est passée à 2,625 ha.

Par la suite, l'ABAC a fourni des semences durant encore une année et elle a effectué diverses formations sur le traitement de certaines maladies des légumes, l'utilisation d'engrais, la parcellisation, la fabrication de grillages et de pesticide et enfin sur la création d'une pépinière.

<sup>6</sup> Engrais naturel composé de fumier, de déchets végétaux et de paille ; le tout étant arrosé régulièrement

<sup>7</sup> Dont les parois sont constituées de cylindres en béton

Les opérations réalisées auprès des maraîchers correspondent, dans leur contenu, aux objectifs et aux buts recherchés par l'ONG : organisation collective, utilisation d'intrants pour augmenter les rendements et technologie alternative pour diminuer les coûts. On notera que les bénéficiaires n'exposent leurs besoins qu'à partir de la troisième campagne, une fois stabilisée la relation avec l'ONG. Cette dernière y répond en imposant cependant une technique particulière.

## **B) Aspects organisationnels et institutionnels**

Jusqu'à présent, un animateur de l'ABAC se rend régulièrement à Koagma. Il joue le rôle de relais en diffusant les informations entre les villageois et les responsables de l'ONG dont le siège social est basé à Ouagadougou.

La gestion du projet est théoriquement du ressort du groupement. Vingt et un maraîchers en sont membres actuellement. Un président a été élu et un bureau constitué. Contrairement à d'autres membres du groupement le président n'a pas été scolarisé. Cependant, il est le fils du chef de village. On retrouve ici l'importance de la hiérarchie sociale en milieu Mossi qui semble encore une fois décider de la distribution de nouvelles responsabilités.

Nous verrons que dans les faits cette structure est assez peu dynamique. Elle s'est, le plus souvent, contentée d'acquiescer aux propositions formulées par l'ABAC.

\*

\*      \*

La définition du projet était au départ relativement floue, les formations se sont succédées sans avoir été planifiées au moment du lancement de l'intervention. Ceci laissait la porte ouverte aux négociations entre l'ONG et les bénéficiaires qui auraient eu la possibilité de prendre l'initiative concernant les actions à mener et d'émettre des idées de réalisations. Il faut signaler que la seule requête qu'ils ont exprimée - obtenir du grillage - concernait, non pas le champ collectif mais leur propre parcelle. Ceci laisse déjà supposer que leur intérêt était plutôt tourné vers une activité individuelle que vers une action collective. Le contenu et l'organisation du projet ne correspondait donc pas vraiment à leurs attentes.

## **Section II : IMPACT, SURPLUS ET EFFETS DU PROJET**

### **I. IMPACT SUR L'ECOSYSTEME ET LE SYSTEME AGRAIRE**

#### **A) Impact sur l'écosystème**

Au plan environnemental, le projet a une influence positive puisque 35 % des maraîchers, grâce à la formation reçue, utilisent maintenant du compost sur leur parcelle, ce qui leur a permis de diminuer leur consommation d'engrais chimique d'environ 2 sacs de 50 kg par an.

#### **B) Impact sur le système agricole**

##### *a) Effets sur les techniques de production*

Dans l'ensemble, les maraîchers se montrent satisfaits des formations qu'ils ont reçues et tout particulièrement de celle portant sur la fabrication et l'utilisation du compost. Cette matière qu'ils n'utilisaient pas *ex ante*, constitue un complément et parfois un substitut, efficace et peu onéreux, (selon les enquêtés) aux engrais chimiques. D'ailleurs, quelques exploitants ont transféré cette technique sur leurs champs de céréales et disent avoir constaté une nette augmentation de leurs rendements. Cependant l'extension de cette pratique culturelle est limitée par la faible disponibilité de la fumure animale nécessaire à la fabrication du compost et par la nécessité de posséder une charrette pour le transport de cet engrais naturel. Il faut également pouvoir disposer de matériel pour creuser les fosses fumières.

De plus, nous avons constaté que les techniques enseignées jugées utiles et efficaces par les exploitants ont dépassé le cercle des bénéficiaires potentiels. Elles ont été imitées ou parfois transmises par les maraîchers ayant assisté aux formations, à ceux qui n'étaient pas membres du groupement et ne pouvaient donc pas y participer.

##### *b) Impact sur le travail*

La parcelle collective n'est plus exploitée depuis 1992. Sa mise en culture n'avait pas engendré un surcroît de travail significatif pour les participants qui, selon leurs déclarations, n'y consacraient que peu de temps conformément au faible intérêt qu'ils portaient à cette organisation collective du travail. En effet, peu de maraîchers nous ont parlé spontanément de cette activité et lorsque nous abordions ce sujet, leurs souvenirs restaient vagues. Cependant, ils étaient tous d'accord sur un point. Ce volet du projet a été, selon eux, un échec. Une faible quantité de légumes était récoltée chaque année, les maraîchers l'expliquant par le peu d'enthousiasme que chacun d'eux avait à travailler sur cette parcelle.

Rappelons-le, la plupart des membres du groupement pratiquaient le maraîchage, avant la venue de l'ONG, sur des parcelles individuelles.

Par ailleurs deux maraîchers ont déclaré que les méthodes culturelles acquises grâce à l'ABAC diminuaient la pénibilité de leur travail. Ils n'ont pas pu en expliquer le principe, ni même préciser sur quelles techniques ou méthodes de travail nouvelles reposaient cette baisse. On peut douter de la véracité de cette information ou, du moins, de la pertinence du lien de cause à effet effectué par les enquêtés. Les formations dispensées par l'ABAC ne permettent pas à elles seules d'expliquer ces déclarations.

\*

\*      \*

Le projet a permis aux membres du groupement et à quelques autres maraîchers d'acquérir de nouvelles techniques. Mais il a échoué dans sa tentative d'initier un mode collectif d'organisation du travail.

## II. LE SURPLUS DEGAGE

### A) Apport financier du projet

#### a) Au plan individuel

A Koagma, les maraîchers effectuent deux récoltes par an qui, quantitativement, sont trop importantes pour pouvoir être vendues au détail sur les marchés des villages environnants. Le maraîchage n'est plus une activité annexe à l'agriculture. Ceux qui le pratiquent se considèrent autant maraîchers que cultivateurs. La majeure partie des légumes récoltés est écoulee auprès de grossistes au marché d'Ipelcé (petite ville située à 10 km environ de Koagma) qui a lieu tous les 3 jours. Les produits sont ensuite acheminés vers Ouagadougou où ils sont revendus à un autre intermédiaire. Quelques grossistes viennent acheter les légumes directement sur les parcelles. Dans ce cas, leur prix est un peu plus faible que celui ayant cours sur le marché d'Ipelcé. Le maraîcher évite en contrepartie le coût et la fatigue liés au déplacement ainsi que les pertes dues aux légumes abîmés pendant le transport. Il limite également le risque de mévente au marché.

Pour estimer l'impact du projet, nous avons recueilli auprès de chaque enquêté l'ensemble des informations nécessaires à la reconstitution du compte de résultat de la saison passée. Nous essayons ensuite de repérer et de quantifier les changements imputables à l'intervention de l'ABAC depuis 1989 pour chacune des variables pouvant influencer le résultat net, à savoir : la surface cultivée, les coûts de production (prix et quantité des semences, engrais et pesticides utilisés), le matériel utilisé, l'emploi de salariés et les recettes obtenues.

#### Compte de résultat moyen de l'activité maraîchère

Emplois (en FCFA)		Ressources (en FCFA)
<u>Coût de production</u>		<u>Ventes : 174.600</u>
Semences	10.300	
Engrais	16.450	
Pesticide	2.850	
	29.600	
<u>Valeur ajoutée : 145.000</u>		
Amortissement	4.200	
Salaires	4.350	
<b><u>RESULTAT NET</u></b>	<b>136.450</b>	
	174.600	174.600

Deux éléments de ce compte de résultat démontrent le caractère professionnel de l'activité maraîchère à Koagma : l'existence de charges salariales

- 20 % des exploitants ont l'habitude d'employer au moins temporairement une ou plusieurs personnes - et ensuite l'importance du résultat net moyen. Il équivaut à 6 mois de salaire minimum au Burkina Faso ou à 273 jours de travail pour un journalier en prenant pour référence un salaire quotidien de 500 FCFA.

Comparer quantitativement les résultats *ex post* à ceux qu'obtenaient les maraîchers avant le projet, s'est révélé impossible. D'une part, sans que cela soit lié à l'intervention de l'ABAC, 60 % des exploitants ont connu, depuis 1989, soit une variation de la surface cultivée qui, généralement, ne peut être évaluée qu'approximativement par son propriétaire, soit une modification du nombre et/ou du niveau de qualification de la main d'oeuvre (remplacement du grand frère expérimenté par un jeune débutant). D'autre part, une telle comparaison, même lorsque les changements cités plus haut n'ont pas eu lieu, est d'autant plus difficile que les bénéfices dépendent d'éléments fluctuants et externes au projet tels que les conditions climatiques et agressions naturelles (sauterelles, chenilles...) ainsi que de la saturation ou non des marchés locaux et donc, en dernier ressort, des périodes de vente de chacun.

Compte tenu de l'impossibilité d'isoler les effets du projet sur le résultat net, nous avons directement demandé aux participants, pour chaque composante du compte de résultat, ce qui avait été modifié depuis 1989. En croisant leurs réponses, deux éléments sont mis en évidence.

Pour 35 % d'entre eux, la formation sur le compost a permis de diminuer la quantité d'engrais chimique utilisée et par là même les coûts de production de 5.000 à 10.000 FCFA.

Pour 75 %, la quantité produite a augmenté grâce à la combinaison de plusieurs techniques enseignées par les animateurs de l'ONG. Cependant, un maraîcher a précisé que beaucoup d'entre eux appliquent aujourd'hui ces techniques. Selon lui, la production totale obtenue ne peut plus être absorbée par le marché d'Ipelcé qui se trouve saturé à certaines périodes. En définitive, il constate que ses recettes sont constantes, l'effet direct du projet sur les quantités étant compensé par une baisse du prix de vente et/ou par l'augmentation des invendus. Les maraîchers ne tenant pas de comptabilité précise, il serait nécessaire, pour généraliser ces propos, d'effectuer des enquêtes très fines sur les marchés et sur plusieurs saisons ce qui, bien sûr, nous était impossible. Par contre, alors que 75 % des exploitants enquêtés pensent que le niveau de leur production s'est élevé, seulement 20 % déclarent avoir effectivement augmenté leurs revenus. Il apparaît donc fortement probable que les maraîchers se heurtent à des problèmes de surproduction et de saturation du marché.

Bien que personne ne l'ait signalé parmi les changements imputables à l'ABAC, le projet a permis aux maraîchers d'acheter leurs semences à crédit, ce qui ne leur était pas possible auparavant. Si personne ne l'a souligné alors qu'à peu près tous les membres en ont bénéficié, c'est probablement que l'accès au crédit ne constitue pas un élément moteur de leur activité mais simplement une facilité de paiement.

*b) Au plan collectif*

Actuellement la caisse du groupement contient 40.000 FCFA. Sur ce total, 30.000 FCFA proviennent d'un travail effectué pour l'ABAC. L'ONG a donné aux membres du groupement une formation sur la fabrication du grillage. A partir du fil de fer qu'elle leur avait fourni ils en ont réalisé plusieurs rouleaux. L'ONG a ensuite acheté cette production. Les 10.000 FCFA restant proviennent des recettes obtenues grâce aux 3 récoltes réalisées sur la parcelle collective. Aucune dépense n'a, semble-t-il, été faite par le groupement. Sachant que la superficie cultivée collectivement était au départ d'un hectare, puis qu'elle est passée à 2,6 ha, le faible résultat financier qui en a été tiré semble appuyer les déclarations des enquêtés qui considèrent cette expérience comme un échec du fait du mauvais rendement des spéculations cultivées. L'accroissement de la surface cultivée ne s'explique pas au vu de la désafection des maraîchers. Nous n'avons pas pu en déterminer les fondements auprès des bénéficiaires.

Dans ses rapports l'ONG confirme effectivement qu'au cours des 2 premières campagnes, "*l'activité a rencontré de nombreux problèmes (forte pluviométrie, attaque d'insectes et de parasites, etc.)*" mais qu'à l'inverse, la saison 1991/92 a été bonne. Elle présente alors le tableau suivant, récapitulant les tonnages obtenus sur la parcelle collective.

Légumes	Superficies cultivées (en ha)	Production (en tonnes)
Tomates	0,875	15
Oignons	0,875	16
Choux-vert	0,875	20
Total	2,625	

Dans le compte rendu 1991/92, l'ABAC mentionne aussi que "*l'achat de ces produits bord champ par les commerçants de Ouagadougou facilitera la commercialisation*" mais sans plus de précisions sur les quantités effectivement vendues et les revenus dégagés. On peut s'étonner des volumes de production atteints. Une importante contradiction apparaît entre les déclarations des bénéficiaires et celles de l'ONG. Nous avons déjà signalé que les enquêtés, choisis au hasard, ont affirmé unanimement que les rendements obtenus étaient très faibles. Qui plus est, cette version des faits semble être corroborée par les faibles résultats financiers dégagés grâce à la vente des légumes cultivés sur cette parcelle. Les chiffres présentés dans le rapport de l'ABAC sont donc probablement erronés.

\*

\* \*

Le projet, dans sa composante formation, a permis aux membres du groupement d'accroître, sur leurs parcelles, les volumes produits. Mais cette augmentation des quantités n'a visiblement pas permis l'amélioration des revenus

marâchers. Par contre, l'organisation collective du travail n'a pas favorisé la création d'un surplus financier substantiel. L'essentiel des sommes disponibles dans la caisse du groupement provient en fait d'un contrat de travail établi entre l'ONG et les bénéficiaires.

## **B) Utilisation des surplus**

### *a) Au plan individuel*

Le projet n'a pas induit de changement dans la répartition de la production marâchère entre vente et autoconsommation. Cette dernière représente environ 10 % de la quantité récoltée avant et après l'intervention de l'ABAC. Elle est résiduelle puisqu'elle est composée des légumes abîmés ou de trop petit calibre.

De même, l'utilisation des revenus engendrés par le marâchage et leur répartition entre les différents postes budgétaires n'ont pas été modifiées. Les marâchers commencent par épargner la somme qui sera nécessaire, la saison suivante, pour couvrir l'ensemble des coûts (10 sur 11 des enquêtés). Ensuite, la dépense la plus importante concerne la santé puis l'habillement. L'alimentation n'arrive qu'en troisième position avec la scolarisation des enfants, la constitution d'une épargne et les dépenses engagées à l'occasion des naissances, mariages et décès.

Nous avons retenu trois points marquants. Tout d'abord les marâchers prévoient chaque année une somme destinée au financement des coûts de production de la prochaine campagne ce qui met une nouvelle fois en exergue leur professionnalisme (sur certains projets, les exploitants vendent à cet effet du mil, des poulets...). Ensuite, l'achat de biens alimentaires ne représente pas le premier poste budgétaire ce qui confirme l'idée, précédemment émise, sur le niveau de vie des marâchers. Ceci est confirmé par le fait que, lorsque la saison a été bonne, un marâcher sur deux épargne une partie des bénéfices réalisés qu'il dépose, parfois, sur un compte en banque. Deux de ces marâchers ont pour objectif d'investir prochainement dans une nouvelle activité productive. Pour les autres, il s'agit d'une épargne de précaution.

### *b) Au plan collectif*

L'argent de la caisse n'a jamais servi et il semble qu'aucun objectif n'ait été formulé à ce sujet. Ceci appuie l'idée selon laquelle le volet collectif du projet n'est pas au centre des préoccupations des marâchers.

\*

\* \*

L'impact financier de l'intervention est donc très modeste puisqu'il n'est pas assuré qu'elle ait créé un surplus au niveau individuel. Le groupement détient 40.000 FCFA mais ils ne serviront pas les finalités de l'ONG tant qu'ils seront thésaurisés.

### III EFFETS POTENTIELS DU PROJET A MOYEN ET LONG TERMES

#### A) La viabilité du projet

##### a) Viabilité sociale

Ce critère est analysé principalement au travers de la satisfaction des bénéficiaires. Il est difficile de connaître leur avis en posant directement la question parce que, par politesse ou pour ne pas risquer de blesser qui que ce soit et ainsi se priver d'aides futures éventuelles, ils prétendront toujours être pleinement satisfaits. Nous avons donc dispersé plusieurs questions dans l'enquête, visant à déterminer si l'action actuelle répondait ou non à leurs attentes.

Nous avons demandé aux participants quel type de projet ils auraient souhaité que l'ABAC mette en place, puis une fois le cadre de l'intervention fixé, ce qu'ils espéraient en obtenir, et en définitive ce que le projet leur avait apporté. Les réponses obtenues sont présentées dans les tableaux et le paragraphe qui suivent :

Projet souhaité	% de réponses
Le projet actuel, tel qu'il est	25 %
Le projet actuel avec un autre volet dont :	62,5 %
. santé (Centre de soins, Maternité)	25,0 %
. financement de motopompes	12,5 %
. financement d'autres types de matériels	12,5 %
. autre	12,5 %
Un tout autre projet concernant l'élevage	12,5 %

Objectifs <i>ex ante</i> des bénéficiaires vis-à-vis du projet actuel	% de réponses
Avoir accès à des semences subventionnées ou à crédit	45 %
Obtenir sous forme de dons du matériel : grillage, puits, engrais	45 %
Accéder à d'autres aides de l'ONG	22 %
Accroître les connaissances techniques en matière de maraîchage	22 %
Augmenter les recettes tirées du maraîchage	22 %

En ce qui concerne les apports du projet, aucun enquêté n'a fait état de la parcelle collective. Tous ont axé leur réponse sur les bienfaits des formations dispensées qui ont, d'après 75 % des enquêtés, permis d'augmenter leurs compétences alors que seulement 20 % affirmaient avoir augmenté leur revenu.

Parmi les personnes interrogées, 75 % auraient souhaité un autre projet ou un projet similaire portant également sur d'autres secteurs (la santé) ou agissant différemment sur le maraîchage par l'octroi, entre autres choses, de matériels. Comme nous le pressentions lors de l'analyse des stratégies des participants, la population bénéficiaire du projet fait figure de consommateur passif vis à vis de l'aide pré-définie que lui propose l'ONG. Dans ces conditions le projet ne pouvait qu'être difficilement réapproprié par le système social en place quel qu'il soit. Seulement 1/4 des personnes concernées étaient pleinement satisfaites d'un projet essentiellement collectiviste. Les bénéficiaires ont donc accepté d'y participer en espérant bénéficier de dons (45 % des personnes interrogées l'ont déclaré) et pour plus de 20 % d'entre eux, en attendant par la suite d'autres formes d'aide que celle proposée initialement par l'ONG.

Actuellement, les participants se déclarent satisfaits du volet formation qui de fait a pu leur profiter individuellement. Mais ceci n'est pas suffisant pour modifier la viabilité sociale du projet.

#### *b) Viabilité organisationnelle*

Mis à part la demande d'aide initiale, l'ABAC est à l'origine de toutes les autres initiatives. Le groupement n'est pas devenu un pôle de dynamisme comme l'espérait l'ONG. D'ailleurs tous ses membres ne sont pas convaincus de son utilité. L'un d'entre eux nous a dit que cette association ne lui avait personnellement rien apporté et qu'il ne savait pas à quoi elle servait.

#### *c) Viabilité financière*

Au plan collectif, l'activité pourrait probablement être autonome financièrement. Mais cette remarque semble inutile face aux réticences qu'ont exprimées les maraîchers habitués depuis des années à cultiver des parcelles individuelles. Dans ce cas, l'analyse de la viabilité financière d'un tel projet est superflue d'autant plus qu'il est composé d'un volet formation qui ne suppose pas, par essence, une analyse de viabilité.

Seule l'activité sur laquelle reposaient ces formations pouvait susciter une telle analyse. A Koagma, le maraîchage existait avant le projet et était financièrement viable. Ce critère ne s'applique donc pas au projet de l'ABAC.

\*

\* \*

Il est prévu de remettre en culture la parcelle collective en 1994. Bien que ce volet soit le seul à pouvoir perdurer après le retrait de l'ONG, il ne nous semble pas opportun de le relancer car il n'intéresse pas les maraîchers, sa viabilité au regard de ce que nous avons montré serait très faible.

## B) Potentiel de diffusion et de reproductibilité du projet

Le projet, sous sa forme actuelle, pourrait être à nouveau implanté dans n'importe quelle autre zone maraîchère. Cependant, deux questions majeures doivent, au préalable être posées. Les bénéficiaires potentiels sont-ils motivés par la mise en place d'une activité collective ? Puisque les formations ont pour but d'augmenter la production maraîchère, existe-t-il une demande solvable capable d'absorber ce surplus d'offre ?

Par ailleurs, le projet aurait pu avoir un effet de diffusion si les formations avaient été payantes, ou bien si le matériel et les semences n'avaient pas été donnés mais vendus à crédit. Ainsi, en récupérant ses capitaux, l'ONG aurait pu les réinvestir dans une autre intervention.

Un autre mécanisme d'effet multiplicateur peut se développer si les surplus dégagés à différents niveaux par le projet sont réinvestis dans des activités productives rentables. Or, nous avons vu que le groupement n'a jamais utilisé l'argent de la caisse et qu'il n'a jusqu'à présent aucun projet à ce sujet.

Le surplus financier global du projet, qu'il soit individuel ou collectif, est faible en comparaison du coût total de l'intervention se montant à 5,3 millions de FCFA<sup>8</sup>. L'efficacité de ce projet est nettement négative car les effets non monétaires et non valorisés ne sont pas suffisamment importants et nombreux pour inverser les résultats de l'analyse financière. L'ensemble des changements engendrés par le projet est résumé dans le tableau qui suit :

ENSEMBLE DES EFFETS DU PROJET	
++	- Apport technique des formations : <ul style="list-style-type: none"> <li>- augmentation de la production maraîchère</li> <li>- diminution de la consommation d'engrais chimique</li> <li>- accroissement du revenu de quelques maraîchers</li> </ul>
+	- Possibilité d'acheter les semences à crédit
+	- Apports financiers pour le groupement

Légende : Importance de l'effet aux yeux des bénéficiaires :

- +++ : effet très important
- ++ : effet important
- +

<sup>8</sup> Ce montant est sous-évalué puisque nous n'avons pas pu reconstituer le coût de la première formation et de la fourniture d'intrants.

## CONCLUSION

Les conclusions de l'évaluation menée sont synthétisées dans les 2 tableaux ci-dessous :

ATTEINTE DES BUTS ET FINALITES	++	+	-	--	EXPLICATIONS DES RESULTATS OBTENUS
<b>BUTS</b>					
Augmenter le revenu des maraîchers grâce aux formations			x		Les maraîchers étaient de véritables professionnels et pratiquaient le maraîchage depuis des années.  La demande de légumes n'est pas suffisamment élastique
Lancer un groupement, une structure villageoise dynamisante				x	Les bénéficiaires n'ont pas attaché assez d'importance à ce volet du projet
<b>FINALITE</b>					
Participer à l'essor des populations			x		Les surplus créés sont faibles, le groupement est inactif

Légende : Du point de vue de l'évaluateur

++ : but ou finalité atteint

-- : but ou finalité très partiellement atteint

APPRECIATION DES CRITERES	++	+	-	--	EXPLICATION DES RESULTATS OBTENUS
La réussite	?	?	?	?	Les objectifs du projet n'étaient pas assez précisément définis pour que ce critère soit évalué
Les résultats			x		Motivation des bénéficiaires insuffisante en ce qui concerne l'activité collective. De meilleurs résultats auraient peut-être été obtenus si le projet s'était implanté dans une zone maraîchère moins concurrentielle et avec des exploitants moins expérimentés
Stratégie d'intervention			x		Le volet collectif de l'action est superflu et il est inutile d'essayer de le relancer
Efficacité			x		La finalité était ambitieuse car le projet a été mis en place dans un village déjà relativement aisé
Efficienc				x	Liée aux faibles résultats financiers du projet
Impact			x		Dû au fait que le principal effet du projet réside dans la diffusion de nouvelles techniques culturelles. Or, ceci a visiblement conduit à une surproduction
Reproductibilité viabilité			x		Faiblesse des surplus créés
Satisfaction des bénéficiaires		x			Ils sont satisfaits des formations et ce projet semble aussi représenter pour eux le moyen de s'insérer dans les circuits d'aide pour bénéficier d'autres actions

L'effet total de l'intervention est donc assez médiocre. Bien que les exploitants semblent avoir tiré profit des formations données par l'ONG sans que cela se traduise pour chacun d'eux par un surplus monétaire, le contenu même du projet était trop éloigné de ce qu'ils attendaient pour en espérer de bons résultats.

## **LECONS**

- Pour qu'un projet soit viable, il est important, au moment de sa conception, de consulter les bénéficiaires potentiels pour s'assurer que son contenu ne sera pas extérieur aux besoins et préoccupations des populations. Cependant, ils restent difficiles à repérer lorsque leur expression est contrainte par un ensemble de représentations et d'habitudes culturelles. Pourtant, l'évaluation que nous venons de présenter démontre qu'avec beaucoup de précautions, il est possible de recenser de façon opérationnelle ces divers éléments. L'utilisation d'un "jeu" de mise en situation pourrait en permettre l'expression indirecte.

- Le passage à des activités collectives ne va pas de soi. La recherche d'intérêts individuels, contrairement à certaines idées préconçues, prime parfois sur l'idéal communautaire souvent mis en exergue par les ONG.

- Dans le cas d'un projet productif il faut commencer par vérifier que, face à la production future, il existe une demande solvable. L'aspect commercial est trop souvent négligé par les concepteurs de ce type de projets.

## **RECOMMANDATIONS**

Le fait de relancer la culture de la parcelle collective constituerait du point de vue économique un gaspillage de ressources, car cette activité n'est pas socialement viable.

**Chapitre IV : EVALUATION DU PROGRAMME**  
**"BOULIS EN OUDALAN" : UNE STRATEGIE A REVISER**

## INTRODUCTION

Les projets de *boulis* que nous allons évaluer ont été mis en oeuvre par l'Union Fraternelle des Croyants (UFC) dont le siège social est installé dans la ville de Gorom-Gorom. C'est une ONG burkinabè qui a été fondée en 1972 par un père-blanc. Elle est dirigée par un bureau composé de 14 membres, 7 musulmans et 7 chrétiens, qui sont délégués par leur communauté. Ce sont des bénévoles. Le personnel technique, composé de 10 employés est, lui, rémunéré. La masse salariale de l'ONG s'élève à 700.000 FCFA.

Au départ, pour pallier aux famines causées par la sécheresse - dont l'aggravation, dans le Sahel, a été manifeste à compter de 1968 - elle intervenait uniquement dans le domaine de l'aide d'urgence en distribuant des vivres. Puis, elle s'est rapidement spécialisée dans la création où l'aménagement de points d'eau (puits, forages, mares) dans la province de l'Oudalan.

Les périmètres maraîchers, mis en place par l'UFC, sont alimentés en eau par un *boulis*<sup>1</sup>, c'est-à-dire une mare naturelle surcreusée. Le programme auquel nous nous intéressons avait pour objectif de construire 15 *boulis*. Actuellement 5 seulement ont été réalisés. Nous ne pouvions analyser les effets des 5 aménagements pour des questions de temps et de moyens. Nous avons alors choisi de porter notre attention sur les 2 *boulis* les plus anciens. Il s'agit de ceux de Gorom-Gorom et de Doumam, exploités depuis 3 ans. De plus, ces 2 *boulis* présentaient l'avantage d'être implantés dans des milieux différents, Gorom-Gorom étant le chef lieu de Province tandis que Doumam est un village éloigné de tout centre urbain.

L'évaluation s'appuie sur des documents collectés auprès de l'ONG et du Centre Régional de Promotion Agro-Pastorale (CRPA) de Gorom-Gorom et surtout sur les enquêtes et entretiens effectués directement sur place.

---

<sup>1</sup> Terme mooré (la langue de l'ethnie Mossi) qui se traduit par "mare" cf croquis d'un *boulis* en annexe

## Section I : ENVIRONNEMENT ET REALISATION DU PROJET

### I. CADRE ET CONCEPTION DU PROJET

#### A) Situation de référence

##### a) Situation géographique<sup>3</sup>

Le village de Douman est situé à 24 km au sud-ouest de Gorom-Gorom, chef lieu de la province de l'Oudalan (extrême nord du pays). Cette ville est séparée de Ouagadougou par 321 km dont seuls les 100 premiers sont goudronnés. En hivernage, la piste reliant Gorom-Gorom au centre urbain le plus proche, Dori (province du Séno), est souvent coupée pendant plusieurs jours. Quant aux pistes menant aux villages alentour, elles sont difficilement praticables en toute saison car très sablonneuses. Les populations rurales se déplacent la plupart du temps à dos d'âne ou de dromadaire.

Les débouchés commerciaux pour la production maraîchère sont donc limités par la mauvaise qualité du "réseau routier". De plus, Dori est directement approvisionné par les maraîchers qui exploitent des parcelles dans le bas-fond situé à la sortie de la ville.

##### b) Régime climatique

La province de l'Oudalan appartient à la zone sahélienne. Celle-ci se caractérise par une courte saison des pluies (parfois inférieure à deux mois) et des précipitations très variables pouvant descendre au-dessous de 150 mm/an<sup>4</sup>. Cette insuffisance pluviométrique est accentuée par l'importance de l'évapotranspiration et les fortes amplitudes thermiques<sup>9</sup>. La question de l'alimentation en eau est donc primordiale<sup>10</sup>.

<sup>3</sup> cf carte en annexe 1.

<sup>4</sup> Atlas Jeune Afrique - Burkina Faso, op. cit.

<sup>9</sup> Selon l'Atlas Jeune Afrique, à Dori :

Température maximale 47°C (mai 1984)  
Température minimale 12°C (Janv. 75/78)  
Amplitude thermique : 34°C

<sup>10</sup> D'après l'INSD, Données Socio-Economiques, Annuaire statistique du Burkina Faso 1988, l'Oudalan est la province qui totalise le moins de points d'eau permanents. Si on ramène ce chiffre à la surface de la province, l'Oudalan est la 3<sup>ème</sup> province la moins bien pourvue (après le Gourma et la Tapoa), avec un point d'eau permanent pour 124 km<sup>2</sup>.

### c) Situation démographique

La population de la province est constituée de Peuls, Rimaïbés, Touaregs, Bellas et Songhays. Les 4 premières ethnies citées pratiquent traditionnellement le nomadisme mais actuellement cet usage tend à diminuer. A l'origine, les Peuls et les Rimaïbés étaient spécialisés dans le pastoralisme transhumant. Ceux d'entre eux qui ont choisi de se sédentariser ont élargi leur domaine d'activité à l'agriculture.

D'après les données du recensement de 1985, Doumam comptait 2.462 habitants et Gorom-Gorom 3.691. Même le chef-lieu de la province fait donc plutôt figure de gros village. L'Oudalan a la densité de population la plus faible du pays (10,6 hab/km<sup>2</sup>)<sup>11</sup>. Ces deux caractéristiques démographiques, ne facilitent pas la commercialisation de légumes puisque l'achat de produits maraîchers reste plus fréquent dans les ménages urbains.

### d) Les activités économiques

Dans l'Oudalan, seulement 85,2 % de la population travaille dans le secteur agricole<sup>12</sup> contre plus de 90 % dans les autres provinces du pays. La faiblesse de ce pourcentage est liée au fait que peu de femmes (56,3 %) comparativement au reste du pays (93,4 %) entrent dans la catégorie des actifs agricoles. Ceci est probablement la conséquence de la forte proportion d'éleveurs nomades présents en Oudalan. Leur(s) femme(s), contrairement aux épouses des cultivateurs, ne participent pas aux travaux des champs et sont de ce fait considérées comme inactives.

La faible pluviométrie et la nature sableuse de la plupart des sols sont à l'origine de la prédominance de l'emblavement en mil ; céréale qui est la mieux adaptée à ce type de milieu. Le sorgho vient en deuxième position. Ensuite, sur des superficies beaucoup plus restreintes sont cultivés le gombo, le haricot, l'oseille, le sésame et l'arachide. Ces condiments, en premier lieu destinés à l'autoconsommation, sont parfois transformés et vendus. L'instrument principal du cultivateur est la *daba*. Les boeufs élevés ne sont pas utilisés pour le labour.

En contre saison, la nature des activités pratiquées dépend fortement du sexe de la personne qui l'exerce. D'après les enquêtes, les femmes se dirigent plutôt vers le petit commerce de condiments, de galettes, de lait (pour les femmes de pasteur) ou vers le maraîchage (avant même l'arrivée du projet), tandis que les hommes cultivent des champs de Calebasses. Seul l'orpaillage, activité fréquente à Doumam, attire à la fois les hommes et les femmes les plus jeunes.

<sup>11</sup> INSD 1990, op. cit, p. 194

<sup>12</sup> INSD 1990, op. cit p. 224

On signalera que les bénéficiaires du projet sont, à Doumam comme à Gorom-Gorom, des cultivateurs sédentarisés depuis plusieurs générations.

\*

\*      \*

Trois contraintes, pour la réussite d'une opération de maraîchage, ont été mises en évidence : la faible disponibilité en eau de la région, la mauvaise qualité de sa desserte et enfin l'étroitesse du marché. Pourtant, la culture maraîchère n'est pas une pratique nouvelle. D'après un document de présentation du projet réalisé par l'UFC<sup>13</sup>, elle est pratiquée depuis des décennies dans les bas-fonds.

## B) Genèse du programme

Le programme, conçu par le bureau de l'UFC, a été lancé en 1989. Il visait à construire 3 *boulis* par an pendant 5 ans. Les premières réalisations ont été financées par une ONG du Nord, Entraide et Fraternité. Le Centre Canadien d'Etude et de Coopération Internationale (le CCECI) a fourni un appui technique en mettant des volontaires à la disposition de l'UFC : un chef de projet et deux techniciens dont un spécialiste en hydraulique et l'autre en agriculture.

Avant la mise en oeuvre du programme, il n'y a pas eu d'étude car, peut-on lire dans un rapport de l'UFC<sup>14</sup> "*le boulis n'est que la conjonction de techniques ayant fait leurs preuves dans les années précédentes [...] trente points d'eau ont été ainsi surcreusés et, depuis 15 ans, font la preuve de leur efficacité*". Il semble qu'effectivement le *boulis* constitue la seule solution technique viable dans des régions telles que l'Oudalan. Le milieu ne permet pas la construction de barrages et les zones maraîchères aménagées autour de puits, à Gorom-Gorom comme à Doumam, ont fini après quelques années, par épuiser la ressource en eau qu'ils utilisaient. De plus, les conditions hydriques et géomorphologiques nécessaires à la réalisation d'un *boulis* sont réunies dans de nombreux endroits de l'Oudalan : l'eau de pluie réalimente chaque année la réserve d'eau et il n'y a, *a priori*, aucun coût écologique.

L'UFC n'intervient dans un village que sur demande des populations. Une fois cette démarche effectuée, des rencontres avec les bénéficiaires potentiels sont organisées afin de s'assurer de leur motivation. Ensuite, comme le nombre des localités candidates excède les possibilités financières de l'ONG, la sélection est effectuée en coordination avec le CRPA de Gorom-Gorom, qui, de par sa fonction, est censé avoir une bonne connaissance des villages de la province.

Lorsque l'emplacement du *boulis* à réaliser est déterminé les futurs exploitants doivent s'engager à :

<sup>13</sup> UFC, "Le *boulis* en Oudalan (Burkina Faso) contre la désertification et la famine au Sahel".

<sup>14</sup> UFC, *op. cit.*

- former un comité
- réaliser les gabions pour le bassin de décantation
- héberger les salariés de l'UFC affectés à la construction du *boulis*
- aménager les parcelles et la butte anti-érosive
- planter les arbres sur cette butte
- fournir la main d'oeuvre nécessaire pour clôturer le jardin
- rembourser à l'UFC le montant investi dans le grillage, sur 3 ans à partir du moment où "le *marâchage fonctionnera à plein*" (termes utilisés par un des responsables de l'UFC lors d'un entretien, mais aucune échéance précise n'ayant été fixée)
- participer à l'entretien de l'aménagement.

Les villageois se chargent de répartir les parcelles entre les différents demandeurs. Il était prévu que le suivi soit assuré par les agents du CRPA.

\*

\*      \*

Le discours tenu par l'UFC donne l'impression que la réussite d'un projet est uniquement conditionnée par la maîtrise et l'adaptation au milieu de la technologie utilisée. Il semble pourtant évident que son effet global dépend aussi des caractéristiques sociales, économiques, culturelles... propres à chaque village et une étude préalable sert, entre autres, à prévoir l'impact de ces spécificités sur les résultats de l'action.

### C) Stratégie de l'intervention

L'UFC n'avait pas réellement défini de population cible. Elle a seulement exprimé le souhait que les parcelles maraîchères soient accessibles à tous sans distinction politique, ethnique ou religieuse et que les femmes soient largement représentées parmi les exploitants puisqu'elles pratiquent traditionnellement cette activité.

Voici les objectifs, buts et finalités qui avaient été mentionnés<sup>15</sup>.

OBJECTIFS	BUTS	FINALITES
Aménager 15 boulis	Lutter contre le manque d'eau	Lutter contre la désertification*
	Procurer une activité de contre-saison	Faciliter la sédentari-sation des nomades
	Augmenter le revenu des participants	
Aménager 15 jardins	Etre un palliatif en cas de mauvaise récolte sur les champs	Lutter contre la famine*
	Varier l'alimentation	

Légende : : effet direct

\* : finalités exprimées dans le titre donné au programme : "les boulis en Oudalan contre la désertification et la famine au Sahel".

La dernière finalité exprimée a une connotation misérabiliste qui ne correspond pas à la réalité. Bien que la zone sahélienne du Burkina Faso soit plus sujette aux sécheresses que le reste du pays, on n'y meurt pas de faim en permanence. Des situations de malnutritions sont courantes à certains moments de l'année, comme pendant la période de soudure, mais parler de famine renvoie à des représentations où les populations manqueraient totalement de nourriture. Si l'Oudalan peut comme au début de la décennie 70 être sujette à ce qu'il convient certes d'appeler une famine, il est faux de généraliser dans le temps cette vision d'une province sahélienne.

Par ailleurs, il semble assez hasardeux d'avancer qu'une activité maraîchère proposée à des éleveurs nomades facilitera leur sédentarisation. Ce présupposé ne s'appuie ni sur une étude préalable, ni sur le résultat d'autres enquêtes.

<sup>15</sup> UFC, op. cit et entretien avec un responsable de l'UFC

\*

\* \*

La solution technique adoptée a été conçue par une ONG implantée à Gorom-Gorom depuis plus de 20 ans. L'ancienneté de son application, environ 15 ans, semble témoigner de son adéquation aux caractéristiques climatiques et géomorphologiques du milieu. En revanche, certaines données sociales, économiques et commerciales, qui peuvent avoir des effets décisifs sur l'efficacité du projet de maraîchage, ont été négligées.

Par ailleurs, la collaboration avec le CRPA devait favoriser l'assise institutionnelle du projet et la qualité du suivi sous condition que le rôle de chacun soit clairement défini. Sinon elle peut devenir source de conflit.

## II. REALISATION ET ORGANISATION DU PROGRAMME

### A) Atteinte des objectifs opérationnels

Le bailleur de fonds des premiers boulis était Entraide et Fraternité. Ensuite, en 1992, l'UFC a obtenu un cofinancement pour une durée de 2 ans de la part de la Commission des Communautés Européennes (CCE). A cette époque, il avait été prévu que cet organisme choisirait, au début de l'année 1994, de renouveler ou non l'octroi de fonds à l'UFC au regard de l'utilisation faite de la première enveloppe financière accordée. Lors de notre dernière mission à Gorom-Gorom, la CCE n'avait pas encore fait part de sa décision à l'ONG.

D'après les renseignements fournis par l'UFC, le coût effectif des réalisations n'a pas dépassé les montants mentionnés dans les devis réalisés *ex-ante*. Environ 15 M FCFA ont été investis dans le boulis de Doumam qui a été achevé au début de l'année 1991. Cette somme comprend : le salaire du personnel technique, le carburant nécessaire aux machines ainsi que leur coût d'entretien. A ces 15 Millions vient s'ajouter le prix de la clôture en grillage entourant le périmètre, c'est-à-dire 1,3 M FCFA. Cette somme est théoriquement remboursable par les exploitants. A Gorom-Gorom comme le *boulis* est moins conséquent qu'à Doumam, les frais engagés ont donc été moindres : 12,5 M FCFA. Le crédit consenti aux maraîchers pour la clôture se monte à 1,04 M FCFA. Les travaux ont été terminés dans le courant de l'année 1990.

Le programme accuse un important retard par rapport aux prévisions. Douze *boulis* devraient avoir été réalisés : dans les faits seulement 5 ont été aménagés. Ce décalage temporel a été induit par les nombreux problèmes matériels rencontrés au cours des travaux et par la vétusté de l'engin de creusage que possède l'UFC.

\*

\*      \*

Bien que les informations dont nous avons pu disposer concernant les objectifs définis et les coûts prévus *ex ante* soient assez limités, il semble que mis à part le non respect des échéances fixées, les réalisations soient assez conformes aux prévisions.

### B) Aspects organisationnels et institutionnels

Dans chacun des 5 lieux dotés d'un *boulis*, un comité a été créé sur la demande de l'UFC. Cette structure fait le lien entre les maraîchers et l'ONG. Elle s'occupe aussi de toutes les questions afférentes à la gestion du *boulis* : recueil et traitement des demandes de parcelles, éventuels retraits de terrains affectés à des

maraîchers qui les sous-exploitent, entretien des aménagements... Les responsables sont élus par les maraîchers.

*a) Comité de Gorom-Gorom*

Bien que, près de 90 % des exploitants soient des femmes, les principaux responsables du comité (président et trésorier) sont des hommes. Cependant, cela ne doit pas être analysé comme une tentative de domination d'une activité essentiellement féminine par la communauté masculine. En effet, ces membres du bureau ont été portés à la tête d'un comité, comme cela avait été convenu, par élection. Ils ont été choisis pour des raisons qui sont tout à fait rationnelles : ils sont sans conteste les exploitants ayant le plus de connaissances et d'expérience en matière de maraîchage (ils ont reçu, en dehors du cadre du projet, une formation sur ce sujet, qui visiblement était complète et de qualité), ils ont prodigué des conseils techniques à de nombreux participants et ils sont alphabétisés contrairement à la plupart des femmes.

Pour la saison 1993/94 le comité venait de mettre en place un système de cotisation dans le but de commencer à rembourser à l'UFC le montant du grillage. Il avait été décidé que cette cotisation s'élèverait à 2.000 FCFA par an et par parcelle. Le comité devait aussi organiser un gardiennage permanent du "jardin" (terme utilisé par les bénéficiaires) afin de faire face à deux problèmes récurrents, l'intrusion de chèvres dans le périmètre et les vols. Il est urgent que des mesures soient prises pour endiguer cela, sous peine de voir certains participants se retirer. Nous avons rencontré 2 femmes qui, disposant de moins d'une demie parcelle chacune et donc ayant, par avance, une production potentielle faible, ont été extrêmement déçues et découragées de perdre par ce biais une bonne partie de leur production. Mais, bien que ces problèmes se posent depuis au moins deux saisons, aucune décision n'a été prise.

*b) Comité de Doumam*

A Doumam la gestion de l'activité maraîchère est actuellement entre les mains des femmes, mais cela n'a pas été acquis sans heurts.

Après l'achèvement du *boulis* en 1991, les hommes ont pris possession des parcelles sans consulter les femmes du village. Or, pendant la saison 1991/92, ils ont largement sous-exploité le terrain qui avait été mis à leur disposition. Au regard des résultats médiocres qu'ils avaient obtenus, de la faible motivation dont ils avaient fait preuve, ajouté au fait que traditionnellement dans la région, le maraîchage est une activité féminine et donc qu'elles étaient suffisamment expérimentées en la matière, les femmes ont commencé à revendiquer leur accès au "jardin". Un conflit a éclaté, et elles ont finalement eu gain de cause. L'année suivante et encore actuellement, sur les 50 parcelles disponibles, seuls trois hommes avaient conservé la leur.

Les responsables du comité constitué sont toutes des femmes. Au cours des entretiens nous avons pu constater qu'elles sont très fières de cette victoire remportée sur leur père, frère ou mari, car ceci ne constitue pas un fait courant. Elles analysent cela comme l'enclenchement d'un processus nouveau, elles savent maintenant qu'elles peuvent tenir tête aux hommes.

De son côté, le chef de village n'a pas du tout la même vision du phénomène. Il estime que les hommes n'ont rien perdu de leur autorité car aucune réunion du comité n'a lieu sans une présence masculine et rien ne s'y dit sans qu'il ne le sache.

De surcroît, il pense qu'en réalité ce sont les hommes qui sont gagnants car maintenant les femmes cultivent, à leur place, des parcelles dont la production sert à nourrir la famille (autoconsommation) et dont les revenus dégagés sont, en fait, très peu mobilisés à des fins purement personnelles (nous reviendrons plus tard sur la manière dont ces gains-financiers sont utilisés). Les femmes n'auraient donc fait que revendiquer une augmentation de leur charge de travail au profit d'une diminution de celle des hommes pour obtenir, in fine, la même résultante : l'augmentation de la satisfaction du groupe familial.

Par ailleurs, le comité doit actuellement faire face à un problème grave, qui pourrait, si une solution n'est pas trouvée dans les plus brefs délais, mettre en péril l'activité. En effet, la partie bétonnée du canal du *boulis*<sup>16</sup> est fortement endommagée. Les femmes avaient bien remarqué l'urgence de la situation puisqu'il était question d'exiger une cotisation de 2.500 FCFA par parcelle pour participer aux réparations. Cependant, elles ne savaient pas comment procéder pour engager les travaux. Pour elles, il était évident que le *boulis* ayant été construit par les engins de l'UFC, devait être réparé par ces mêmes machines et qu'elles-mêmes ne pouvaient rien y faire. Le problème est qu'elles n'avaient alerté ni le CRPA, ni l'ONG car, aux dires des enquêtées, cela faisait longtemps qu'aucun agent de ces organismes n'était passé les voir. Il est vrai qu'elles n'avaient pas non plus tenté de contacter le représentant du CRPA basé dans un village situé à 2 km de Doumam.

\*

\*      \*

Les deux comités n'ont pas encore fait la preuve de leur indépendance par rapport à l'UFC. Même si la question de l'entretien du *boulis* ne s'est pas encore posée à Gorom-Gorom, il apparaît que dans l'état actuel des choses les bénéficiaires peuvent difficilement être autonomes du point de vue technique puisqu'ils n'ont reçu aucune formation à ce sujet (ceci aurait dû être envisagé). La qualité du suivi reste donc une condition nécessaire à la viabilité du projet. D'ailleurs, à Doumam, la trop faible fréquence des visites de l'agent du CRPA aurait pu avoir des conséquences graves.

---

<sup>16</sup> cf croquis en annexe.

## Section II : IMPACT, SURPLUS ET EFFETS DU PROJET

### I. IMPACT SUR L'ECOSYSTEME ET LE SYSTEME AGRAIRE

#### A) Impact sur l'écosystème

Lors de la conception de la "technique *boulis*", l'ONG a dû réaliser un réel travail d'adaptation des types d'installation de périmètres maraîchers déjà existants aux caractéristiques environnementales.

Le phénomène d'érosion éolienne est particulièrement prégnant dans le Sahel. Pour limiter son effet l'UFC a conçu une couronne protectrice<sup>17</sup>. D'après le technicien du CCECI, il y aurait autour du jardin, une multiplication d'arbustes de la même espèce que ceux qui sont plantés sur cette couronne qui se reproduiraient d'eux-mêmes grâce au vent qui transporte leurs graines. La solution adoptée pour protéger le jardin aurait donc aussi un effet anti-érosif sur les alentours immédiats.

Quant au système d'alimentation en eau, il a été créé dans l'esprit d'éviter le biais écologique induit par les zones maraîchères s'approvisionnant en eau dans des puits. Ceci a eu pour effet de faire diminuer la nappe phréatique de 6 mètres en 10 ans<sup>18</sup> à Gorom-Gorom. Là, comme à Doumam, après avoir surcreusé plusieurs fois les puits, l'activité maraîchère a dû cesser à cause de l'épuisement de la nappe phréatique. Il est vraisemblable que la surface en eau d'un *boulis* n'est pas suffisante pour la réalimenter, mais du moins la technique utilisée ne lui est pas néfaste car l'arrosage se fait à base d'eau de pluie.

Il avait été envisagé à une époque d'empoissonner les retenues d'eau construites mais l'idée a été abandonnée.

\*

\*      \*

Dans l'ensemble les *boulis* ont donc un impact plutôt positif sur l'écosystème.

#### B) Impact sur le système agricole

##### a) Effet sur les techniques de production

Les enquêtes réalisées ont montré qu'il n'y avait pas eu de transfert de techniques acquises dans le cadre du programme vers la culture traditionnelle sur champ. La probabilité de l'événement inverse était faible pour plusieurs raisons.

---

<sup>17</sup> cf croquis en annexe

<sup>18</sup> UFC, op. cit.

Tout d'abord, pour qu'un transfert de techniques ait lieu grâce à l'intervention de l'ONG; cela suppose qu'il y ait effectivement eu expérimentation de nouvelles méthodes culturales grâce à l'activité créée. Or, à Doumam, 58 % des participants avaient déjà fait du maraîchage *ex ante* et en maîtrisaient donc les principes, tandis qu'à Gorom-Gorom, sur 9 enquêtés, 6 étaient peu ou pas du tout susceptibles d'être à l'origine d'un tel phénomène puisque 2 d'entre eux ne possèdent pas de champ (l'un était salarié et l'autre conjoint d'un salarié) et que les 4 autres avaient été formés au maraîchage avant la mise en oeuvre du *boulis*. De plus, d'après les personnes interrogées, le suivi, qui est assuré par le CRPA n'est pas satisfaisant. Aucune session de formation n'a été organisée et les visites rapides effectuées, par ses agents, sur les *boulis* semblent peu bénéfiques pour les maraîchers<sup>19</sup>.

En outre, sur l'ensemble des 2 jardins, il n'y a pas plus de 10 hommes y travaillant régulièrement, alors qu'eux seuls peuvent être vecteurs du phénomène considéré. Les femmes n'ont pas assez de poids dans le système de décision pour imposer un changement de technique.

#### *b) Impact sur le travail*

Quand on entre dans un "jardin" la première chose qui frappe l'oeil c'est la verdure des parcelles comparée à l'aridité qui règne à l'extérieur ; ensuite, on prend conscience de la pénibilité du travail d'arrosage, effectué la plupart du temps par des vieilles femmes<sup>20</sup> ou du moins des femmes vieillies prématurément par le travail des champs, la rudesse des tâches ménagères et les nombreuses grossesses. A la fin de la saison maraîchère (en mars), comme le niveau de l'eau est bas, elles descendent dans le fond du *boulis* pour la puiser et remonter au niveau des parcelles (il y a 3 à 4 m de dénivellation), avec un arrosoir plein dans chaque main. Sachant qu'une planche de légumes a besoin de 10-12 arrosoirs par jour et qu'une parcelle est composée de 10 à 15 planches, il faut en moyenne transporter 140 arrosoirs chaque jour et donc remonter 70 fois la pente raide des parois du *boulis* !

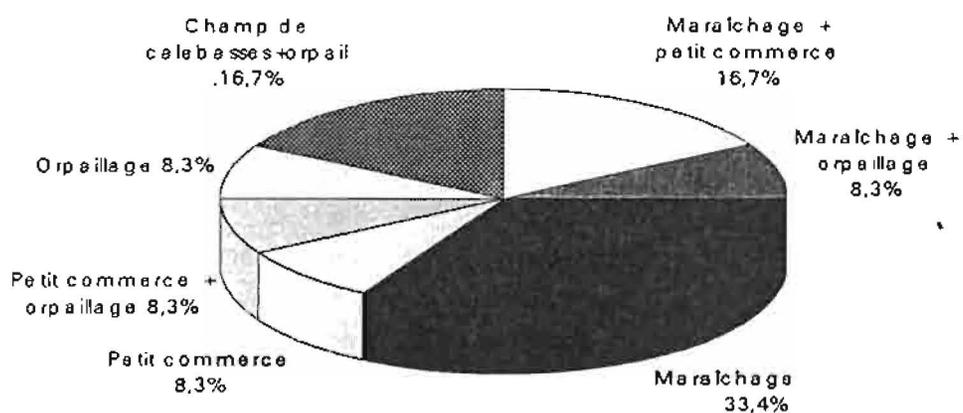
Par ailleurs, la création des *boulis* n'a pas vraiment bouleversé l'emploi du temps des bénéficiaires en saison sèche car seuls 9,5 % d'entre eux n'avaient pas habituellement d'activité rémunératrice en saison sèche.

---

<sup>19</sup> A Doumam, une femme nous a dit : "les gens du CRPA viennent, se promènent dans nos parcelles, mesurent l'eau qui reste dans le *boulis* et s'en vont. Dans le même esprit, à Gorom Gorom une autre nous a rapporté "quand ils viennent il discutent un peu et repartent"

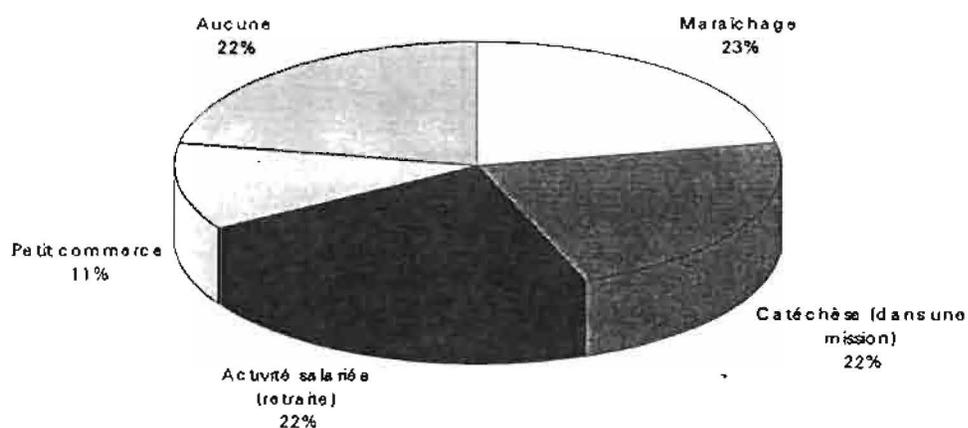
<sup>20</sup> A Doumam (le doyen des maraîchers est une femme de 75 ans qui ne se fait aider par ses enfants que le dimanche). La moyenne d'âge des exploitants est de 51 ans, à Gorom-Gorom elle est de 46 ans.

## DOUMAM ACTIVITES DE SAISON SECHE AVANT LE MARAICHAGE



Comme nous l'avons vu, l'activité de maraîchage pratiquée *ex ante* se faisait autour d'un puits. Elle s'est arrêtée à cause du tarissement de ce dernier il y a 2 ans.

## GOROM-GOROM ACTIVITES DE SAISON SECHE AVANT LE MARAICHAGE



Pour les mêmes raisons qu'à Doumam l'activité maraîchère a cessé depuis un an. Si le maraîchage est probablement l'activité la plus pénible physiquement, les bénéficiaires en sont malgré tout satisfaites car elle génère un revenu plus important que les petits commerces et plus régulier que l'orpaillage. D'ailleurs, à la question "quel projet auriez-vous souhaité que l'UFC mette en place ?", 85 % des enquêtés ont répondu : le projet actuel tel qu'il est ou le projet actuel avec des variantes. Parmi ces variantes, une seule personne a proposé l'ajout d'un volet permettant d'alléger la charge de travail impliquée par le maraîchage grâce à l'achat de motopompes. Nous discuterons plus loin, au regard des résultats monétaires obtenus par les exploitants et de l'accroissement des coûts de production qu'induirait une telle solution technique, de la viabilité financière de cette éventualité.

\*

\*      \*

Le système d'alimentation en eau est à l'origine de l'importante quantité d'énergie déployée pour l'arrosage. Mais, dans le même temps, il constitue certainement la seule solution technique viable eu égard aux contraintes liées aux spécificités du milieu sahélien auquel il est particulièrement bien adapté du point de vue environnemental. De plus, la pénibilité de l'activité maraîchère ainsi pratiquée ne constitue pas un facteur de blocage pour le programme puisque sur les 2 "jardins" la majeure partie des parcelles disponibles est occupée (85 % à Doumam et 100 % à Gorom-Gorom).

## II LE SURPLUS ECONOMIQUE DEGAGE

Sur les deux jardins, il s'est révélé particulièrement difficile de reconstituer les comptes de résultats, ainsi que d'évaluer les parts respectives des ventes et de l'autoconsommation dans la production. Ceci est lié à la sureprésentation des femmes sur le *boulis* car elles ont souvent eu plus de problèmes que les hommes pour répondre à nos questions. C'est pourquoi, les conclusions du traitement des enquêtes, présentées ci-dessous resteront parfois imprécises, à l'image de certaines informations recueillies.

### A) Apports financiers du programme

#### a) Gorom-Gorom

La première année d'exploitation du jardin, les résultats financiers obtenus ont été globalement faibles car un quiproquo s'était instauré entre les participants et l'UFC, pour des raisons que nous n'avons pas réussi à éclaircir. La plupart des participants pensaient, lorsqu'ils ont mis leur parcelle en culture, que non seulement ils pourraient disposer à leur guise de la production maraîchère mais qu'en plus l'UFC les rémunérerait. Si bien que, lorsque le malentendu a été dissipé, environ les deux tiers d'entre eux ont abandonné l'activité. Les terrains ont été repris progressivement par de nouvelles personnes. Mais ce n'est que pendant la saison 1992/93 que le taux d'occupation du jardin a atteint 100 %

D'après les enquêtes que nous avons effectuées, voici le compte de résultat moyen d'un maraîcher pour l'année 1992/93 :

Emplois (en FCFA)		Ressources (en FCFA)	
<u>Coûts de production :</u>		<u>Ventes :</u>	57.895
Semences	5.905		
Engrais	940		
Pesticide	<u>650</u>		
	7.505		
<u>Valeur Ajoutée : 50.390</u>			
Amortissement	1.675		
<b>Resultat net</b>	<b><u>48.715</u></b>		
	57.895		<u>57.895</u>

Cependant, il nous faut signaler que l'ensemble des données présentées ci-dessus sont probablement supérieures aux résultats réels moyens. Nous nous sommes rendus compte à *posteriori*, par recoupement d'information provenant de différents entretiens, que notre échantillon comprenait les deux maraîchers du jardin réussissant le mieux financièrement parlant, dans cette activité. Pour la saison 1992/93 l'un a obtenu un résultat net de 139.000 FCFA et l'autre de 80.000 FCFA. Leur réussite est corrélée à la surface dont ils disposent, ils cultivent chacun deux grandes parcelles, ce qui représente une trentaine de planches, mais aussi à leurs compétences (ils ont bénéficié d'une formation sur le maraîchage, par l'intermédiaire de la mission catholique pour laquelle ils travaillent). En effet, dans notre échantillon un autre maraîcher exploitait un nombre équivalent de planches et n'en dégagait que 25.000 FCFA de bénéfice, sans prélever une part de la production plus importante pour l'autoconsommation.

En ce qui concerne les 6 autres enquêtés, ils cultivent entre 2 et 11 planches chacun, ce qui semble être plus représentatif de l'ensemble des exploitants n'appartenant pas à notre échantillon. Parmi eux, un seul avait réalisé un résultat net excédant 10.000 FCFA.

Estimer la part moyenne de la production réservée à l'autoconsommation est difficile, elle est très variable d'un maraîcher à l'autre (de 20 % à 100 %) car fonction de la surface mise en culture puisque, quelle qu'elle soit l'objectif des exploitants est toujours le même : se procurer un revenu grâce à la vente des légumes mais en prélevant d'abord la quantité nécessaire aux repas familiaux.

En conséquence, comparée à la pénibilité du travail effectué qui s'étale sur un peu plus de trois mois, les revenus dégagés par les maraîchers sont assez faibles puisque, les deux exceptions citées plus haut mises à part, le résultat net maximum obtenu ne dépasse pas 25.000 FCFA, ce qui équivaut à 50 jours de travail pour un journalier (à 500 FCFA la journée) ou environ un mois de salaire au tarif minimum en vigueur au Burkina Faso. Ceci est la résultante de la faible surface dont les exploitants disposent en général - une parcelle est parfois partagée entre plusieurs bénéficiaires - mais aussi de la priorité qu'ils accordent à l'autoconsommation.

*b) Doumam*

Après avoir agrégé les informations recueillies auprès des maraîchers de Doumam, voici le compte de résultat moyen que nous avons obtenu :

Emplois (FCFA)		Ressources (FCFA)
<u>Coûts de production :</u>		Ventes : 5.185
semences	895	
engrais	170	
	1.065	
<u>Valeur ajoutée : 4.120</u>		
Amortissement	1.445	
<b><u>Résultat net</u></b>	<b>2.675</b>	
	5.185	5.185

Pour une activité s'étalant sur une centaine de jours, les exploitants dégagent un revenu équivalent à 5 à 6 jours de salaire d'un journalier. Sur les 12 maraîchers enquêtés, le meilleur résultat net calculé s'élève à 9.580 FCFA soit 19 journées de travail, si on prend la même référence. Quant au plus faible il est égal à - 1.370 FCFA, les ventes ne couvrent même pas les dépenses effectuées pour mettre la parcelle en culture. Cette fois-ci le problème n'est pas fonction de la surface disponible, il est dû à un blocage au niveau de la commercialisation des produits, qui lui même peut être expliqué par deux facteurs principaux.

Le premier réside dans la trop grande uniformité des productions au niveau individuel. En effet, comme précédemment sur le jardin alimenté en eau par des puits, les femmes cultivent toutes la même spéculation principale : l'oignon (d'après le technicien du CCECI, en 1993, environ 60 % de la surface totale du périmètre était plantée d'oignons). Leur production arrivant à maturité au même moment, elles se présentent ensemble sur les mêmes marchés pour l'écouler. Il y a surproduction d'oignons, mais les femmes continuent à en cultiver dans les mêmes proportions chaque année parce qu'elles en ont l'habitude et craignent de produire à plus grande échelle des légumes dont elles maîtrisent moins les techniques culturales. Un meilleur suivi permettrait, en leur apportant les connaissances et l'assurance dont elles manquent, de diversifier leur offre de produits maraîchers et ainsi, peut-être, de diminuer les problèmes de commercialisation rencontrés.

Deuxièmement, cette uniformité de l'offre est d'autant plus pénalisante que les débouchés possibles, à partir de Doumam, sont limités par sa position géographique (la faible concentration des villages dans la province fait que peu d'entre eux sont accessibles en quelques heures et aucune ville n'est suffisamment proche pour constituer un marché potentiel). De plus, les produits maraîchers de

Doumam entrent en concurrence avec ceux des trois autres *boulis* aménagés par l'UFC : à l'Est, Koiréziéna n'est situé qu'à 3 km de Doumam tandis qu'au Nord Lilengo et Tin Agadèl n'en sont distants que d'une dizaine de kilomètres<sup>18</sup>. A Doumam, ce manque de débouchés occasionne des pertes importantes, 20 à 30 % de la production pourrait fauter de demande.

\*

\*      \*

Il existe donc une lacune dans la conception du programme. Parmi les objectifs définis une hiérarchie aurait du être déterminée :

- soit, parmi les objectifs définis, la priorité est accordée à l'accroissement des revenus des bénéficiaires et par là même à l'éventuel investissement des surplus créés

- soit l'ONG considère que c'est l'objectif alimentaire qui prime

Dans le premier cas de figure, les concepteurs du projet, lors d'une étude préalable, doivent vérifier qu'il existe une demande solvable. Les villages à doter d'un *boulis* seront alors choisis de manière à ce que leur activité ne vienne pas concurrencer celle des jardins déjà en place. Il faut aussi s'assurer que les parcelles sont suffisamment grandes pour que leur production excède la part allouée à l'autoconsommation. Dans le second cas, la priorité étant allouée à l'autoconsommation, les périmètres ne sont plus concurrents les uns des autres et peuvent donc être multipliés. La taille des parcelles sera alors réduite.

Cette démarche de hiérarchisation des finalités attribuées au maraîchage n'ayant pas été effectuée, certains *boulis* ne correspondent à aucune des deux configurations. C'est une des raisons pour lesquelles les revenus générés par l'activité sont si faibles à Doumam.

## **B) Utilisation des surplus financiers**

A Gorom-Gorom 60 % des maraîchers ont l'habitude de prélever, sur les recettes de la saison en cours, une somme qui sera destinée à couvrir les premiers coûts de production de la saison prochaine (ex : semences). A Doumam seulement une personne a déclaré faire la même chose. Pour les exploitants restants ce sont les recettes et non pas les bénéfices du maraîchage qui sont ensuite utilisés.

Pour 92 % des maraîchers de Doumam, et 67 % de ceux de Gorom-Gorom, l'achat de céréales constitue la première dépense effectuée et aussi la plus importante quantitativement. Parmi ces enquêtés, 100 % de ceux qui ont pu mesurer cette dépense estiment qu'elle représente au moins 50 % du surplus total.

---

<sup>18</sup> cf carte en annexe.

Pour 42 % des exploitants de Doumam la totalité de ce surplus est consacrée à cette dépense.

Pour les autres bénéficiaires, cet achat constitue le deuxième poste budgétaire, donc quel que soit le cas de figure une part importante des revenus créés par l'activité y est consacrée. Par conséquent, le maraîchage a une fonction de levier : on produit des légumes pour pouvoir consommer plus de céréales. Cette constatation prouve que ces deux aliments ne sont pas substituables mais complémentaires.

A Doumam, lorsque le surplus créé n'est pas consacré en totalité à l'alimentation, le reste est affecté à l'achat de vêtements pour différents membres de la famille. Seul l'enquêté ayant les meilleurs résultats financiers a cité un troisième poste budgétaire : le paiement de la scolarité de ses enfants. Cette analyse de l'utilisation des surplus financiers générés par le projet semble donc confirmer le discours tenu par le chef du village de Doumam. Ce dernier avançait qu'en obtenant l'accès au jardin, les femmes n'avaient fait qu'accroître leur charge de travail sans réellement profiter personnellement des revenus de cette activité puisqu'ils sont effectivement utilisés à des fins plus familiales, qu'individuelles.

A Gorom-Gorom, après l'alimentation c'est aux dépenses de santé qu'est consacrée la plus grande part des surplus créés par le maraîchage, viennent ensuite, l'habillement et la scolarisation des enfants (citée par 45 % des enquêtés).

Par ailleurs, aucun maraîcher n'a mentionné l'existence d'épargne ou d'investissement - déjà effectués ou en projet - réalisés sur la base des surplus dégagés. Ceux-ci sont donc entièrement consacrés à la consommation et ne seront pas générateurs d'autre revenus.

Il ne nous a pas été possible de passer de cette analyse statique à une analyse dynamique, comparant les dépenses actuelles à celles réalisées *ex-ante*, car 91 % des bénéficiaires avaient déjà une (ou plusieurs) activité rémunératrice de contre saison avant la construction du *bouli* et la plupart du temps nous n'avons pas réussi à savoir si cette dernière était plus ou moins génératrice de revenus que le maraîchage. Ne pouvant pas estimer les variations des ressources financières nous ne pouvions pas étudier leur implication sur les dépenses.

### **C) Le surplus non marchand et son utilisation**

Pour les bénéficiaires actuels des *bouli*s qui faisaient déjà du maraîchage *ex-ante* (ils représentent 22 % des enquêtés à Gorom-Gorom et 58 % à Doumam), le projet n'a changé ni la quantité, ni la variété des légumes autoconsommés.

Pour les maraîchers actuels qui n'avaient jamais eu de parcelles, les effets du projet diffèrent en fonction de leurs habitudes alimentaires *ex-ante*. A Gorom-Gorom, 33 % des maraîchers achetaient chaque jour des légumes, la création du

*boulis* leur a permis d'une part de ne plus avoir à limiter cette consommation en cas de variation des disponibilités financières et d'autre part de diminuer les dépenses alimentaires. A Doumam, la catégorie des personnes touchées par cet effet est plus restreinte puisqu'elle ne concerne que 8 % des enquêtés. Les autres bénéficiaires, c'est-à-dire ceux qui mangeaient peu ou pas du tout de produits maraîchers peuvent maintenant satisfaire ce besoin alimentaire sans coût.

\*

\*     \*

Le plus souvent, cette activité de maraîchage n'est rentable que parce que le système d'arrosage est totalement manuel. A Doumam encore plus qu'à Gorom-Gorom un grand nombre de parcelles deviendraient déficitaires s'il fallait, par exemple, acheter l'essence et l'huile nécessaires à une motopompe. Cependant nous avons vu que si certaines conditions sont réunies (portant sur la surface exploitée, les débouchés commerciaux et les connaissances en maraîchage) les jardins peuvent potentiellement être très rentables.

### III. EFFETS POTENTIELS DU PROGRAMME A MOYEN ET LONG TERMES

#### A) La viabilité du programme

##### a) Viabilité sociale

A Gorom-Gorom l'aménagement du *boulis* n'a pas posé de problème d'ordre social, il n'y a pas eu de heurt entre les maraîchers ou entre les bénéficiaires et non bénéficiaires.

Le conflit qui avait éclaté à Doumam, entre hommes et femmes au sujet de l'attribution des parcelles semble actuellement résorbé et ne présente donc aucun danger pour la viabilité sociale du projet. Les deux groupes semblent satisfaits de la situation actuelle. Les hommes se sont déchargés du travail qu'implique le maraîchage tout en continuant à profiter des avantages qu'il génère puisque les femmes utilisent plus les revenus de l'activité à des fins familiales qu'individuelles. Tandis que de leur côté, elles sont fières d'avoir eu gain de cause et de pouvoir assurer seules la culture des parcelles malgré la pénibilité des tâches que cela comprend.

##### b) Viabilité organisationnelle

Actuellement, il apparaît que les 2 comités créés ne sont pas totalement autonomes du point de vue décisionnel. Ils sont capables de gérer les affaires courantes (principalement octroi ou retrait d'une parcelle) mais ont du mal à se prononcer lorsque des problèmes plus graves se posent (faut-il faire garder le jardin ? Si oui, comment s'organiser pour réunir chaque mois les fonds nécessaires à la rémunération du gardien ? Comment faut-il procéder lorsque le *boulis* a besoin d'être réparé ou désensablé ?). Or, nous avons vu que dans certains cas il faudrait agir vite pour ne pas mettre en péril l'activité. Les comités auraient donc besoin de conseils et d'un appui extérieur.

Mais selon les enquêtes le suivi assuré par le CRPA n'est pas suffisant. Le responsable de cet organisme accepte d'ailleurs cette critique. Il explique cette lacune par le manque de moyens de la structure étatique qu'il dirige. Dans ces conditions, il paraît logique et nécessaire de transférer le suivi des agents du CRPA aux techniciens de l'UFC ou du CCECI. Cette redistribution des tâches permettrait aux comités de prendre de l'assurance et aux maraîchers d'être mieux conseillés et formés. En étant mieux suivis, les exploitants de Doumam accepteraient peut-être de prendre le risque de diversifier leur production et ainsi limiteraient les problèmes commerciaux qu'ils rencontrent.

##### c) Viabilité financière

A Doumam les revenus dégagés par le maraîchage sont insuffisants (2.675 FCFA par saison) pour que l'activité soit viable financièrement. Dans l'état actuel

des choses il semble difficile que les bénéficiaires puissent assumer sans aides le coût des réparations futures du *boulis*.

Bien que dans l'ensemble, les maraîchers de Gorom-Gorom obtiennent de meilleurs résultats financiers que ceux de Doumam, leur autonomie ne paraît pas plus assurée. En effet, la cotisation qui a été mise en place cette année est destinée à rembourser le grillage à l'UFC, rien n'a été prévu pour couvrir d'éventuels frais d'entretien de l'aménagement. Les exploitants se sentent responsables des parcelles en elles-mêmes, mais pas du *boulis*. A la question de savoir comment ils comptaient faire lorsqu'ils auraient à faire face aux premières réparations, plusieurs d'entre eux ont répondu qu'ils feraient directement appel à l'UFC pour obtenir un appui aussi bien technique que financier.

#### d) Viabilité technologique

D'après la déclaration de certains maraîchers de Gorom-Gorom (citée ci-dessus) et en fonction de ce qui s'est passé à Doumam, quand le canal du *boulis* a commencé à se dégrader, on peut avancer que les bénéficiaires ne sont pas maîtres de la technologie adoptée. Ils ne se sentent pas capables de réaliser, par eux-mêmes, les travaux de réfection des aménagements. Il faut dire qu'aucune formation, concernant ce domaine ne leur a été dispensée, il leur est donc difficile d'être autonomes sur ce plan. L'inexistence de telles formations crée une dépendance des bénéficiaires vis-à-vis de l'ONG.

\*

\*      \*

Sur plusieurs plans la viabilité des projets est encore conditionnée à la présence de l'UFC mais il semble qu'un suivi de meilleure qualité et quelques sessions de formations amélioreraient un certain nombre de choses. Seule la viabilité financière paraît difficile à assurer.

### B) Potentiel de diffusion et de reproductibilité des projets

La "technique *boulis*" est bien adaptée au milieu dans lequel elle s'est implantée, ce type de projet pourrait donc être reproduit dans d'autres zones du Sahel. Cependant nous avons vu qu'avant de mettre en place d'autres jardins il est indispensable, soit de réorienter les objectifs que l'ONG s'est fixés, soit de s'assurer qu'il existe des débouchés commerciaux adaptés au potentiel productif du projet.

En théorie, il est prévu que les exploitants remboursent à l'UFC la somme qu'elle a investie dans les grillages. Ceci lui laisserait la possibilité de réinvestir le montant de l'emprunt consenti, une fois qu'il sera recouvré. Nous avons calculé le délai minimum de récupération de ce capital :

$$\text{Gorom-Gorom} \\ 1\,040\,000^{19} / (2.000^{20} \times 27^{21}) = 19 \text{ ans.}$$

$$\text{Doumam} \\ 1\,300\,000^{22} / (1.000^{23} \times 42^{24}) = 31 \text{ ans.}$$

Au regard de ces chiffres, le remboursement de la totalité du montant emprunté semble bien hypothétique.

Un autre phénomène de diffusion pourrait entrer en jeu si les maraîchers réinvestissaient les surplus financiers tirés de l'activité. Or nous avons vu que ce n'était pas le cas, ils servent à acquérir des biens de consommation. Si on considère le surplus financier global du projet, tout acteur confondu, il n'y a pas non plus de réinvestissement puisque l'efficacité des 2 projets est négative (en millions de FCFA).

#### DOUMAM

Surplus dégagé par le jardin depuis sa construction :	
2 675 F CFA x 42 maraîchers x 3 ans	0,34 M
Coût de l'aménagement :	
15 M + 1,3 M	- 16,3 M
	<hr/>
EFFICIENCE	- 15,96 M

#### GOROM-GOROM

Surplus dégagé par le jardin depuis sa construction :	
48 715 FCFA x 27 maraîchers x 4 ans	5,26 M
Coût de l'aménagement :	
12,5 M + 1,04 M	- 13,54 M
	<hr/>
EFFICIENCE	- 8,28 M

Même le projet de Gorom-Gorom, dont l'activité fonctionne depuis 4 ans et pour lequel le résultat net moyen est certainement surestimé, n'est pas efficace. De plus, les effets non monétaires et monétaires non valorisés de l'intervention sont peu nombreux et pas suffisants pour pallier à la faiblesse de son efficacité. Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des changements générés par le projet.

<sup>19</sup> montant du grillage

<sup>20</sup> montant de la cotisation fixée en 1993

<sup>21</sup> nombre de parcelles occupées

<sup>22</sup> montant du grillage

<sup>23</sup> à Doumam, jusqu'à présent, il n'a pas été prévu de cotisation à cet effet, 1.000 FCFA par saison nous a semblé être le montant maximum envisageable (cela représente 37 % du surplus financier individuel)

<sup>24</sup> nombre de parcelles occupées

ENSEMBLE DES EFFETS DES PROJETS	
	EFFETS POSITIFS
++	- Fierté des femmes de Doumam qui ont pris de l'assurance vis-à-vis des hommes
+	- Création de revenus souvent très faibles (particulièrement à Doumam)
+	- Augmentation de la consommation de légumes dans les familles des bénéficiaires qui ne pratiquaient pas le maraîchage <i>ex-ante</i>
+	- Diminution des dépenses alimentaires des bénéficiaires qui avaient l'habitude d'acheter régulièrement des produits maraîchers
+	- Création d'une nouvelle activité de contre-saison
	EFFETS NEGATIFS
	- importante pénibilité du travail.

Légende : Importance de l'effet aux yeux des bénéficiaires

+++ : effet très important

++ : effet important

+ : effet peu important

Au total le potentiel de diffusion du projet est relativement faible.

## CONCLUSION

Les tableaux qui suivent reprennent les conclusions de l'évaluation que nous avons menée.

Atteinte des buts et finalités	++	+	-	--	Explication des résultats obtenus
<b>BUTS</b>					
Lutter contre le manque d'eau dans le cadre du maraîchage	x				La technique <i>boulis</i> est bien adaptée au milieu, elle évite le biais que comprend l'alimentation en eau de l'activité par puisage dans la nappe phréatique.
Procurer une activité de contre-saison		x	x		Seulement 9,5 % des maraîchers étaient inactifs <i>ex-ante</i> en saison sèche. Seule une étude préalable à la réalisation des <i>boulis</i> aurait pu mettre ce fait en exergue, or il n'y en a pas eu.
Augmenter le revenu des participants			x		Peu de bénéficiaires tirent un revenu substantiel de cette activité. Ceci est imputable aux problèmes de commercialisation rencontrés à Doumam, à la faiblesse des surfaces cultivées à Gorom-Gorom et au manque de suivi.
Créer un palliatif en cas de mauvaise récolte sur champs		x			Au regard des habitudes alimentaires les légumes ne sont pas substituables aux céréales, mais comme ils sont consommés journellement par les bénéficiaires leur apport nutritif n'est pas négligeable. De plus les revenus créés par le maraîchage sont toujours au moins en partie utilisés pour acheter du mil
Variation de l'alimentation			x		62 % des bénéficiaires consommaient régulièrement des légumes <i>ex-ante</i>
<b>FINALITES</b>					
Lutter contre la désertification		x			Les projets n'épuisent pas la nappe phréatique et densifie la végétation des alentours immédiats du jardin
Faciliter la sédentarisation des nomades				x	Aucun ancien nomade ne détient une parcelle. Une enquête préalable aurait permis de connaître les raisons qui auraient pu motiver leur sédentarisation
Lutter contre la famine					Il n'y a pas eu de famine en Oudalan depuis le milieu des années 80

Légende : Du point de vue de l'évaluateur

++ : but ou finalité atteint

-- : but ou finalité très partiellement atteint

APPRECIATION DES CRITERES	++	+	-	--	EXPLICATION DES RESULTATS OBTENUS
La réussite		x			Pour les 2 <i>boulis</i> étudiés les objectifs ont été atteints mais le programme accuse un sérieux retard
Les résultats			x		Les buts touchant à l'alimentation ne concernent qu'une partie des bénéficiaires ainsi que leur famille. Sur les 2 sites, ils représentent moins de 20% de la population totale tandis que les revenus créés par le maraîchage sont faibles dans l'ensemble
Stratégie d'intervention		x			Le projet est bien conçu techniquement mais actuellement le suivi n'est pas satisfaisant
Efficacité			x		Mauvaise définition de 2 finalités sur 3
Efficience				x	Les effets du projet ne sont pas assez importants
Impact		x	x		L'impact financier n'est important que pour quelques personnes et l'impact alimentaire est limité. Du point de vue écologique comparé à d'autres projets, celui-ci présente l'avantage de ne pas dégrader le milieu voire même de l'améliorer.
Reproductibilité, viabilité			x		Il n'y a pas d'investissement des surplus. Il est peu probable que les grillages soient un jour totalement remboursés à l'UFC.
Satisfaction des bénéficiaires		x			A Doumam, les femmes sont globalement satisfaites de l'activité même si elles espèrent en dégager des revenus plus substantiels, le même sentiment est présent à Gorom-Gorom bien que dans de moindres mesures. Mais quelques maraîchers menacent de partir à cause des vols et de l'intrusion de ruminants dans le jardin.

Légende : Appréciation des critères selon l'évaluateur

++ : bon

+ : moyen

- : faible

-- : très faible

Dans le cadre d'une activité maraîchère, le *boulis* semble être, en Oudalan, le seul système d'alimentation en eau viable écologiquement, à long terme. Cependant, cette technique va de pair avec une pénibilité du travail importante lorsque l'arrosage est fait manuellement mais au regard de la rentabilité des parcelles, peu de maraîchers pourraient couvrir les coûts de fonctionnement qu'impliquerait l'installation de motopompes. D'ailleurs les exploitants en sont

probablement conscients puisqu'une seule personne a émis le souhait de bénéficier d'un système d'arrosage mécanique.

Le principal sujet de mécontentement des bénéficiaires réside dans le fait qu'ils espéraient que le maraîchage leur procurerait des revenus plus importants.

## LECONS

- L'exemple de ces projets prouve qu'avant de mettre en place une activité dont la production est destinée à être commercialisée, il est indispensable de procéder à une étude de marché.

- La définition de certains objectifs peut nécessiter une étude préalable qui permettra de s'assurer de leur cohérence et de leur pertinence.

- Lors de la mise en oeuvre d'un projet, il faut sensibiliser les populations, leur expliquer clairement en quoi il consiste, quels seront les rôles et les devoirs de chacun. Sinon, des méprises importantes peuvent voir le jour.

- Les bénéficiaires ont peu de chances de devenir autonomes techniquement si aucune information ne leur est donnée sur l'entretien de l'aménagement.

## RECOMMANDATIONS

Les bénéficiaires ne sont pas, actuellement autonomes, ils ont besoin d'un suivi plus régulier et complet. Il faut donc envisager de remanier son organisation actuelle. Il serait utile que la personne qui assurera cette tâche :

- aide les femmes de Doumam à diversifier leur production afin d'essayer de limiter leurs problèmes commerciaux.

- propose, régulièrement, sur les différents sites des sessions de formation-conseil, concernant les techniques maraîchères.

- dispense une formation concernant les travaux d'entretiens nécessaires à la pérennité des *boulis*. Un entretien régulier peut prévenir de plus importantes réparations.

En ce qui concerne les *boulis* qui seront aménagés dans le futur, il est indispensable, soit de les aménager de manière à ce que leur production soit plutôt destinée à l'autoconsommation, soit de conserver les objectifs actuels mais en s'assurant avant la mise en place du projet, qu'il existe une demande solvable capable d'absorber l'offre potentielle.

## CONCLUSION GENERALE

En 1989, J. GIRI<sup>1</sup> avait mis en exergue "la volonté des ONG d'imposer aux sociétés sahéliennes, consciemment ou non, leur propre projet de développement". Ce schéma d'intervention pyramidale demeure un des points communs aux quatre projets évalués. Malgré le fait que le partenariat entre agent de développement et bénéficiaires soit un des fer de lance des ONG, il apparaît, au regard des évaluations menées, que la conception des micro-réalisations mises en oeuvre n'est pas souvent basée sur l'expression par les populations de leurs besoins. Or, le volet "champ collectif" du projet Koagma tend à le démontrer, une telle attitude peut conduire au lancement d'une activité qui ne réponde absolument pas aux attentes des participants.

Il faut reconnaître que, de prime abord, il n'est pas toujours aisé de savoir ce que les populations attendent de l'ONG car, pour elles, exprimer une demande précise à un donateur potentiel va à l'encontre de tout un système de représentations et d'habitudes culturelles. De plus, les populations contactées par ces intervenants extérieurs ont souvent pour premier objectif de s'assurer une certaine pérennité de la présence de l'ONG dans leur village. En ce cas, un élément de leur stratégie consiste à accepter toutes formes d'interventions extérieures pour, une fois la relation devenue stable, exprimer leurs besoins (ex : projet Koagma). Mais cette attitude de "moindre risque" couplée au mode souvent rigide d'octroi des financements par les bailleurs de fonds, aboutit en fait à limiter la participation des bénéficiaires à la réalisation des opérations mais les écarte inévitablement de la conception même des interventions.

Cependant, nous l'avons vérifié à Koagma, l'instauration d'un véritable dialogue et l'utilisation, par exemple, d'un "jeu" de mise en situation peuvent permettre d'améliorer le degré d'implication des populations dès les premières phases du projet à savoir l'identification des besoins et la conception des opérations. La participation des bénéficiaires à cette première étape du projet n'est pas une condition suffisante de son succès (ex : volet maraîcher à Touroum),

---

<sup>1</sup> J. GIRI, Le Sahel au XXI<sup>e</sup> siècle, un essai de réflexion prospective sur les sociétés sahéliennes, 1989, p. 309.

mais selon nous, elle en est une composante nécessaire. Comme nous l'avons vu au travers des exemples du champ collectif de Koagma et des activités arboricole et piscicole à Touroum, un manque d'intérêt des participants, pour une activité qu'ils n'ont pas choisie, met fortement en danger sa viabilité.

De plus, l'analyse de ces trois cas semble mener à la même conclusion : pour les bénéficiaires, la recherche d'intérêts individuels prime sur l'idéal communautaire souvent mis en avant par les ONG. Ceci pose alors la question de l'approche même du développement par les ONG. L'esprit communautaire, la solidarité villageoise - M.C Gueneau parle d'*Homo Socialis* pour caractériser le mode principal de fonctionnement des sociétés africaines<sup>2</sup> - idéaux toujours véhiculés dans leur(s) discours ne correspondent pas toujours, au regard des résultats de nos évaluations et d'autres travaux similaires, aux actes effectifs des populations. Ainsi<sup>3</sup> le degré de participation des bénéficiaires, et plus particulièrement celui des responsables (groupements villageois, comptables, entretiens des équipements, ...) pourtant nécessaire au bon déroulement d'un projet, décroît lorsque leur intérêt direct (financier, vivres, matériel à disposition, véhicule de fonction, ...) diminue.

Par ailleurs, toujours dans la phase de conception de l'action, chacune des quatre ONG a sous-estimé l'aspect commercialisation des produits. Dans deux cas l'absence de prise en compte de l'existence ou non de véritables débouchés pour les produits maraîchers a abouti au lancement d'activités qui se sont avérées peu rentables. Par exemple, ce manque de débouchés, condition *sine qua non* à la création de revenus, est la cause principale, à Doumam, du découragement progressif des femmes.

Au travers des évaluations menées nous avons relevé une autre lacune dans la démarche des ONG : aucune d'entre elles n'a su donner, aux bénéficiaires, les moyens d'assurer seuls l'entretien et la réparation des aménagements réalisés. Il en résulte que lorsqu'un problème technique survient ceux-ci n'ont pas d'autre alternative que de se tourner, à nouveau, vers le donateur ou vers d'autres bailleurs de fonds. La faiblesse des résultats financiers et économiques - au regard des investissements initiaux - renforce cette dépendance des populations. Une formation de quelques responsables au suivi technique des aménagements et des équipements permettrait au projet d'accéder à une plus grande autonomie, à condition que cette indépendance soit pour les populations un réel désir et que l'organisation et la gestion du groupement responsable de l'activité soient envisagées sous cette optique (ce qui n'était pas le cas à Touroum). De plus, compte tenu des remarques précédentes, l'exercice de ces responsabilités sera, à notre sens, d'autant mieux "assumé" qu'il sera lié à l'obtention d'avantages et notamment monétaires.

---

<sup>2</sup> M.-C GUENEAU, op. cit.

<sup>3</sup> A. PIVETEAU, ONG et développement agricole au Burkina Faso, présence majeure et effets mineurs, à paraître dans "Politiques et développement agricoles et agro-industriels au Burkina Faso", responsable : Y.A FAURE, document n°6, Centre ORSTOM de Ouagadougou.  
 CIEH/AFVP, Aménagements de conservation des eaux et des sols par digues filtrantes - Expérimentation dans la région de Rissiam, Burkina Faso, 1986-1989, Tome 2, Aspects socio-économiques, Ouagadougou, 1990.

La faible participation des populations à l'ensemble des phases du projet, l'insuffisance des surplus créés tant au plan du projet qu'au plan individuel, la dépendance des bénéficiaires vis à vis de l'ONG lorsque des problèmes d'entretiens surgissent et la non prise en compte d'un certain individualisme en milieu rural remettent fortement en cause la pérennité des opérations. Sur les quatre interventions évaluées, aucune n'est autonome, leur durabilité reste conditionnelle au maintien de l'aide. Tout porte à croire que les ONG n'ont pas réussi, comme elles l'espéraient, à briser ce lien de dépendance qu'elles imputaient au type d'aide dispensée par les coopérations gouvernementales et inter-gouvernementales.

De même, dans tous les cas, les revenus générés par les interventions sont très faibles comparativement à l'investissement de départ réalisé par l'ONG. Le bénéfice net dégagé par l'activité n'est pas suffisant pour induire un effet multiplicateur conséquent. Nous n'avons observé que très peu d'effets d'entraînements suite aux activités mises en place. Les petits projets de développement, au vu de nos évaluations, ne semblent donc pas aptes à initier une accumulation à l'échelle villageoise ce qui pourtant pourrait constituer la base du développement autonome prôné par les ONG.

Les principaux résultats des micro-réalisations évaluées résident dans un accroissement du bien-être des populations et la mobilisation, le rassemblement des bénéficiaires - qui se manifeste la plupart du temps par la création d'un groupement - ce qui peut être source d'un certain dynamisme. En définitive, ces effets sont-ils à la hauteur des moyens financiers et de l'énergie dépensés pour mettre en place ces projets ? Mais, ces résultats peuvent-ils être assimilés à la première phase, au passage obligé d'un développement à venir ?

<b>BIBLIOGRAPHIE</b>
----------------------

AUTISSIER (V), Etude des cultures maraichères en Afrique centrale et occidentale, Paris, GRET, Nov. 1988, multig., pp. 7-77.

BANQUE MONDIALE, Rapport sur le développement dans le monde, Oxford University Press, New-York, 1987, 285 p.

BEAUDOUX (E.) et alii, Guide méthodologique pour l'appui aux actions de développement à la base, rapport établi pour le compte de la CCE, Bruxelles, COTA asbl, octobre 1990, 167 p.

BRIDIER (M.) et MICHAILOF (S.), Guide pratique d'analyse de projets- Evaluation et choix des projets d'investissements, Economica, Paris, 1987

CHERVEL (M.) LE GALL (M.), Manuel d'évaluation économique des projets, la méthode des effets, Paris, Ministère de la Coopération et du développement, collection méthodologie, 2e éd. 1989, 202 p.

CIEH/AFVP, Aménagements et conservation des eaux et des sols par digues filtrantes - Expérimentation dans la région de Rissiam, Burkina Faso, 1986-89, 1990, Tome 2, Aspects sociaux économiques, Ouagadougou;

GAGNON (J.-P), Le Burkina Faso, la patrie de l'homme fier, 1989

GIRI (J.), Le Sahel au XX<sup>e</sup> siècle, un essai de réflexion prospective sur les sociétés sahéniennes, 1989

GRAAP, Nouvelles paroles de brousse, Expériences villageoises au Burkina Faso, Paris, Karthala, 1988, 189 p.

GUENEAU (M.-C.), Afrique: les petits projets de développement sont-ils efficaces ?, Paris, L'Harmattan, 1989.

INSD, Recensement général de la population, Burkina Faso, 1985 : analyse des résultats définitifs, 1990

JAFFRE (B.), Les années Sankara: de la révolution à la rectification, Paris, L'Harmattan, 336 p.

JOLY (C.), ONG françaises et développement, Paris, Economica, 1985.

KOUCHNER (B.), Charité business, 1985

LACLAVERE (G.) (sous le patronage de), Atlas du Burkina Faso, Edition Jeune Afrique, 1993, 54 p.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES, Résultats de l'enquête maraichère, campagne agricole : année 1991/92, 1992, 17 p.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES, MINISTERE DE LA COOPERATION ET DU DEVELOPPEMENT, L'aide française au Burkina Faso, Paris, Minicoop, série évaluations n°2, juin 1989.

PIVETEAU (A.), Organisations non gouvernementales: L'efficacité des petits projets de développement. La question de l'évaluation, Université de Bordeaux I, Centre d'économie du développement, septembre 1991, mémoire de DEA d'économie du développement, multig., 71 + an.

REARDON (T.) et MERCADO (M.), Self-financing of Rural Household Cash Expenditures in Burkina Faso, Ouagadougou, séminaire international CIRAD/CNCA 21-25 octobre 1991, multig., 14 p.

SCHNEIDER (B.), La révolution aux pieds nus, rapport au Club de Rome, Paris, Fayard, 1985.

TENDLER (J.), Turning private organizations into development agencies : questions for evaluation, US-AID, 1982, Discussion paper n° 12 (AID Program Evolution).

<b>RESUME</b>
---------------

Quatre projets, mis en oeuvre par des ONG, ont été évalués au cours d'un stage, effectué au centre ORSTOM (Institut Français de Recherche pour le Développement en Coopération) de Ouagadougou (Burkina Faso). Ces micro-réalisations se rapportent toutes les quatre au maraîchage mais chacune d'entre elles comporte ses propres spécificités qui viennent enrichir le contenu global de ce rapport.

La première intervention évaluée est la plus diversifiée et la plus vaste de par les aménagements qui ont été faits, la population touchée (cinq villages) et la palette prévue d'effets induits. Elle a été financée par quatre bailleurs de fonds différents, dont une ONG belge. Le fait que la population potentiellement bénéficiaire était à l'origine de la conception de cette action constituait une autre particularité intéressante .

La seconde micro-réalisation a été conçue par une ONG burkinabè. Il s'agit là, non pas d'une création d'activité mais d'un appui à des maraîchers déjà en exercice ; ceci dans le but d'améliorer les revenus dégagés grâce à ce travail de saison sèche. La principale spécificité de ce projet résidait dans le fait qu'à l'inverse des autres ONG, celle-ci ne cherchait pas à aider "les populations les plus pauvres", mais à favoriser l'expansion d'une activité déjà bien assise et génératrice de revenus non négligeables.

C'est une ONG locale qui est à l'origine des deux dernières interventions. Elles ont été regroupées dans un même rapport d'évaluation car elles font partie intégrante d'un programme visant à développer le maraîchage dans une zone sahélienne et donc *a priori* peu appropriée pour ce genre de production. Ce projet comporte une autre originalité : il s'adresse plus particulièrement aux femmes.

La méthode d'évaluation utilisée se veut résolument économique. Elle s'apparente à une analyse coûts-avantages à laquelle on a réintégré un certain nombre d'aspects qualitatifs n'appartenant pas à la sphère économique.

Plusieurs résultats se dégagent des évaluations menées. Tout d'abord, bien que le partenariat bailleurs de fonds/bénéficiaires soit un des fer de lance des ONG, il apparaît que, la plupart du temps, la conception des projets est uniquement le fait de celles-ci. Or, ceci donne parfois lieu à la mise en place d'actions ne répondant pas aux besoins et aux aspirations des populations, ce qui porte préjudice à leur viabilité. D'ailleurs, la pérennité des activités lancées semble difficile à assurer. Sur les quatre interventions évaluées, aucune n'est vraiment autonome, leur durabilité reste conditionnelle au maintien de l'aide. De même, dans tous les cas, les revenus créés par le projet sont très faibles, comparés à l'investissement de départ réalisé par l'ONG, et ne suffisent pas à induire un effet multiplicateur. Il semble que l'impact des micro-réalisations réside surtout dans un certain accroissement du bien-être et du sentiment sécuritaire des populations. Mais est-ce que ces résultats peuvent être assimilés à

la première phase, le passage obligé d'un développement à venir ? Est-ce là tout ce que l'on attendait de ces petits projets ?

### MOTS CLES

Agriculture

Aide

Burkina Faso

Compte de résultat

Coopération

Critères d'évaluation

Développement

Développement rural

Economie

Evaluation *ex-post*

Groupements villageois

Maraîchage

Méthode d'évaluation

Micro-réalisations

Organisations Non Gouvernementales (ONG)

Participation

Politique nationale maraîchère

<b>LISTE DES SIGLES</b>
-------------------------

ABAC : Association Burkinabè d'Action Communautaire  
BM : Banque Mondiale  
BSONG : Bureau de suivi des ONG  
CCE : Commission des Communautés Européennes  
CCECI : Centre Canadien d'Etude et de Coopération Internationale  
CRPA : Centre Régional de Promotion Agro-pastoral  
FDR : Fond de Développement Rural  
FED : Fonds Européen de Développement  
FMI : Fonds Monétaire International  
HAER : Hydraulique de l'Aménagement et de l'Équipement Rural  
INSD : Institut National des Statistiques et de la Démographie  
MCF : Mission de Coopération Française  
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economiques  
ONG : Organisation Non Gouvernementale  
ONPE : Office Nationale de la Promotion de l'Emploi  
OXFAM : Oxford Famine Relief Fund  
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement  
SLCD : Service Laïque de Coopération au Développement  
SPONG : Secrétariat Permanent des ONG  
UFC : Union Fraternelle des Croyants